

Baryac

2022



*«Les gardiens de la flamme», fer forgé de Daniel SOURIOU
et tableau : don de Danielle Prijikorski*



Un an, que cela passe vite, à un certain âge... Un printemps nouveau pointe ses primevères. L'explosion blanche des amandiers téméraires annonce le réveil de la nature et l'espoir du temps des cerises. Jeter quelque désir d'autre vie dans ce monde si obstinément désespéré, c'est mettre une allumette dans l'herbe sèche. La question sociale est une question d'honneur. Oui, les revenus des plus nombreux fondent, oui, le travail contraint jusqu'à 64 ans, c'est immoral, oui, il est honorable de perdre patience et résignation. Vouloir partager avec justice les fruits des progrès de la puissance technique, c'est répartir du temps de vivre. Je tiens pour monstrueuse cette poignée de gens insatiables n'ayant cure ni des gens, ni de la planète pour amasser et diriger toujours plus à leur avantage.

La guerre nous a amené des familles d'Ukraine et nous serre le cœur dans une ambiance à perdre raison. Des masses de richesses accumulées sont détruites parce qu'elles n'ont justement pas été partagées quand il le fallait. Des foules d'êtres sont éliminées, qui ne savent pas pourquoi. Les armes sont à la fête partout. Des décisions sont prises ou emboitent le pas, lourdes de conséquences, sans débat parlementaire, à fond la caisse dans ma France à la voix sans poids...

J'ai le sentiment de ne pas oublier Barjac en pensant à tout cela avec gravité.

Au village on n'est pas forcément « dévarié ». Télé, portables, ordinateurs et autres « enquestres » nous laissent quelques reculs pour penser, mener une vie intérieure et des méditations.

Les bois, les bancs, les silences, les causeries et convivialités diverses nous amènent à une certaine sagesse. Elle anime vos élus qui « font face » avec le personnel et les bénévoles pour réaliser un lourd programme et une animation élevée. Ils élargissent le « bien commun » et le « bien-vivre », comme le montre cette belle revue faite maison.

La Commune n'est pas leur chose ni leur bien mais leur maîtresse exigeante, et en bon point !

A vos côtés, le cœur conscient !

Edouard CHAULET

AU FIL DE L'ANNEE, LE CONSEIL MUNICIPAL TRAVAILLE AUSSI EN SESSION PUBLIQUE VOUS ETES VIVEMENT INVITES A Y ASSISTER En voici les principaux extraits :

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2022

Subventions - Demande de subvention auprès du Département dans le cadre de la répartition du produit des amendes de Police relatives à la circulation routière 2022 – Aménagement de parking

Conformément à l'article R. 2334-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le produit des amendes de police relatives à la circulation routière est partagé, chaque année, entre les communes et groupements de communes disposant des compétences en matière de voies communales, de transports en commun et de parcs de stationnement. Le Conseil Départemental est responsable de la répartition de cette dotation, et pour ce faire demande que lui soient présentés des projets d'opérations sur routes départementales ou voies communales dans un objectif de sécurité routière (études sur les plans de circulation, création de parcs de stationnement, développement de signaux lumineux, aménagement de carrefours, etc...). Le projet envisagé est l'aménagement du parking situé rue des Glycines. Il s'agit de terrasser le parking, d'y apposer un revêtement en enrobé, de réaliser et de poser des bordures afin de permettre une meilleure organisation du parking. Le montant des travaux s'élève à 36 540 euros HT, soit 43 848 euros TTC.



Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention et le mandat pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Subventions - Demande de subvention auprès de l'Etat pour la construction neuve d'un local des services techniques municipaux

Il s'agit de formuler une demande de subvention, auprès du Préfet de Département, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), pour le financement du projet de construction neuve d'un local technique. D'après les premières études et estimations de l'architecte mandaté sur ce dossier, les travaux s'élèveraient à 800 000 euros H.T. auxquels s'ajoutent 64 000 euros HT de frais de maîtrise d'œuvre.

Il est question de demander à l'Etat une subvention de 345 600 euros, avec un phasage de l'opération sur deux années. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention et le mandat pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Subventions - Demande de subvention auprès de la Région au titre de l'aide à la diffusion d'art contemporain pour les expositions municipales

Monsieur le Maire présente le dispositif d'aide proposé par la Région Occitanie, pour aider financièrement l'organisation des expositions communales. Il salue le travail effectué par la Commission culturelle, présidée par Madame Olga Bofill, adjointe, et par Madame Marie-Thérèse Quet, conseillère municipale déléguée.

Deux expositions dites « principales » seront organisées au sein du Château de Barjac, salle des tentures, pour perpétuer et développer la programmation artistique et culturelle de la Commune :

- Florence Grundeler – cette exposition sera organisée du 26 avril au 17 mai 2022 avec un vernissage le vendredi 29 avril
- Eve Luquet - Beguet Christine et Dautry Roland – cette exposition regroupant trois artistes sera organisée du 23 juin au 23 juillet avec un vernissage le samedi 25 juin.
- Une autre exposition aura lieu en 2022 au sein de la bibliothèque municipale. Il s'agit d'exposer les œuvres de Rachel Heide Rose du 4 mai au 26 juin 2022. Des rencontres, ateliers, discussions et visites seront organisées à destination de la jeunesse. Le budget alloué à ces expositions s'élève à 5 754 euros. Il

est question de solliciter une subvention auprès de la Région à hauteur de 3 000 euros. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention et le mandat pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Ressources humaines – Mise en place du Compte-Epargne-Temps (CET)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le principe du Compte épargne temps (CET) et le fait qu'il est nécessaire de prévoir les modalités de sa mise en œuvre dans la collectivité.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal que ce compte soit encadré dans la limite de ce que permet la réglementation. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, malgré son désaccord quant aux effets de ce dispositif, mais tenant à se conformer à la loi, décide que le compte épargne temps sera mis en œuvre à compter du 1er janvier 2022 et définit les modalités pratiques de cette mise en place.

Ressources humaines - Débat obligatoire sur la protection sociale complémentaire des agents (article 4-III ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021)

La protection sociale complémentaire est constituée des contrats que les agents territoriaux souscrivent auprès de prestataires en santé en complément du régime de la sécurité sociale et en prévoyance.

Le législateur a prévu en 2007 la possibilité pour les employeurs locaux de participer financièrement aux contrats de leurs agents.

La nouvelle ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 prévoit l'obligation pour les employeurs de participer financièrement aux contrats prévoyance de leurs agents en 2025 (elle ne pourra être inférieure à 20% d'un montant de référence qui devrait être prochainement fixé par décret) et aux contrats santé en 2026 (qui ne pourra être inférieure à 50% d'un montant de référence, également prochainement fixé par décret).

Le Conseil municipal a, par ailleurs, obligation de mettre en débat ce sujet avant le 18 février 2022. Après présentation de toutes les informations précitées, ensuite débattues, l'ensemble du conseil municipal se rallie à l'idée que la Commune doit mettre en place cette participation pour la protection sociale complémentaire de ses agents. Après un débat sur sa mise en place, son intérêt et son bénéfice pour les agents communaux, il est proposé d'élaborer un projet sur la base d'une participation aux contrats santé labellisés à hauteur de 20 euros par agent, courant de l'année 2022. Il sera soumis à l'avis du Comité technique du CDG30, puis à l'approbation du Conseil municipal. Cette participation et ses modalités pourront évoluer dans le futur.

Foncier communal - Déclassement et incorporation de l'ancienne mairie dans le domaine privé communal

Conformément à l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement. Or, l'ancienne mairie, sise place de la mairie, n'est plus, depuis 2008, affectée à l'usage direct du public ni affectée à un service public et qui, partant, n'est plus utilisée pour un usage qui la fait relever de la domanialité publique. Un projet de cession de cet immeuble est en cours.

Monsieur le maire propose le déclassement de l'ancienne mairie, sise place de la mairie, et son intégration dans le domaine privé de la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité (un vote contre : M. Robin Furestier), de déclasser l'ancienne mairie et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Biens vacants et sans maître - Prise de possession des parcelles cadastrées Section C n°210 et 215 (le Cornier)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que le propriétaire de la parcelle cadastrée Section C n°210, parcelle d'une contenance de 2260 m², ne s'est pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par l'article L1123-3, alinéa 2 du code général de la propriété des personnes

publiques, dès lors l'immeuble est présumé sans maître au titre de l'article 713 du code civil. Il en va de même pour le propriétaire de la parcelle cadastrée Section C n°215, parcelle d'une contenance de 2080 m². Cet immeuble peut revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil pour permettre la réalisation du projet de parc paysager du Cornier. Il décide que la commune s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur. M. le Maire est chargé de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble et est autorisé à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.



Eclairage public - Transfert de la compétence travaux de premier établissement, de renouvellement et d'extension des réseaux d'éclairage public au Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG)

Le Conseil municipal s'interroge quant au transfert de la compétence « travaux de premier établissement, de renouvellement et d'extension des réseaux d'éclairage public » au Syndicat Mixte d'Electricité du Gard. Il s'agirait pour la Commune de transférer son patrimoine et cette compétence, en échange de la conservation par le SMEG de la totalité du produit de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité de la Commune (TCFE), ce qui constitue un manque à gagner d'environ 13 000 euros par an.

La compétence maintenance de l'éclairage public, aujourd'hui également exercée par la Commune, n'est pour le moment pas concernée par le transfert, mais pourrait l'être à partir de 2024.

Le Conseil estime, à l'unanimité, que cette compétence, exercée jusqu'alors avec satisfaction par la Commune, doit rester de sa compétence. Il refuse donc le transfert au SMEG.

SMEG – Quartier du Cornier - Mise en discrétion du réseau BTA, éclairage public et génie civil télécom

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les projets de travaux et le lancement des études menées par le SMEG au Cornier, pour la mise en discrétion du réseau électrique, l'éclairage public et le réseau Télécom.

Pour la mise en discrétion, l'évaluation approximative des travaux est de 90 000 euros HT, avec une participation du FACE et du SMEG à hauteur de 95% soit 83 600 euros.

Pour l'éclairage public, l'évaluation approximative des travaux est de 20 000 euros HT, avec une participation du SMEG à hauteur de 30% soit 5 400 euros.

Pour le réseau Télécom, l'évaluation approximative des travaux est de 40 000 euros HT, non subventionnable donc à la charge complète de la Commune.

Tarifs communaux - Frais de copie des actes administratifs

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier la délibération du 29 avril 2014 portant sur les tarifs communaux.

Les copies de documents qui sont délivrées sur les supports papier, les frais autres que le coût d'envoi postal, ne peuvent excéder 0,18 € par page de format A4 en impression noir et blanc. Le Conseil municipal se prononce sur un tarif de 0,10 € par page de format A4 en impression noir et blanc.

L'ouverture de la fondation Eschaton, regroupant les œuvres créées par Anselm Kiefer à Barjac au sein du domaine de la Ribaute, est prévue pour mai 2022. Les formalités d'ouverture du domaine sont en cours de réalisation.



La cession de la maison dite « Lacroze » aura lieu dans les semaines à venir. La Mairie avait dû intervenir sur ce bien privé en raison d'une situation de péril. Elle avait rénové la toiture et mis en sécurité le site. Cette vente permettra d'obtenir le remboursement de ces frais.

Chaque année était organisée à Barjac par le CIVAM, en collaboration avec la Mairie, l'Office de tourisme et le Conseil départemental, une foire bio. L'association ayant disparu, le Conseil municipal souhaite s'y substituer pour permettre que cette foire puisse se perpétuer. La Commission foires et marchés va donc très prochainement se pencher sur son organisation.

Rendu-compte au Conseil municipal des décisions prises par le Maire sur le fondement de sa délégation de compétence générale

Avenant du marché de Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'ancienne Poste/Maison Bertrand, dont le titulaire est un groupement d'entreprises mené par son mandataire architecte, M. De Margerie : cet avenant, en raison de l'augmentation substantielle de l'enveloppe des travaux (de 500 000 euros à 858 100 euros HT), conduit à l'augmentation des honoraires de maîtrise d'œuvre sans modification ni augmentation du taux de rémunération initialement prévu (8,2%). In fine, la totalité de la mission est portée à 64 777,28 euros HT contre 41 000 euros HT initialement.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2022

Finances – Approbation des comptes administratifs 2021

Les comptes administratifs correspondent aux résultats de l'année écoulée, et aux réalisations budgétaires sur la base du budget primitif adopté en début d'année.

		DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	2 099 386,58 €	2 695 194,47 €
	INVESTISSEMENT	663 639,12 €	1 305 942,34 €
BUDGET ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT	157 951,49 €	207 533,17 €
	INVESTISSEMENT	100 763,15 €	214 581,53 €
BUDGET CINEMA	FONCTIONNEMENT	38 959,72 €	63 147,72 €
	INVESTISSEMENT	5 712,00 €	7 717,59 €
BUDGET ZA	FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €
	INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €
TOTAL TOUS BUDGETS ET TOUTES SECTIONS CONFONDUES		3 066 412,06 €	4 494 116,82 €
TOTAL TOUT BUDGET FONCTIONNEMENT		2 296 297,79 €	2 965 875,36 €
TOTAL TOUT BUDGET INVESTISSEMENT		770 114,27 €	1 528 241,46 €

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2022 (suite)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. le Maire ne prenant pas le part au vote), le Conseil municipal approuve les quatre comptes administratifs, pour le budget principal ainsi que les budgets annexes assainissement, cinéma et zone d'activité.

Finances – Approbation des comptes de gestion 2021

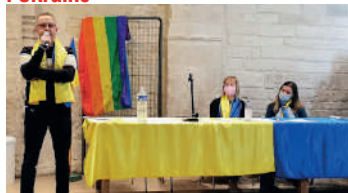
Les comptes de gestion constituent le pendant des comptes administratifs, qui sont tenus par le Comptable public, seul habilité à manier les deniers publics. Ces comptes doivent être en tous points conformes aux comptes administratifs. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion pour 2021 pour le budget principal ainsi que les budgets annexes assainissement, cinéma et zone d'activité. Ces budgets n'appellent ni observations ni réserves.

Finances – Orientations budgétaires 2022

Les conseillers municipaux ont débattu de plusieurs points en vue de la préparation du prochain budget municipal. Tout d'abord, le choix a été fait de ne pas changer les taux des impôts locaux, en rappelant que la taxe foncière sur les propriétés non bâties a été revue à la baisse en 2017.

A également été abordée la question du coût de l'inflation du prix des matériaux et de l'impact qu'il faut attendre sur le budget, principalement en investissement. Ensuite, les élus se sont questionnés sur les divers tarifs municipaux. Il a été décidé de garder tous les tarifs inchangés sauf la création, à l'unanimité du Conseil, d'un tarif demi-journée pour les mercredis (hors périodes de vacances scolaires) au CLSH : 6 euros pour les familles non-imposables, 8 euros pour les familles imposables, 20 euros pour les extérieurs.

Subventions - Subvention exceptionnelle à l'association Nos cœurs avec l'Ukraine



Serge NESTERENKO, longtemps barjacois de l'association « nos cœurs avec l'Ukraine »

Une subvention de 1 000 euros, en soutien au peuple ukrainien, a été votée à l'unanimité, à destination de l'association Nos cœurs avec l'Ukraine.

Le Conseil félicite la grande solidarité qui s'est mise en place sur la Commune, avec un grand nombre de dons à l'occasion d'une collecte,

précédée d'une réunion ayant rassemblé plus d'une centaine de personnes.



Marchés publics - Approbation et attribution des lots 1 - 3 - 5 - 6 et 7 du marché public de rénovation de l'aire de jeux d'enfants de Barjac - réalisation d'un sanitaire public et d'un escalier

Le Maire rappelle le lancement de la procédure de marché public de rénovation de l'aire de jeux d'enfants de Barjac - réalisation d'un sanitaire public et d'un escalier. Il s'agit d'un marché public conclu en procédure adaptée, estimé à 178 000 euros H.T. La consultation a été divisée en 7 lots et 8 offres ont été reçues au total.

Après rappel du projet, et présentation du rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre, le Conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer le marché en procédure adaptée et l'ensemble des documents en découlant, avec, pour les lots suscités, l'entreprise dont l'offre a été retenue compte tenu de l'ensemble des critères de sélection, soit :

Pour le lot 1 (voirie et réseaux divers) : attribution à l'entreprise S.A.S PELLET pour un montant de 19 180 euros H.T.

Pour le lot 3 (menuiserie et serrurerie) : attribution à l'entreprise FERRONNERIE DIVOL pour un montant de 9 925,00 euros H.T.

Pour le lot 5 (électricité et éclairage public) : attribution à l'entreprise SARL LOUBIERE pour un montant de 12 205,00 euros H.T.

Pour le lot 6 (plomberie et sanitaires) : attribution à l'entreprise ECS SERVICES pour un montant de 5 433,30 euros H.T.

Pour le lot 7 (aménagement extérieurs) : attribution à l'entreprise BOIS ET VIA pour un montant de 72 765,00 H.T.

Autorise le Maire, pour le lot 2 (gros œuvre, maçonnerie et étanchéité), à déclarer la procédure sans suite en raison de l'absence de concurrence et à relancer la consultation en procédure adaptée.

Autorise le Maire, pour le lot 4 (revêtement de sol, carrelage, faïences, plâtrerie et peinture), à déclarer la procédure infructueuse en l'absence totale d'offres remises.

Ressources humaines – Mise à jour du tableau des effectifs au 1er janvier 2022 - A consulter sur le site de la mairie.

Le tableau des effectifs est adopté à l'unanimité du Conseil municipal.

Subventions – Demandes de subventions auprès de l'Etat

Il convient de modifier les montants indiqués dans la délibération du 26 janvier dernier relative à la demande de subvention auprès de l'Etat pour la construction neuve d'un local des services techniques municipaux.

Les estimations des travaux s'élèvent à un montant de 800 000 euros H.T. auxquels s'ajoutent 110 000 euros H.T. de frais divers, soit un total de 910 000 euros H.T. Ils se répartissent en deux tranches : une première de 473 500 euros H.T. pour 2022, et une deuxième de 436 500 euros H.T. pour 2023. Cette modification est adoptée à l'unanimité du Conseil.

SMEG – Poste Malliague - Eclairage public et Génie civil télécom

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les projets de travaux et le lancement des études menés par le SMEG au Poste Malliague, pour l'éclairage public et le réseau Télécom.

Pour l'éclairage public, l'évaluation approximative des travaux est de 24 000 euros H.T., avec une participation potentielle du SMEG à hauteur de 30% soit 7 200 euros.

Pour le réseau Télécom, l'évaluation approximative des travaux est de 24 000 euros HT, avec une participation potentielle du Département du Gard à hauteur de 40% soit 9 600 euros

Intercommunalité – Approbation des statuts du Syndicat Mixte des Eaux Gard-Ardèche (SMEGA)

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) dont la Commune de Barjac est membre a adopté ses statuts et a, à cette occasion, changé de nom pour devenir le Syndicat Mixte des Eaux Gard-Ardèche (SMEGA), lors de son Comité syndical du 10 février 2022.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 5211-17 et 5211-20), il convient que chacune des collectivités membres du Syndicat se prononce dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires. Les statuts sont approuvés à l'unanimité.

Foncier communal – Approbation de la cession de l'Ancienne Mairie

L'ancienne mairie, sise place de la mairie, a fait l'objet d'une offre d'achat dans le cadre d'un mandat de vente confié à l'Agence immobilière Renaissance Immobilier. L'offre s'élève à 212 000 euros dont 12 000 euros de frais d'agence. Cette offre est acceptée à la majorité du Conseil municipal (1 votre contre : M. FURESTIER).

Domaine public – Approbation d'un nouveau tarif d'occupation du domaine public pour les cirques

Il convient de réévaluer le tarif d'occupation du domaine public appliqué aux cirques qui, à ce jour, s'élève à 16,5 euros. Le Conseil adopte à l'unanimité un tarif de 30 euros.

Questions diverses

Il est question de céder des terrains appartenant à la Mairie, près de la Crèche, après division parcellaire. Il est décidé à l'unanimité du Conseil que ces terrains seront vendus 60 euros du m².

Le Conseil Municipal souhaite, à l'unanimité, doter les ASVP communaux des moyens pour procéder à des verbalisations. Monsieur le Maire se voit donner l'autorisation pour signer une convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTA).

La Commune continue le travail pour l'aménagement du Ranc des Rodes. La préfecture va être interrogée à ce sujet, afin de connaître si les aménagements prévus sont bien suffisants pour la réduction de l'aléa feux de forêts.

Rendu-compte au Conseil municipal des décisions prises par le Maire sur le fondement de sa délégation de compétence générale

- Avenant n°1 au lot n°2 (voirie) du marché public de travaux de réaménagement de la rue du Bouc, conclu avec l'entreprise LAUPIE S.A.S. d'une valeur de 28 000 euros H.T., afin d'étendre les prestations de pavage.

- Notification du marché public de travaux préalables au schéma directeur d'assainissement à l'entreprise EPUR pour un montant total de 24 930 euros H.T. (acceptation de l'offre de base, et de l'option n°1).

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2022

Finances – Adoption des budgets primitifs 2022 du budget principal – et des budgets annexes assainissement, cinéma et zone d'activités

Les dépenses de fonctionnement, comme les recettes, sont équilibrées à 4 073 164,83 euros. Ces prévisionnels sont majoritairement stables concernant les dépenses.

Pour cette année, la crise sanitaire aura probablement moins d'impact sur les recettes attendues par la Commune, mais aura un plus grand impact sur les dépenses, corrélée avec la crise mondiale des matières premières (augmentation des coûts pour les investissements notamment – et augmentation des factures d'énergies). Les charges de personnels ont été revues légèrement



à la hausse avec la revalorisation des carrières de la majorité des agents, ainsi que le dégel du point d'indice à venir, qui devra être assumé par la Commune. Les intérêts des emprunts contractés par la Commune s'élèveront environ à 15 000 euros, avec un nouvel emprunt qui commencera à être remboursé en 2022 et qui concerne le financement de la salle d'évolution de l'école publique.

Les recettes sont relativement stables, qu'il s'agisse des dotations de l'Etat ou bien de la fiscalité locale.

Les 4 budgets sont adoptés à l'unanimité du Conseil municipal, et arrêtés comme suit :

Budgets 2022	Fonctionnement	Investissement
Commune	4 073 164,83	5 137 029,11
Assainissement	190 252,11	362 980,09
Cinéma	72 573,57	15 058,26
Zone d'activités	377 353	465 000
TOTAL	4 713 343,51	5 980 067,46

Finances – Vote des taux d'impositions 2022

Les taux communaux sont inchangés depuis 33 ans. Seule la taxe foncière sur les propriétés non bâties a fait l'objet d'une baisse de son taux en 2019.

La suppression de la taxe d'habitation au 1er janvier 2021 a été prise en compte et, si cela n'a pas eu d'incidence pour les contribuables, les taux ont donc été modifiés, à prélèvement constant. Pour rappel, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales mais bénéficient d'une compensation intégrale, calculée sur la base du taux de taxe d'habitation adopté en 2017, par le biais de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des départements et, pour le solde, de frais de gestion de fiscalité locale encore perçus par l'Etat.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux de 2021, ce qui équivaut, pour 2022, à adopter les taux suivants :

Taxe d'habitation : supprimée

Taxe foncière bâti : 40,76% qui correspond au taux communal de 16,11 % auquel est ajouté le taux départemental 2020 de 24,65%

Taxe foncière non bâti : 35,41 %

Finances – Vote d'une subvention au CCAS

Dans le cadre de l'adoption du budget principal de la Commune, il est souligné que le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention au CCAS à hauteur de 5 000 euros.

Subventions - Subventions exceptionnelles

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver les subventions exceptionnelles suivantes :

La surpopulation de chats libres est source de misère animale et d'insalubrité publique. Un couple de chats peut engendrer jusqu'à 3 portées par an, soit douze chatons. L'association « Les Chats libres de Nîmes agglomération » mène une campagne de stérilisation très active à Barjac. Le conseil municipal décide de subventionner l'activité de cette association à hauteur de 2 000 euros.

Durant ce mois d'avril, la Commune accueille en résidence la compagnie de théâtre Le Cœur allant vers. Dans le cadre de cette résidence, une aide à hauteur de 500 euros leur est conférée (il est noté que sur ce point de l'ordre du jour, M. Robin FURESTIER ne prend pas part au vote).

Une subvention de 1 000 euros à destination du Secours populaire, en soutien au peuple ukrainien.

Une subvention exceptionnelle de 7 000 euros pour le Comité des fêtes, dont le bureau a été renouvelé (il est noté que sur ce point de l'ordre du jour, Mme Annie LE HE et M. Simon GEVAUDAN ne prennent pas part au vote).

Foncier – Cession de quatre lots à bâtir situés au lieudit La Lauzière

La commune de Barjac a procédé à la division en cinq lots d'un terrain communal cadastré section B n° 2667, sis au lieudit La Lauzière, rue de la Source, à proximité de la crèche intercommunale. La division parcellaire a été

autorisée par arrêté du Maire lundi 21 mars 2022. Les lots ont été implantés par piquetage et le document modificatif du parcellaire cadastral pour obtention de la nouvelle numérotation est en cours. Un des lots sera réservé pour la création, à terme, d'une maison médicale. A ce sujet, Monsieur le Maire dénonce la désertification médicale et le numerus clausus.

Tout d'abord, à l'unanimité du Conseil, est créé un budget annexe lotissement afin d'orchestrer financièrement la cession des différents lots. En effet, la création d'un tel budget est une formalité obligatoire.

Ensuite, sous réserve de la création de ce nouveau budget, le Maire ayant été destinataire de plusieurs offres d'achat, il convient ainsi, aux termes de l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales, de délibérer sur les conditions de la vente. Le Conseil accepte à l'unanimité de céder les terrains au prix de 60 € / m² aux acquéreurs intéressés.

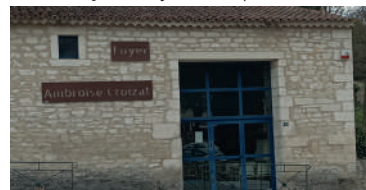
Questions diverses

Le Conseil municipal a souhaité, à l'unanimité, procéder à la dénomination de plusieurs places et bâtiments communaux :

- Le parking des Glycines (cadastré AB 756) devient la « Place de la Vieille Route ». En effet, la rue des Glycines constituait une voie d'accès et une sortie de Barjac de première importance vers Pont-Saint-Esprit, Avignon et le Rhône. Ainsi, il serait opportun que la toponymie du parking des Glycines porte le souvenir de l'ancienne morphologie urbaine du village. De plus, une superbe plantation a été effectuée par la famille BOISSEL/DUBOIS sur ce site.

- Le parking de la rue du Bouc (cadastré section AB n°13) devient la « Place des Magnanarelles ». Cette dénomination est inspirée du passé séricicole de la commune de Barjac et de l'héritage culturel, industriel, patrimonial, arboricole et paysager qui en découle. Elle est également inspirée du rôle qu'ont joué les Magnanarelles, c'est-à-dire les femmes employées dans les magnaneries et les lieux d'exploitation de sériciculture, à la Ribaute par exemple jusqu'en 1958, qui décoconnèrent et formaient les écheveaux de soie dans des conditions de travail particulièrement âpres. Monsieur le Maire cite l'œuvre Mireille de Frédéric Mistral, Prix Nobel de littérature, dont Charles Gounod a réalisé une opérette avec un air populaire « Chantez, chantez Magnanarelles... » en 1864.

- Le « Foyer des jeunes » (cadastré AB n°354) devient Foyer Ambroise Croizat.



Ce dernier a été Ministre du travail au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale et l'un des grands artisans de la protection sociale et de Sécurité sociale, dans l'esprit du Conseil national de la Résistance (CNR). La retraite devait être, selon sa conception, « non plus une antichambre de la mort mais une nouvelle étape de la vie ». Cette dénomination rend hommage à son action en faveur de la dignité humaine et de la lutte contre l'exclusion.

Dans le cadre de l'organisation de la prochaine foire bio de Barjac, une demande de subvention sera formulée auprès du Département du Gard.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2022

Monsieur le Maire indique à l'ensemble du Conseil que, l'année passée, c'est une somme globale de 55 020 € qui avait été votée aux différentes associations afin de permettre l'accès aux activités culturelles et sportives sur la commune, malgré la crise sanitaire.

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité un montant total de 66 890 euros de subventions de fonctionnement et de subventions exceptionnelles sur l'exercice 2022, dans un contexte de reprise à la suite de la COVID-19.

N'ont pas pris part au vote : Amicale Bouliste : Cyril GILLES - Chant Libre : Olga BOFILL – Aline GUYONNAUD - Cie Le Cœur Allant Vers : Robin FURESTIER - Cyclo Nature Gardéchois : Monique FERRAT

Subventions - Approbation de l'aide communale aux associations (participation aux adhésions et cotisations)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15 septembre 2016 portant l'aide communale à 50 % de la cotisation de l'activité associative et fixant les critères d'attribution aux familles.

Considérant qu'il convient de verser cette aide directement aux associations concernées pour les bénéficiaires au titre de 2021/2022, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les versements aux associations suivants :

Ecole de musique	450,00
Tennis Club	220,00
Ecuries du Lozard	1050,00
Amical Club Boulistes	80,00
Soit TOTAL	1800,00

Le Conseil municipal souhaite rappeler tous les efforts considérables faits en faveur des associations, qu'il s'agisse d'une aide matérielle avec la mise à disposition des salles, d'une aide humaine, ainsi qu'une aide financière très importante.

Il note que sera très prochainement mis en place au sein de la Mairie un service de location de verres en plastique réutilisables afin de répondre aux impératifs environnementaux en évitant au maximum que les associations fassent usage de verres jetables.

Marchés publics – Approbation des lots 2 et 4 du marché public de rénovation de l'aire de jeux d'enfants de Barjac - réalisation d'un sanitaire public et d'un escalier

A la suite de la déclaration sans suite du lot 2 et de l'infructuosité du lot 4, ces deux derniers lots ont dû être relancés, en procédure adaptée pour le premier, et en procédure sans publicité ni mise en concurrence pour le deuxième. La maîtrise d'œuvre a été confiée à A.E.R, qui a mené l'analyse des offres. Le marché, tout lot confondu, est estimé à 178 000 euros H.T. A savoir, à l'issue de la consultation des entreprises, nous aboutissons à un montant global, tout lot confondu, de 178 421,30 euros HT.

Après rappel du projet, et présentation du rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le marché et l'ensemble des documents en découlant, avec, pour les lots suscités, l'entreprise dont l'offre a été retenue compte tenu de l'ensemble des critères de sélection, soit :

Pour le lot 2 (gros œuvre, maçonnerie et étanchéité) : attribution à l'entreprise SAS JMA CHATAIGNIER pour un montant de 48 954 euros H.T.

Pour le lot 4 (revêtement de sol, carrelage, faïences, plâtrerie et peinture) : attribution à l'entreprise SAS JMA CHATAIGNIER pour un montant de 9 959 euros H.T.

Finances – Approbation du budget primitif du budget annexe du lotissement de la Lauzière

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 du budget annexe du lotissement La Lauzière, arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 137 134 €

Dépenses et recettes d'investissement : 137 134 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2022 du budget annexe du lotissement.

Finances – Décision modificative n°1 budget principal

Une dépense non-prévue au budget nécessite la modification du budget principal de la Commune pour augmenter les crédits nécessaires au paiement

d'une facture.

Il s'agit d'augmenter les crédits affectés aux travaux d'électrification afin de pouvoir régler 30 512 euros à ENEDIS pour des prestations d'extension du réseau électrique chemin du Rieu au Ranc des Rodes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la décision modificative n°1 du budget principal, arrêtée comme suit :

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Total BP + DM
Chapitre - Opération - Article - Désignation			
100 – 2315 – Travaux d'électrification	+ 30 512 €		60 512 €
21 – 21318 Autres bâtiments publics	- 30 512 €		9 488 €
TOTAL	0,00 €		

Finances – Admissions en non-valeur

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état récapitulatif des produits irrécouvrables sur le budget assainissement, exercices 2015, 2016, 2017, 2018, 2020 et 2021 dont le Receveur Municipal n'a pu assurer l'encaissement :

Compte	Montant
6541	159,44 €
6542	0,24 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, délibère favorablement sur l'admission en non-valeur de ces sommes.

Foncier – Cession de quatre lots à bâtir situés au lieudit La Lauzière et lancement des travaux d'équipement



« M. et Mme SOUSTELLE lors de la signature »

La commune de Barjac a procédé à la division en cinq lots d'un terrain communal cadastré section B n° 2667, sis au lieudit La Lauzière, rue de la Source, à proximité de la crèche intercommunale. Le premier lot sera conservé dans le domaine privé de la commune dans la perspective d'y réaliser une maison médicale.

Le Maire ayant été destinataire de plusieurs offres d'achat, le Conseil municipal est appelé à se

prononcer, aux termes de l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales, sur les conditions de la vente. De plus, M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux afin de raccorder les lots aux réseaux pluvial, d'eaux usées, d'eau potable, télécom et au réseau électrique. Partant, le conseil municipal est appelé à actualiser le prix de vente des parcelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité : DECIDE, à l'unanimité, de céder 4 lots destinés à recevoir des constructions à usage d'habitation au prix de 65 € / m² selon les modalités présentées ci-dessous et PREND ACTE des demandes de réservations des lots suivants :

Numéro de lot selon plan de division de la déclaration préalable	Surface utile (m ²)	Prix de vente (65€/m ²)
Lot n°2	560	36 400 €
Lot n°3	625	40 625 €
Lot n°4	758	49 270 €
Lot n°5	734	47 710 €
TOTAL	2 677	174 005 €

AUTORISE le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble.

La présente délibération modifie la délibération 2022-34 du 9 avril 2022.

Foncier – Acquisition de plein droit de bien vacants et sans maître – parcelle B 384 à Montchamps

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens vacants et sans maître et notamment leurs modalités d'attribution à la commune. Il expose que d'après la matrice cadastrale, la parcelle ci-dessous appartiendrait à Monsieur CHABERT Louis, né à une date inconnue en un lieu inconnu.

Références cadastrales	Lieu-dit	Contenance (en m ²)	Nature cadastrale
B 384	Montchamps	3450	Lande

Considérant que la Commune n'a pas eu connaissance qu'un éventuel successible ait pris la qualité d'héritier de Monsieur CHABERT Louis Maurice. Ce bien immobilier revient de plein droit à la commune de Barjac, à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
Exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du Code civil.
Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à l'incorporation de ce bien vacant et sans maître

Ressources humaines – Adoption du règlement de participation financière à la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux couvrant le risque santé

A la suite de l'avis favorable du Comité Technique placé auprès du centre de gestion de la FPT du Gard, en date du 31 mars 2022, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le règlement de participation financière de la mairie à la protection sociale complémentaire de ses agents, pour le risque santé.

Ce dispositif est mis en œuvre par la voie de la labellisation, c'est-à-dire qu'il « est réservé aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités ». Pour en bénéficier, les agents éligibles devront transmettre un justificatif de leur adhésion et de la labellisation de leur contrat.

Une participation de 20 euros sera versée directement à l'agent, selon une périodicité mensuelle. Le montant de la participation ne peut pas dépasser celui de la cotisation ou de la prime qui serait dû en l'absence d'aide.

Mobilité – Renouvellement de la convention de délégation de compétence pour l'organisation de services de transport scolaire conclue entre la Région et la Commune de Barjac, désignant cette dernière Autorité Organisatrice de second rang

La Région, autorité organisatrice du transport scolaire, peut confier par convention tout ou partie de l'organisation des transports scolaires à une commune, désignée Autorité Organisatrice de second rang (AO2). Ladite convention est conclue pour une durée d'un an, à partir du 01/09/2022 et jusqu'au 31/08/2023 et peut être reconduite tacitement 4 fois pour une durée d'un an.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter la délégation de la compétence transport scolaire auprès de la Région Occitanie pour l'exploitation des services de Transport Scolaire concernant les élèves des Ecoles Primaires résidant à BARJAC, d'approuver le contenu de la convention proposée et d'autoriser le Maire à la signer.

Institution – Définition des modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants

Le maire rappelle au Conseil Municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité. A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Or, considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Barjac afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces

actes, le Conseil municipal décide, à l'unanimité que la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée par publication papier dans un registre disponible au sein de la mairie, à compter du 1er juillet 2022.

Institution – Adhésion de la Commune de Joyeuse au SeBa (Syndicat des eaux du bassin de l'Ardèche)

La Commune de Joyeuse a sollicité l'adhésion aux compétences facultatives n°1 (eau potable – production et distribution à l'usager) et n°3 (assainissement collectif) du syndicat des eaux du bassin de l'Ardèche (SEBA). Le SEBA a approuvé le protocole de transfert de compétences.

Le Maire informe l'assemblée délibérante qu'elle est appelée à se prononcer sur cette adhésion ; aux termes du CGCT, ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la demande d'adhésion de la commune de Joyeuse.

Institution – Approbation du contrat de rivière, convention entre le Syndicat Mixte ABCèze et l'Agence de l'eau

Le contrat de Rivière Cèze est actuellement en phase d'instruction dans les services de l'Agence de l'Eau, en concertation avec le Syndicat mixte AB Cèze. A cette occasion, il a été demandé de rajouter au contrat le projet de désimperméabilisation de la cour de l'école publique (projet estimé à 150 000 euros avec une participation de 70% de l'agence de l'eau).

La convention doit être signée par tous les maîtres d'ouvrage, dont Barjac. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le contrat de Rivière Cèze et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Assainissement – Approbation de la convention conclue avec la SAUR, délégataire du service public de l'eau potable, pour la facturation de l'assainissement collectif et non collectif

La SAUR assure, aux termes d'un contrat de délégation de service public par affermage, l'exploitation du service public d'eau potable du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Barjac (SIAEP). Le SIAEP de Barjac a délégué la gestion du service public de l'eau, le 01 février 2022 à la société SAUR en vertu d'un contrat d'affermage pour une durée de 10 ans.

Il est proposé que la facturation de l'assainissement soit établie sur la même facture que celle du service de distribution publique d'eau potable, ce qui a le mérite d'être plus simple pour l'usager.

Pour l'assainissement non collectif comme pour l'assainissement collectif, la SAUR sera rémunérée au prix de 1,50 € HT par facture émise, revalorisé chaque année par application d'un coefficient.

Concernant l'assainissement collectif, sur la base de 794 factures sur le dernier rôle d'assainissement collectif, la dépense sera de l'ordre de 1200 euros environ pour la facturation des consommations 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité (moins une abstention : M. Robin FURESTIER), les dispositions proposées.

Foires et marché – Règlement du marché alimentaire du dimanche matin

Cyril GILLES, Adjoint au Maire, Délégué aux Foires et Marchés rappelle la création en février 2022, d'un marché de petits producteurs locaux, de 9 à 12 heures, Place de la Lisette. Cette démarche a été motivée par la volonté de permettre l'accès à des produits biologiques et/ou locaux de qualité aux barjacois n'ayant pas la possibilité de se rendre au marché du vendredi matin. Les demandes de participation étant de plus en plus nombreuses, il est nécessaire d'en définir les tarifs ainsi que les conditions d'accès.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide ;
D'ouvrir l'accès du marché dominical uniquement aux exposants proposant de l'alimentaire bio et/ou local.

De limiter l'occupation de la Place de la Lisette à 25 mètres linéaires.

De fixer les tarifs de droit de place comme suit :

Forfait annuel pour les abonnés du marché hebdomadaire du vendredi matin : 30 €.

Forfait annuel pour les non abonnés du marché hebdomadaire du vendredi matin : 60€.

CLSH - Rémunération du personnel saisonnier au Centre de Loisirs sans hébergement

Considérant la nécessité de recruter un directeur adjoint au Centre de Loisirs pour les périodes d'ouverture estivales notamment, et l'organisation de séjours extra-muros avec la participation à l'encadrement d'animateurs du Centre

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2022 (suite)

de Loisirs, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les rémunérations pour le personnel d'encadrement du CLSH comme suit :

Fonctions	Rémunération brute à la journée
DIRECTEUR Adjoint (diplôme de direction)	70 Euros
ANIMATEUR Diplômé BAFA ou équivalent	60 Euros
ANIMATEUR Stagiaire BAFA ou non diplômé	30 Euros
Supplément de rémunération d'une nuitée lors des séjours	20 Euros

Questions diverses

Vente de l'ancienne mairie : M. le Maire indique au Conseil municipal que M. et Mme MAVROPOULO qui avaient formulé une offre afin d'acquérir l'ancienne mairie, sise place de la mairie, cadastrée section B n°854, se sont rétractés. M. le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il a été destinataire d'une nouvelle offre de la part de M. Sylvain PAYAN, au prix de 210 000 euros net vendeur, sans intermédiation immobilière et frais d'agence. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'aliénation de l'ancienne mairie, au prix de 210 000 euros et autorise le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble. La présente décision modifie la délibération 2022-22 du 15 mars 2022.

Le Conseil municipal a aussi souhaité, à l'unanimité, régler les conditions et

modalités de prise en charge des frais de déplacement pour les élus et agents de la Commune, selon les règles réglementairement fixées.

La journée des associations aura lieu le matin du 3 septembre 2022 dans la Cour du Château.

Un courrier a été adressé à Madame la Préfète du Gard pour demander la restitution aux communes des dossiers de passeports et cartes d'identité.

Rendu-compte au Conseil municipal des décisions prises par le Maire sur le fondement de sa délégation de compétence générale

Prestations d'études de sol dans le cadre des futurs travaux de construction neuve du local des services techniques municipaux : un devis a été conclu après consultation des entreprises, avec ABESOL, moins disant pour un montant de 4 264,80 euros TTC.

Protection contre l'incendie : Approbation d'une convention avec la SAUR pour une durée de 2 ans, renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder 8 ans, pour le pesage et l'entretien du matériel de protection incendie

Devis de 1400 euros TTC conclu avec le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Gard pour la réalisation du document unique des risques professionnels.

Titularisation de Monsieur Quentin SOUSTELLE – Adjoint technique aux services techniques – au 1er juillet 2022

Licencierement pour inaptitude physique de Madame Marie-Claude VINOLO, adjointe technique de deuxième classe, au 1er juillet 2022.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

Subventions - Approbation d'une subvention exceptionnelle au bénéfice de l'association La Belle Epoque au titre de l'année 2022

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association « La Belle Epoque ». Il précise que ladite association n'avait pas présenté de demande depuis 3 ans.

Soucieux de soutenir les associations barjacoises, le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité, après en avoir délibéré, vote pour 2022, une subvention totale de 600 € (soit 200 € par an) à titre exceptionnel.

Subventions – Approbation d'une subvention à l'association sportive du Collège Henri Ageron à Vallon-Pont-d'Arc au titre de l'année 2022

Monsieur le Maire présente la demande d'aide financière émanant de l'association sportive du Collège Henri AGERON - Vallon Pont d'Arc.

Considérant le nombre en hausse constante des enfants de la commune inscrits au sein de cet établissement, le Conseil municipal, à la majorité, après en avoir délibéré, vote une subvention exceptionnelle de 100 € pour l'année 2022-2023.

Subventions – Demande de subvention auprès du Département du Gard pour la construction neuve d'un local des services techniques municipaux

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'un nouveau local technique municipal au sein de la Zone d'activité Plan-Long à Barjac. L'avant-projet a été finalisé.

Le projet comprend la construction d'un ensemble contigu de 3 bâtiments comprenant :

Un garage fermé pour les petits véhicules de services avec stockage de matériel (chaises, tables...).

Un garage ouvert pour les véhicules lourds de type camions et engins de chantier intégrant une partie atelier et une mezzanine (stockage...).

Un local assurant la jonction entre les 2 garages accueillant : 2 locaux fermés à clé pour stockage de fluides (carburant...) et de petits matériels de chantier, un local pour le personnel type salle de convivialité et de restauration, des vestiaires et des sanitaires PMR et douches (H/F)

Un logement de fonction sera également édifié. Seront également prévus un système de production d'eau chaude sanitaire autonome type panneaux solaires et/ou thermiques, ainsi qu'un système de récupération des eaux de pluie.

L'estimation du montant de l'opération s'élève à 910 000 euros H.T. (travaux : 800 000 euros H.T. – MOE et frais divers : 110 000 euros H.T.). L'aide départementale sollicitée est de 137 800 euros.

En l'état, le plan de financement est le suivant :

Cout de l'opération : 910 000 euros

Subvention sollicitée Département du Gard : 137 800 euros

Subvention sollicitée auprès de l'Etat : 345 600 euros

Autofinancement dont emprunt : 426 600 euros

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de Madame la Présidente du Département du Gard, une subvention pour la construction neuve d'un local des services techniques municipaux.

MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Ecole – Participation de l'école publique de Barjac au dispositif « Petits déjeuners » mis en place par le Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et autorisation de signature de la convention.

Madame Aline GUYONNAUD, Adjointe, relate la mise en œuvre sur l'année 2021-2022 du dispositif «petits déjeuners » à l'école, approuvée par le Conseil Municipal dans sa séance du 27 septembre 2021. Cette mesure découle de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et doit participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.

Ainsi, depuis l'an passé, les petits déjeuners sont servis aux élèves de l'Ecole Publique participant à l'accueil périscolaire du matin. L'Etat apporte sa contribution, sur la base d'un forfait par élève, pour l'achat des denrées alimentaires nécessaires à cette distribution.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

est favorable à la poursuite de cette initiative qui répond tout à fait à la démarche globale engagée depuis longtemps au travers du service public de restauration scolaire de qualité, de promouvoir la santé et favoriser le bien-être des élèves, en considérant que l'alimentation a une importance capitale pour leur épanouissement et leurs capacités d'apprentissage, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention établie par le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports et tout document y afférent.

Finances – Approbation de la décision modificative n°1 du budget annexe du lotissement de la Lauzière

Afin de pouvoir prendre en compte des travaux supplémentaires d'équipement des parcelles de la Lauzière, il convient d'adopter une première décision modificative au budget annexe du lotissement.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la décision modificative

n°1 du budget annexe lotissement La Lauzière, arrêtée comme suit :

INVESTISSEMENT			
Chapitre - Article - Désignation	Dépenses	Recettes	Total BP + DM
040 – 3355 – Travaux	+ 17 144 €		154 278 €
16 – 16 878 – Autres organismes et particuliers		+ 17 144 €	154 278 €
TOTAL	+ 17 144 €	+ 17 144 €	
FONCTIONNEMENT			
Chapitre - Article - Désignation	Dépenses	Recettes	Total BP + DM
011 – 6045 – Achats d'études	+ 318 €		5 018 €
011 – 605 – Achats de mat., équip. et travaux	+ 16 826 €		36 826 €
042 – 7133 – Variation des en-cours production		+17 144	154 278 €
TOTAL	+ 17 144 €	+ 17 144 €	

Le conseil municipal, vu le projet de décision modificative n°1, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 du budget annexe lotissement La Lauzière 2022.

Urbanisme – Renouvellement de la convention d'adhésion au service commun ADS d'Alès Agglomération pour l'année 2022

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'adhésion au service commun d'instruction des ADS, une convention a été signée le 01 juillet 2015 avec la Communauté d'Alès Agglomération et reconduite par avenant prenant fin au 31 décembre 2021.

Il souligne l'important changement de fonctionnement de ce service avec la mise en œuvre au 1er janvier 2022 de la procédure de dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme. A ce titre, le service commun d'instruction des ADS précise que certaines mises en adéquation avec la modification des conditions d'exercice de ses missions devront faire l'objet d'un retour d'expérience.

Aussi, la Communauté d'Alès Agglomération propose de proroger la durée de la convention d'adhésion pour une année supplémentaire, sans changement substantiel.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à intervenir à la signature de l'ensemble des conventions relatives au service commun d'instruction des Autorisations du Droits des Sols (ADS) ou tout acte afférent en cours ou à venir.

Assainissement – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif et tarification

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Monsieur Robin FURESTIER, Conseiller municipal en charge de l'assainissement, rappelle que le schéma directeur est en cours de finalisation et permettra d'encore mieux connaître le réseau et de planifier un certain nombre de travaux de réhabilitation et d'amélioration nécessaires

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Le Conseil municipal ouvre une réflexion sur le tarif de la redevance d'assainissement collectif :

Considérant la délibération du Conseil municipal n°2020-69 en date du 4 février 2020 portant modification de la redevance d'assainissement collectif, Considérant l'augmentation importante des dépenses de fonctionnement liée au coût de l'énergie, ainsi qu'au vieillissement de la station d'épuration et des

nombreux travaux de réhabilitation, d'amélioration et de mise aux normes, Considérant que ces prochaines années, à la suite de la réalisation du schéma directeur d'assainissement, de nombreux et importants investissements seront nécessaires à la station d'épuration et au réseau, Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe ainsi les tarifs de la redevance d'assainissement collectif applicable sur les consommations facturées en 2023 :

- Partie fixe : 22 euros- Partie variable : 1,02 euros le m³

Transports scolaires – Approbation et autorisation de signature de la convention conclue avec la Région Occitanie relative aux accompagnateurs pour le transport des élèves de maternelle

Le Maire présente le projet de convention établi par la Région concernant l'organisation de l'accompagnement du transport scolaire pour les élèves de maternelle, sachant que depuis l'an passé où ont été recensées 9 inscriptions, des petits Barjacois empruntent les navettes de transport desservant les écoles. En effet, dans le nouveau règlement du transport scolaire régional, la Région a souhaité sécuriser le transport des plus jeunes en généralisant l'obligation d'accompagnement du transport scolaire des élèves de maternelle, à partir de 4 enfants sur le service, pour les véhicules de plus de 9 places assises.

A ce titre, 2 agents communaux exercent cette mission pour laquelle ils ont été inscrits au stage obligatoire d'accompagnateur de transport scolaire, pris en charge par la Commune pour 320 €uros, afin de les sensibiliser à leurs responsabilités et leur transmettre les consignes nécessaires à la sécurité des passagers transportés et au bon déroulement du service.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec la Région concernant l'organisation de l'accompagnement du transport scolaire afin d'assurer la sécurité des élèves de maternelle du premier point de montée concerné jusqu'à l'entrée dans l'établissement.

Questions diverses

A l'occasion de la réflexion sur le dispositif petit déjeuner, il a été proposé d'augmenter le tarif de la garderie en raison de l'amélioration des services (fourniture d'un petit déjeuner et d'un goûter) et l'augmentation des coûts de fonctionnement plus globaux.

Le Maire rappelle les tarifs de la garderie inchangés depuis 2020 ;

Le Conseil municipal, à la majorité, (contre Brigitte BRUGNON, Robin FURESTIER, Jérémie LAZARD et Simon GEVAUDAN), considérant la fourniture d'un goûter à la garderie du soir à tous les enfants présents, vote les tarifs suivants :

Garderie Périscolaire	Enfant inscrit	Enfant non-inscrit
Matin	1.50 €	2.00 €
Soir	2.00 €	2.50 €
Matin et soir	2.50 €	3.00 €

Ces tarifs seront appliqués à partir du 1^{er} janvier 2023.

Rendu-compte au Conseil municipal des décisions prises par le Maire sur le fondement de sa délégation de compétence générale

- Devis de 46 835,96 euros TTC de l'entreprise PELLET pour la viabilisation des 5 parcelles situées La Lauzière.
- Devis de 6 808,34 euros TTC d'ENEDIS pour le raccordement à l'électricité des parcelles de la Lauzière.
- Devis de 39 917,75 euros HT soit 47 901,30 euros TTC pour l'entreprise Châtaignier pour la réalisation de nouvelles toilettes à l'école publique.
- Devis de 5 447,60 euros HT soit 6 279,12 euros TTC de l'entreprise Elec Ollier pour la climatisation des logements de l'ancienne gendarmerie rue Basse.
- Devis de 10 200 euros TTC pour la climatisation du rez-de-chaussée du Château à l'entreprise Elec OLLIER.
- Devis de 5150,88 € TTC pour la pose d'une borne à incendie au Ranc des Rodes, nécessaire à la délivrance d'un permis de construire déposé dans le secteur pour la construction d'une maison individuelle ;
- Devis de 672 € TTC pour le bornage du domaine public au droit de la parcelle B 921, propriété de M. RAOUX.
- Modification de la programmation de l'éclairage public, avec une extinction de 23h30 à 6h pour faire des économies d'énergie.
- Devis de 3 650 euros HT soit 4 380 euros TTC auprès de l'entreprise La Loubière pour l'installation d'horloges pour la partie d'éclairage public non encore équipée.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2022

Ressources humaines - Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet au sein du service administratif

Monsieur le Maire rappelle que la mutation d'un agent au sein d'une autre collectivité territoriale implique de compléter de manière pérenne les effectifs du service administratif de la commune en créant un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet de 2ème classe. L'agent recruté sera plus particulièrement chargé des finances et de la compatibilité, du suivi administratif des ressources humaines et de la réalisation des payes.

Appelé à délibérer, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 9 janvier 2022.

Finances – Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) réunie le 19.10.2021

M. Cyril GILLES, adjoint et président de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), expose à l'assemblée les éléments du procès-verbal de la réunion de la CLECT réunie le 19/10/2021 pour mettre à jour les données servant au calcul des attributions de compensation de l'année 2022. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité (une abstention : M. Edouard CHAULET), approuve le procès-verbal de la CLECT du 19 octobre 2021.

Finances – Attributions de compensation pour 2022

M. Cyril GILLES indique que le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur le montant des attributions de compensation. Ainsi, pour l'année 2022, le montant versé par la communauté de communes à la commune de Barjac au titre de la fiscalité professionnelle unique s'élève à 588 582 €. Considérant le rapport de la CLECT du 19 octobre 2021, après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le montant des attributions de compensation pour l'année 2022.

Finances – Modalités du reversement de la taxe d'aménagement au profit de la communauté de communes de Cèze-Cévennes

Monsieur le Maire fait état de son opposition au transfert de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI à fiscalité propre dans la mesure où ce dernier ne participe pas aux équipements publics nécessités par l'urbanisation tels que la voirie, l'eau ou l'assainissement. La charge d'équipements n'est pas avérée. Cette position est partagée par le conseil communautaire de Cèze-Cévennes qui a délibéré lors de sa séance du 27 septembre 2022 dans le sens d'une absence de transfert de cette taxe.

Au surplus, du fait des contraintes de plus en plus nombreuses que le législateur et les services de l'Etat font peser sur les communes dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement, en dépit du principe de valeur constitutionnelle de libre-administration, le montant de la taxe d'aménagement est appelé à se tarir dans les prochaines années.

Le Maire informe l'assemblée qu'il a écrit à l'association des maires ruraux (AMR) afin de dénoncer l'obligation de transfert de tout ou partie de la taxe d'aménagement issue de la loi de finances pour 2022.

Le conseil municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas délibérer sur le reversement de toute ou partie de la taxe d'aménagement de la commune au profit de la Communauté de Communes De Cèze-Cévennes.

Finances – Fixation du montant du coût de scolarité des élèves de l'école publique pour l'année scolaire 2021-2022

Mme Aline GUYONNAUD, première adjointe, rappelle que les coûts de scolarité par élève de l'école publique sont calculés chaque année afin de solliciter leur remboursement auprès des communes dont les enfants y résident bénéficient de la scolarisation. Il permet en outre le calcul de la subvention versée à l'école privée. Au total, l'école a accueilli 121 enfants.

Pour l'année scolaire 2021-2022, le coût par élève s'établit ainsi à 1041,91 euros, en augmentation de 57,94 euros par enfant par rapport à l'année scolaire précédente. Cette augmentation maîtrisée de 6% est notamment imputable à la hausse des consommations d'eau et d'assainissement, causée par une fuite d'eau identifiée et réparée grâce au service technique de la commune, ainsi qu'au lavage plus fréquent des mains durant la crise sanitaire. Les dépenses d'entretien, consécutives à une commission de sécurité, ont également progressé.

Le conseil municipal, vu le bilan et le calcul des frais présentés, à l'unanimité, approuve le montant du coût de scolarité des élèves de l'école publique pour l'année scolaire 2021-2022.

Forêt communale – Proposition d'assiette et destination des coupes de bois réalisées par l'ONF pour l'année 2023

M. Sylvain BELIN, adjoint, expose : L'ONF propose de procéder à un dépressage d'une parcelle du bois communal à proximité du local des Cèdres au profit de la commune. Le bois sera commercialisé.

Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF pour l'exercice 2023, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la destination des coupes et des produits des coupes, ainsi que les modalités de leur commercialisation, tels que proposés par l'ONF, et donne mandat à M. le Maire pour signer tout document nécessaire à bonne exécution des opérations.

Tarifs communaux – Révision des tarifs municipaux

En raison de l'augmentation importante du coût de l'énergie et des matières premières, la Commune de Barjac est soumise à d'importantes augmentations du coût de ses différents services, dont elle a décidé de prendre une grande partie de la charge financière, mais doit également imputer une partie de cette charge aux usagers.

La Commission des finances de la Commune s'est donc réunie afin d'analyser chacun les tarifs communaux et de les réviser.

C'est ainsi qu'ont été adoptés, à l'unanimité du Conseil municipal, les nouveaux tarifs. Voir sur le site internet de la mairie.

Subventions – Attribution de subventions exceptionnelles

Le Maire informe le conseil des demandes de subventions présentées par : le Comité des Fêtes qui sollicite une subvention exceptionnelle de 3000 € dans la perspective du marché de Noël des 17 et 18 décembre ; L'association Made in Barjac qui sollicite une subvention de 1000 € au titre de l'année 2022.

Appelé à en délibérer, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte à l'unanimité les subventions ici listées. Pour la subvention concernant l'association Made in Barjac, M. LAZARD et M. GEVAUDAN ne prennent pas part au vote.

Subventions – Approbation et signature de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement entre la communauté de communes de Cèze-Cévennes et la commune de Barjac pour l'ALSH, l'accueil périscolaire et le pôle ado pour l'année 2022

M. le Maire rappelle que la gestion de l'ALSH, l'accueil périscolaire et le pôle ado sont délégués à la commune de Barjac via une convention par la communauté de communes de Cèze-Cévennes, qui détient la compétence enfance-jeunesse. Le montant prévu par la convention d'objectifs et de financement approuvée par le conseil municipal lors de la séance du 13 décembre 2021 était alors de 64 320 €. Tenant compte des éléments financiers portés à sa connaissance, le conseil communautaire a décidé, lors de la séance du 27 septembre 2022, de réajuster ce montant. Ainsi, la subvention serait désormais de 60 775 € en 2022.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, APPROUVE l'avenant à la convention d'objectifs et de financement entre la communauté de communes de Cèze-Cévennes et la commune de Barjac pour l'ALSH, l'accueil périscolaire et le pôle ado pour l'année 2022 ; DONNE MANDAT à M. le Maire pour signer l'avenant à la convention initiale.

Voie communale – Acceptation du principe du déclassement de la RD 384 vers la voirie communale, sous réserve d'une remise en état par les services routiers du département

M. le Maire indique que le département du Gard sollicite, dans la perspective de la rédaction de la future convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'entrée d'agglomération, le déclassement de la RD 384 d'environ 1900m vers la voirie communale. Il est à noter que cette voie n'a plus d'intérêt départemental.

Le Maire propose d'envisager un déclassement au profit du domaine public communal pour autant que la voie soit remise en état par les services routiers du département.

Le conseil municipal, appelé à en délibérer, à l'unanimité, accepte le principe du déclassement de la RD 384 vers la voirie communale sous réserve d'une remise en état par les services routiers du département de ce linéaire de voirie.

Finances – Approbation de la décision modificative n°2 au budget principal 2022

Dans le cadre de l'opération de travaux de voirie rue du Bouc, il convient d'augmenter les crédits affectés afin de permettre de finaliser les travaux,

augmentés notamment par un avenant de 28 000 euros HT, soit 33 600 euros TTC, pour y intégrer des travaux de pavage.

LE CONSEIL MUNICIPAL, vu le projet de décision modificative n°2, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n°2 du budget principal.

Finances – Subvention au budget annexe du service d'assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et son article L. 2224-2 ;
Considérant que les services d'eau et d'assainissement peuvent être subventionnés sans condition particulière dans les communes de moins de 3 000 habitants ;

Considérant que le budget annexe du service d'assainissement subit une hausse de ses dépenses au chapitre 01 « charges à caractère général » du fait de l'augmentation généralisée des tarifs due à l'inflation, dépenses qui n'ont pas pu être prévues lors de l'élaboration de ce budget en début d'année – et qui ne peuvent malheureusement pas être financées par les recettes propres de ce budget ;

Considérant que le vote d'une subvention de 5 000 euros pour cet exercice 2022 est l'unique solution permettant l'équilibre de ce budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de subventionner à hauteur de 5 000 euros le budget annexe assainissement pour l'année 2022.

Finances – Approbation de la décision modificative n°1 au budget annexe assainissement 2022

Considérant que le budget annexe du service d'assainissement subit une hausse de ses dépenses au chapitre 01 « charges à caractère général » du fait de l'augmentation généralisée des tarifs due à l'inflation, dépenses qui n'ont pas pu être prévues lors de l'élaboration de ce budget en début d'année – et qui ne peuvent malheureusement pas être financées par les recettes propres de ce budget ;

Considérant que le vote d'une subvention de 5 000 euros pour cet exercice 2022 est l'unique solution permettant l'équilibre de ce budget.

Finances – Approbation de la décision modificative n°1 au budget annexe cinéma 2022

Considérant que le budget annexe du cinéma subit une hausse de ses dépenses au chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » du fait de l'augmentation du point d'indice liée à l'inflation et la revalorisation des carrières de catégorie C. Si une augmentation de ces dépenses avait bien été anticipée lors de l'élaboration de ce budget en début d'année, elle ne suffit malheureusement pas.

LE CONSEIL MUNICIPAL, vu le projet de décision modificative n°1, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe cinéma.

Urbanisme – Demande d'inscription au programme d'investissement du SMEG pour le cheminement piéton du Cornier

M. Sylvain BELIN, adjoint, expose à l'assemblée délibérante :

La commune de Barjac poursuit l'objectif d'améliorer le cheminement piéton entre le lotissement du Cornier et le centre-village. L'objectif est de favoriser, grâce à un jalonnement lumineux, les déplacements à pied, notamment au profit des enfants qui se rendent à l'école. Il est également prévu de mettre en discrétion les réseaux aériens de cette zone en vue de valoriser ce belvédère.

Les travaux afférents à la dissimulation du réseau basse tension, à l'éclairage public et aux télécommunications, de télécommunications seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte Territoire d'énergie Gard-SMEG.

Etat estimatif des participations de la commune :

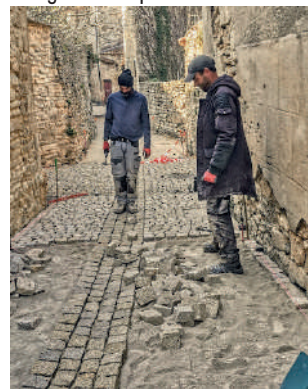
Le projet d'éclairage public s'élève à 49 561,68 € TTC pour la partie éclairage public. La commune devra également prendre à sa charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 896,56 € TTC. La participation de la commune s'élèverait approximativement à 49 560 € TTC.

Le projet est estimé à 25 520,58 € TTC pour la partie télécommunication. La commune devra prendre en charge les frais d'étude estimés à 896,56 € TTC. La participation de la commune devrait atteindre 25 520 € TTC.

Enfin, le projet est estimé à 122 518,56 € TTC pour la partie dissimulation. La commune serait appelée à participer à hauteur de 5 100 € TTC. Les frais d'étude devraient atteindre 3893,15 € TTC.

Questions diverses

M. le Maire informe le conseil municipal que la loi du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, et notamment son article 13, dispose qu'un correspondant « incendie et secours » doit être désigné parmi les adjoints ou les conseillers municipaux. Considérant qu'il n'y a pas dans la commune d'adjoint au maire ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile, M. Saïd EL ATTAR, conseiller municipal délégué, est désigné correspondant « incendie et secours ».



M. Robin FURESTIER, conseiller délégué, mentionne l'objectif de remplacer de l'eau potable par les eaux traitées de la station d'épuration, engendrant une économie de la ressource en eau potable et une optimisation du fonctionnement de la station ; il a sollicité un devis afin de réaliser un captage des eaux superficielles du clarificateur, pour les réutiliser (après filtration) dans le circuit de traitement des boues (presse). Une subvention va être sollicitée auprès de l'agence de l'eau.

Un avenant n°1 au lot n°1 du marché public d'aménagement de la Rue du Bouc (réseaux) a été notifié le 26 octobre 2022. Il n'a pas d'incidence financière sur le marché, il ne fait qu'ajouter de nouveaux prix au bordereau des prix dans le but de l'établissement du décompte général et définitif.

Un avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'entrée d'agglomération (côté Saint-Ambroix) entre les RD n°979 – 266B – et la zone artisanale de Plan Long a été conclu le 15 septembre 2022. Il révisé les conditions tarifaires du contrat initial en raison de la modification du projet (passage du tourne-à-gauche au giratoire, avec la création de deux phases de travaux). Le forfait de rémunération reste toujours inchangé (6,8%), mais le marché comporte maintenant une première phase (aménagement du giratoire), d'un montant de 31 987,20 euros HT, et une seconde phase (aménagement de l'entrée d'agglomération) d'un montant de 18 115,20 euros HT. En raison de l'augmentation du coût prévisionnel des travaux, l'avenant implique une augmentation de 14 742,40 euros HT par rapport au marché initial.

Un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction neuve du local des services techniques a été notifié le 26 octobre 2022. Il met à jour du montant des travaux après la réalisation des études de projet : 875 000€ soit un forfait définitif de rémunération de la MOE de 70 000 euros HT, avec l'ajout d'une mission complémentaire de coordination des travaux (OPC) pour 6 125 euros HT soit un total de 76 125 euros HT.

Une convention « projet orchestre » pour l'école primaire a été signée. Ce projet permet l'intervention des professeurs de l'école de musique pour les CE2, CM1 et CM2. Elle prévoit une facturation à l'heure : 125h prévues à raison de 34 euros de l'heure soit 4 250 euros au total.

PERSONNEL

Valérie FILLIOL, adjointe territoriale d'animation, ainsi que Quentin SOUSTELLE et Eudrick CREGUT, adjoints techniques, ont été titularisés ;

En outre, 2 autres agents Jennifer DONNEE et Alexandra LEFEBVRE, au service de la restauration et de l'entretien, occupent des postes en voie de pérennisation avec pour chacune un contrat d'un an, signé dans le dernier trimestre 2022. Kathy SONZOGNI et Amandine JALAGUIER viennent également prêter mains fortes pour des remplacements à l'école, au Centre de Loisirs et au ménage des locaux communaux.

Ce début d'année, nous accueillons au sein du service administratif Céline FONTAYNE, nouvelle gestionnaire RH et comptabilité.

Léa CHABANNES, secrétaire générale, a été mutée au sein de la direction des affaires juridiques du Département du Gard et a été remplacée par

Emmanuel SAMANIEGO qui assure désormais les fonctions de DGS.

Nous avons pu compter tout au long de l'année 2022 sur le dynamisme d'Alexandre LESACHE, chef de projets dans le cadre du dispositif de l'Etat «Petite Ville de demain».

Nous avons mis en œuvre la protection sociale complémentaire mutualiste des agents (participation de 20 € versée aux agents selon une périodicité mensuelle) et revalorisé salaires et indemnités.

Les agents de surveillance des voies publiques (ASVP) seront formés en 2023 afin de surveiller et relever les infractions en matière d'arrêt et de stationnement, de surveillance et d'intervention sur la voie publique, ainsi que les infractions au Code de la Santé Publique et dans le domaine de l'environnement ; attention aux P.V !

Recensement de la population : une population en hausse



L'équipe de choc des agents recenseurs (de gauche à droite) :
Emilie, Céline, Alexandre, Amandine et Bénédicte.

Le recensement de la population s'est déroulé du 20 janvier au 19 février 2022. 100 % des logements d'habitation (occupés ou non) et 100% des personnes qui y vivent, quelle que soit leur nationalité, ont été recensés. Barjac compte 1645 habitants en 2022 contre 1603 habitants en 2016, lors de la dernière campagne de recensement. Nous avons ainsi gagné plus de 40 habitants.

Le recensement de la population est très important pour la commune, puisqu'il permet d'établir la contribution de l'Etat au budget des communes, à travers la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui

représente le plus important concours financier de l'État au budget des collectivités territoriales. Plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. 5 agents recenseurs ont été recrutés à Barjac, et ont assuré cet important travail.

Le recensement 2022 a eu lieu pour la première fois sur la base de nouvelles adresses, puisque la commune a procédé à la numérotation des habitations depuis le dernier recensement qui s'était déroulé en 2016. 68,9 % des personnes recensées ont privilégié la réponse en ligne. En 2016, seulement 34,6 % des habitants avaient répondu sur internet. 1110 logements d'habitation ont été recensés, dont 795 résidences principales, 285 résidences non principales (résidences secondaires ou logements vacants) et 7 logements occasionnels. Les résidences non principales représentent ainsi 25,7 % des logements.

Le recensement réalisé en 2022 révèle des dynamiques différentes d'un secteur à un autre. Ainsi, le village (centre aggloméré ancien) comprend, parmi tous les districts, la plus forte proportion de résidences non principales (logements vacants et de résidences secondaires), lesquelles représentent 36,7 % des logements recensés dans ce district, soit 115 logements. Le village a toutefois enregistré une hausse significative de 40 habitants (+ 14,6 %) entre 2016 et 2022, passant de 274 à 314 habitants. Le secteur compris entre la route de Bagnols et la route de Saint-Sauveur a connu, quant à lui, une baisse inexplicable de 55 habitants. Enfin, le secteur qui correspond à la partie nord de la commune a connu une hausse importante de 80 habitants (+19,2 %).

FINANCES

Une dette faible, des services forts

Preuve de la bonne santé budgétaire de notre commune, la structure budgétaire consolidée des différents budgets démontre un excédent cumulé autant en fonctionnement qu'en investissement. Ce faisant, Barjac dispose des marges de manœuvres qui lui permettent de préparer l'avenir.

Approuvés lors du Conseil Municipal du 15 mars 2022, les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes font état des recettes de l'année écoulée et des réalisations budgétaires sur la base

du budget primitif adopté en début d'année 2021. Ils sont établis après la clôture budgétaire.

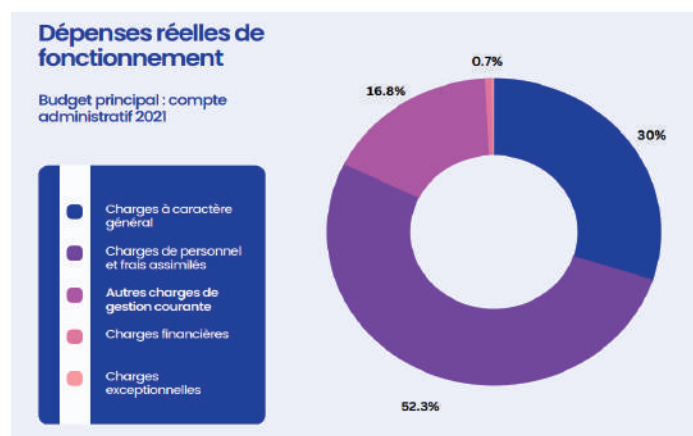
La commune de Barjac dispose d'un budget principal et de trois budgets annexes (assainissement, cinéma, zone d'activité). Les budgets annexes permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec plus de précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs dans la perspective d'équilibrer les comptes.

		DÉPENSES (en euros)	RECETTES (en euros)
Budget principal	Fonctionnement	2 099 386,58	2 695 194,47
	Investissement	663 639,12	1 305 942,34
Budget assainissement	Fonctionnement	157 951,12	207 533,17
	Investissement	100 763,15	214 581,53
Budget cinéma	Fonctionnement	38 959,72	63 147,72
	Investissement	5 712,00	7 717,59
Budget de la zone d'activité	Fonctionnement	0	0
	Investissement	0	0
TOTAL TOUS BUDGETS ET TOUTES SECTIONS		3 066 412,06	4 994 116,82
TOTAL TOUT BUDGET FONCTIONNEMENT		2 296 297,79	2 965 875,36
TOTAL TOUT BUDGET INVESTISSEMENT		770 114,27	1 528 241,46

Le budget annexe de la zone d'activité a vocation à être clôturé lorsque la division parcellaire de la dernière parcelle en vente aura été effectuée dans le cadre du projet du local technique municipal.

Budget principal : une bonne santé budgétaire

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 099 836,58 € dont 920 101,00 € de charges de personnel, 530 305,00 € de charges à caractère général et 12 295,00 € de charges financières (intérêts des prêts contractés pour l'investissement).



Les "charges à caractère général" correspondent à la gestion des bâtiments communaux, aux fluides, aux frais de communication, aux contrats de maintenance, aux prestations de services tels que les transports, aux réparations de véhicules, aux fournitures administratives ou scolaires, etc.

Les "autres charges de gestion courante" pour un total de 296 990,52 € comptabilisent les subventions d'équilibre au profit des budgets annexes (cinéma, assainissement), les versements de subventions au CCAS, aux associations et clubs sportifs ainsi que les dépenses relatives aux élus (indemnités, formation...). Il convient de noter que les subventions versées aux associations barjacoises s'élèvent à 68 118 euros en 2021.

Hausse des prix de l'électricité et du gaz

Contrairement aux particuliers, les collectivités territoriales et les entreprises ne bénéficient pas de tarifs réglementés. Les dépenses d'électricité et de gaz, qui s'élevaient respectivement à 65 375,58 € et à 15 615 € en 2021, pourraient être multipliées par 2,5 fois pour l'électricité et par 2,3 fois pour le gaz.

Pour des raisons à la fois économiques et environnementales, nous recherchons depuis 2021 une plus grande sobriété énergétique, notamment à travers la **modification de l'éclairage public avec une extinction de 23h30 à 6h**.

Si les frais de personnel constituent le premier poste de dépense de la commune, la part des charges de personnel exprime la richesse des services proposés à la population, services qui sont par ailleurs sources de recettes pour la commune. A titre d'exemple, le service de portage de repas à domicile de la commune a livré 9988 repas en 2021 à Barjac et à Saint-Privat-de-Champclos, générant ainsi des recettes de fonctionnement. Par ailleurs, la part des charges de personnel doit s'analyser en fonction du mode de gestion privilégié par la commune, la régie, ainsi que du nombre de compétences, relativement peu nombreuses, transférées aux groupements de communes.

.../...

En 2021, les recettes de fonctionnement atteignent 2 695 194 €, dont 287 107 € pour les produits des services, du domaine et des ventes diverses et 1 353 989 € pour les impôts et taxes. Les droits de place (brocante, marchés, foires), malgré la crise sanitaire dont l'impact s'est progressivement réduit en 2021, se sont élevés à 80 739 €.

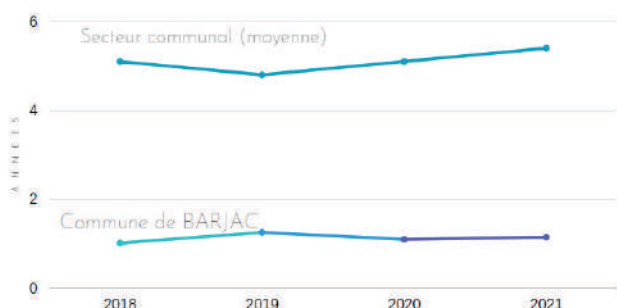
Un des ratios les plus importants de l'analyse budgétaire constitue l'épargne brute qui correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement auquel sont soustraites les charges d'intérêts. Plus l'autofinancement brut est important, mieux la collectivité territoriale se porte financièrement. Ce solde apparaît à la fois en section de fonctionnement et d'investissement car il exprime le solde de fonctionnement qui permet à la commune d'investir.

Ainsi, à Barjac, l'épargne brute atteint 914 355 € contre 168 236 € pour les communes de la même strate démographique (communes de 500 à 2000 habitants).

Par ailleurs, l'épargne brute permet de calculer un autre ratio important, la capacité de désendettement de la commune. Ce ratio est calculé en divisant le stock de dette par l'épargne brute. Avec un encours de la dette de 1 049 180,24 € en 2021, **la dette atteint 639 € par habitant, contre 947 € en moyenne pour les communes**. Plus significative encore est la capacité de désendettement de la commune, qui s'élève à 1,15 an à Barjac en 2021 contre 8,2 ans pour les communes de la même strate démographique (500 à 2000 habitants) et 5,4 ans pour le secteur communal (communes et groupements à fiscalité propre), toutes strates démographiques confondues.

Cette bonne gestion budgétaire a permis la stabilité des taux communaux des impôts locaux depuis 33 ans. En outre, cette situation permet de modérer le prix de certains services municipaux, à l'image du prix du repas de la cantine scolaire (2,5 € par repas).

CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT COMpte ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL



Enfin, en section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 663 639 €. Parmi les opérations d'investissement à retenir :

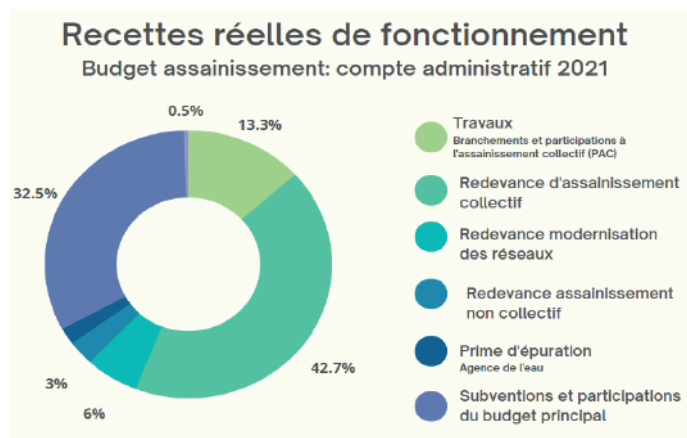
- 46 823 € pour l'éclairage public (travaux au "Jeu de boules", au tennis ou encore au château) ;
- 204 142 € pour l'acquisition de terrains, principalement dans les quartiers du Cornier et de Font Malliague ;
- 20 650 € pour l'acquisition d'un véhicule Fiat Doblo au profit des services techniques municipaux ;
- 137 501 € pour des travaux de voirie et de goudronnage, dont la rénovation de l'escalier de la Caladette ;



- 66 777 € concernant le chantier de l'école publique et de la salle d'évolution (la plus grande majorité des paiements a eu lieu en 2022) ;
- 29 546 € concernant le remboursement du capital des prêts.

Budget assainissement : un équilibre retrouvé

Les recettes de fonctionnement ont atteint le montant le 207 533 €, permettant de résorber le déficit de l'année passée. Elles sont en nette hausse grâce à l'augmentation de la redevance d'assainissement collectif (81 992 €), rendue nécessaire par la réalisation d'importants investissements sur le réseau. Il est à noter que la subvention de l'agence de l'eau (3 824 €) diminue d'année en année.



En investissement, les dépenses s'élèvent à 100 763 €. Il s'agit principalement des travaux de la rue du Bouc, ainsi que de la réalisation du schéma directeur d'assainissement. Il faut aussi noter 16 565 € d'intérêts d'emprunt. Les recettes d'investissement s'élèvent à 214 581 € (fonds de compensation de la TVA, emprunt de 100 000 €, subventions versées par le département et l'agence de l'eau).



Budget cinéma : excédentaire, malgré la crise du covid-19

La crise sanitaire a beaucoup affecté le budget du cinéma en 2021. Les ventes, diminuées par la période de fermeture, s'élèvent à 12 553 € alors qu'elles étaient de 36 968,23 € en 2019, avant la crise sanitaire, **soit une diminution de 67 % des recettes liées aux ventes**.

Cette importante baisse a ainsi été compensée par des subventions (Commune, Département, CNC...) à hauteur de 43 595 €, dont 11 900 € de subventions spécifiques au covid-19. Ainsi, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 38 960 € et les recettes de fonctionnement se sont élevées à 63 148 €, de sorte que le budget annexe du cinéma a été excédentaire en dépit de la conjoncture.

CCAS : une consommation budgétaire réduite par la crise sanitaire

Budget CCAS : Compte administratif 2021 Section de fonctionnement		
Libellé	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	5950,51	11590
Résultats de l'exercice		5609,49
Report année N-1		17505,23
Résultat de clôture		28724,21

Le budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) constitue un budget autonome et non un budget annexe, dans la mesure où il est voté par des instances responsables et non par le Conseil Municipal.

En 2021, les dépenses de fonctionnement furent essentiellement les secours d'urgence et les aides car le repas des aînés a été annulé à cause de la crise sanitaire. Les recettes de fonctionnement correspondent à la subvention du budget communal à hauteur de 10 000 € et des dons pour 1590 €. Pour ce budget, il n'y a pas d'investissement.

Cyril GILLES, Adjoint Délégué

URBANISME

Alors que l'année 2021 avait été marquée par une augmentation particulièrement marquée à Barjac des demandes d'autorisation d'urbanisme et des permis de construire (41 permis de construire soit une augmentation de 70 % par rapport à 2020), l'année 2022 a été marquée par un retour à la normale : 21 permis de construire ont été déposés ainsi que 3 permis modificatifs, soit un total de 24 permis de construire, un chiffre équivalent aux demandes déposées avant la crise sanitaire. Pour autant, le rythme de dépôts de déclarations préalables de travaux n'a pas décéléré.

Ce ralentissement s'explique par plusieurs facteurs, au premier rang desquels la conjoncture économique (inflation) et l'entrée en vigueur, en 2022 d'une nouvelle réglementation thermique plus contraignante, qui avait été anticipée par nombre de pétitionnaires en 2021.

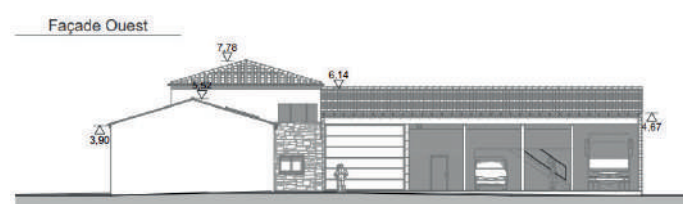
Dans le détail, 13 permis de construire ont été déposés pour des maisons individuelles. Plusieurs permis ont été délivrés pour des entrepôts agricoles et pour des locaux professionnels. Un permis de construire a été délivré dans le centre du vieux Barjac pour un projet de résidence d'artiste.

Des parcelles communales vendues à la Lauzière

La commune a procédé à la division parcellaire en quatre lots à la viabilisation des parcelles situées au lieu-dit La Lauzière, acquises en 2017, en face de la crèche. Quatre parcelles d'une surface de 600 à 800 m² et on été cédées à de jeunes Barjacois qui pourront vivre et s'épanouir dans le village. La commune a conservé une parcelle qui pourrait à l'avenir accueillir une maison médicale.

Un nouveau local pour les services techniques

Devenu vétuste, le local des services techniques municipaux situé rue des Micocouliers, a été vendu à l'entreprise Corbier Matériaux située à proximité immédiate. Le conseil municipal a décidé la construction d'un nouveau local, adapté aux besoins des agents municipaux. Le permis du futur local des services techniques a ainsi été délivré le 7 avril 2022.



Implanté à Plan Long, au sein de la zone d'activité, ce bâtiment en forme de « L » abritera les véhicules des services techniques, des bureaux et un logement. Il sera particulièrement exemplaire en matière environnementale : il comprendra une cuve de récupération de 30 m³ ainsi que des installations photovoltaïques. Le choix a été fait de privilégier des matériaux qualitatifs avec un habillage en pierre calcaire de pays réalisé ponctuellement. Parallèlement, le conseil municipal a décidé d'acquérir une parcelle agricole située à proximité afin de développer une activité de maraîchage pour alimenter le restaurant scolaire municipal.

Un nouveau lotissement privé baptisé « Chanteclerc »

Un permis d'aménager a été délivré le 10 octobre 2022 pour la réalisation d'un lotissement privé, baptisé Chanteclerc, chemin du Mas de la Croix, sur le site d'anciens poulaillers amiantés. Il comprend 6 lots destinés à accueillir des maisons individuelles. Ce permis d'aménager devrait se traduire par le dépôt, durant l'année 2023, de plusieurs permis de construire.

La commune et le syndicat mixte des eaux Gard-Ardèche (SMEGA) investiront respectivement 13 500 € et 27 000 € pour permettre l'adduction d'eau des parcelles. 6 lots devraient voir le jour.

Des déclarations préalables toujours nombreuses

Les dépôts de déclarations préalables de travaux (piscines, clôtures, extensions modérées d'habitations, réfection des toitures, modification des façades, divisions parcelles...) avaient connu une forte augmentation entre 2020 et 2021 (+ 55%). En 2022, contrairement aux permis de construire, les dépôts de déclarations préalables progressent, passant de 61 en 2021

à 69 en 2022. En revanche, le nombre de certificats d'urbanisme délivrés par la commune, pour la très grande majorité d'entre eux à la demande des notaires dans le cadre de ventes immobilières, s'est porté à 64 en 2022 contre 86 en 2021.

En pratique, les dossiers de permis de construire et de divisions parcellaires sont instruits depuis 2015 par le service commun ADS (Application du Droit des sols) d'Alès agglomération et de Cèze Cévennes, en lien avec la commune. L'instruction par le service ADS ne retire pas la compétence du Maire en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme. La commune, pour sa part, instruit elle-même l'ensemble des certificats d'urbanisme et des déclarations préalables de travaux.

Vers de nouveaux projets en 2023

La commune mène une action volontariste contre les biens abandonnés et laissés vacants. En 2022, nous avons incorporé grâce à une procédure dite de « Biens vacants et sans maître » une parcelle constructible de 3450 m² au Brugas qui sera divisée en deux lots, ce qui permettra à Barjac de grandir avec de nouveaux habitants.

Enfin, la commune espère lotir une parcelle communale située au Ranc des Rodes, en secteur constructible. Le projet a été entravé par la révision de l'aléa « Feu de forêts ». Selon l'étude produite par les services de l'Etat, les parcelles de ce hameau seraient désormais exposées à un aléa « très élevé », ce qui obère tout projet de construction. La commune conteste ce niveau d'aléa, dans ce secteur cerné par des champs de vigne ou de lavande... Après divers échanges avec les services de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et une visite sur site le 23 septembre 2022, à laquelle le sous-préfet a pris part, les services de l'Etat demandent à la commune de faire préciser à nouveau par un bureau d'études spécialisé le niveau d'aléa « feu de forêt ». Malgré la complexité du projet, la commune poursuivra l'objectif de lotir ce secteur.

Le « ZAN », qu'es a quò ?

Promulguée le 22 août 2021, la loi Climat cherche à adapter les règles d'urbanisme pour lutter efficacement contre l'étalement urbain. Une de ses mesures phares est l'objectif de Zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2050.

Une territorialisation des objectifs doit être engagée au niveau régional, à travers un schéma régional, le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires). Dans chaque région, le SRADDET, qui devra être approuvé d'ici 2024, définira un objectif du rythme d'artificialisation par tranches de dix années avec une trajectoire permettant d'aboutir à l'absence de toute artificialisation nette des sols. Concrètement, il comprendra des objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels et agricoles observée entre 2011 et 2020 d'au moins 50 %. Le SRADDET s'impose aux documents locaux d'urbanisme, dans un rapport de compatibilité. Ces objectifs seront intégrés d'ici 2024 au niveau intercommunal dans les schémas de cohérence territoriales (SCOT) et d'ici 2027 dans les PLU. Pour les PLU, les zones à urbaniser (IAU dans notre PLU) qui n'auront pas été ouvertes à l'urbanisation ne pourront plus l'être. Par ailleurs, aucune autorisation d'urbanisme ne pourra être accordée dans les zones à urbaniser du PLU (IAU et IIAU). Les associations d'élus, notamment l'association des maires ruraux (AMR) y voit un nouveau coup porté aux territoires ruraux ainsi qu'un « frein jacobin au renouveau de la ruralité ». Pour l'AMR, l'Etat, qui pendant longtemps, à travers les directions départementales des territoires, palliait les manques en ingénierie des collectivités rurales, ne serait plus en mesure de le faire ; le ZAN serait un moyen efficace et peu coûteux de prendre le contrôle de l'urbanisme dans les petites communes, sans avoir à consacrer les moyens humains nécessaires à une urbanisation qualitative.

OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT

Le feu de forêt est une préoccupation omniprésente dans la région Méditerranéenne. Notre Commune n'échappe pas à la règle et il convient de se prémunir contre les incendies qui viendraient menacer les habitations ou ceux induits par les habitants eux-mêmes.

Le débroussaillage est une obligation : article L131-10 du Code forestier. Le représentant de l'Etat dans le département arrête les modalités de mise en œuvre du débroussaillage selon la nature des risques.

Pour limiter les dommages que pourrait causer le feu à notre patrimoine, le Code forestier oblige les propriétaires situés en zone exposée et à moins de 200 mètres, à débroussailler et à maintenir en état débroussaillé conformément aux prescriptions suivantes le cas échéant

Débroussaillage obligatoire dans et à proximité des zones exposées aux incendies de forêt sur la commune.

■ Aux abords des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature sur un rayon de 50 m (même si les travaux s'étendent sur les propriétés voisines) ainsi que sur un gabarit de 5 mètres de haut sur 5 mètres de large pour les voies privées y donnant accès ;

■ La totalité de votre terrain si celui-ci se trouve dans la zone urbaine (zone U) du PLU (plan local d'urbanisme) en vigueur ;

■ La totalité de votre terrain si celui-ci fait partie d'un lotissement, d'une AFU ou d'une ZAC (association foncière urbaine ou zone d'aménagement concertée) ;

■ La totalité des terrains ainsi qu'une bande de 50 mètres de profondeur autour si ce sont des terrains de camping ou de stationnement de caravanes.

Chacun devra effectuer les travaux de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé dont il a la charge.

Un contrôle sera effectué. Si les travaux prescrits n'ont pas été réalisés les contrevenants en infraction pourront être verbalisés conformément à l'article R163-2 du Code forestier. Les travaux seront alors exécutés d'office à leurs frais après mise en demeure.

Plus d'informations sur SIG Cévennes et sur le site de la Préfecture du Gard.

Forêt de BARJAC

Une réunion au préalable s'est tenue en mairie pour le tirage au chapeau des parcelles de coupe de bois aux bénéficiaires de 78 familles Barjacoises qui se sont inscrites. Le prix n'a pas augmenté depuis plusieurs années : 120 € pour les foyers non imposables et 140 € pour les imposables. Nous remercions les bénévoles de la commission pour leurs aides aux services bien-être des Barjacoises et Barjacois en cette période de crise énergétique. Des travaux forestiers se poursuivent toute l'année. La programmation des travaux pour 2023 est déjà en discussions, Le Conseil Municipal vote une enveloppe de 10 000 euros chaque année pour l'entretien de notre forêt. Cela concerne essentiellement les chemins et nos divers aménagements sportifs et culturels. C'est un gros effort que fait la commune pour l'entretien du bien commun

Sylvian Belin adjoint au maire et Saïd El Attar Conseiller délégué aux bois et forêts.



Préparation des coupes de bois avec une partie de la commission bois et forêt de Barjac : Bernard Ferrat, Gérard Lefebvre, Thierry Maito et les agents Raphaël Raymond, Benjamin de l'Office National des Forêts. Nous avons procédé au piquetage et la numérotation des parcelles avec cartographie du site et l'alignement à l'aide des points GPS pour plus de précision.

Aide à la rénovation des façades

L'aide est de 5 €/m² et 10€ si le demandeur est non-imposable. L'aide est plafonnée pour une superficie maximale de 134 m².

En 2022, 2 dossiers ont été aidés par la Mairie : M. GOLDER et M. MONTEIL. Au total : 245 m² de façades ont été rénovés. Participation Municipale : 945 €

Les Bâtiments de France préconisent des enduits au mortier de chaux non tamisés, poreux sur les moellons laissant apparentes les pierres de taille, sinon des joints beurrés, affleurants, ton pierre.

Commerce : aide à l'amélioration des terrasses

Une aide aux commerçants et artisans a été mise en œuvre pour l'acquisition de leur mobilier de terrasses à hauteur de 10 % du montant HT sans pouvoir excéder 1.000€.

En 2022, 2 dossiers ont été aidés pour un montant total de 830,39 €. Il s'agit de ceux présentés par LE COSY et MA PRÉFÉRENCE.

Un rappel important : la demande d'aide doit être effectuée avant l'acquisition du mobilier et le choix du mobilier doit être impérativement validé préalablement par la Mairie.

Barjac, une « Petites Villes de Demain » qui se vit dès à présent !

Engagé activement sur Barjac depuis fin 2021, le programme « Petites Villes de Demain » vise à accompagner les communes ayant un rôle de centralité afin de soutenir leur initiative de projets et ainsi maintenir leur vitalité. Porté par l'Etat, il se matérialisera en 2023 par la signature d'une convention. Celle-ci actera les engagements entre les collectivités lauréates (CC De Cèze Cévennes, Barjac et Saint-Ambroix) et les partenaires PVD.

2022 a été une année riche en réflexions et en actions qui ont permis de préfigurer la stratégie et les actions que Barjac porte au sein de son projet de revitalisation. Un diagnostic multithématique a été réalisé permettant de mieux identifier les projets et actions à mettre en place.

De cette analyse détaillée ont été formulés des enjeux desquels a pu être esquissée une stratégie de développement pour les années à venir. L'enjeu de PVD, outre la réalisation de projets, est de rendre visible la stratégie et donner confiance aux partenaires au travers d'un projet global lisible et cohérent.

Ainsi, plus d'une vingtaine de projets ont été identifiés. Parmi lesquels on peut citer : le jardin d'enfants récemment achevé, la sécurisation et l'aménagement de l'entrée d'agglomération route de Saint-Ambroix, les travaux d'isolation et d'amélioration thermique de l'Ecole vont être lancés en ce début d'année. Par la suite, d'autres projets viendront s'ajouter comme la rénovation de l'ancienne Poste « maison Bertrand » en logements et en espace culturel, la création du parc paysager alimentaire sur le Cornier futur poumon vert de Barjac. La création de cheminements piétonniers et d'une aire de covoiturage sont aussi programmés.

Malheureusement, tous ne pourront pas être conduits simultanément. Aussi, le programme PVD est une aide à la décision et vise à organiser et prioriser les projets. Nécessité d'autant plus importante en ces temps de

rationalisation toujours plus forte des aides financières principalement de l'Etat, la Région et le Département.

L'année écoulée a également été marquée par la réalisation d'une enquête sur le centre-ville de Barjac. Durant trois mois cet été, les Barjacois et Barjacoises ainsi que des visiteurs de la commune, ont pu s'exprimer sur leurs perceptions et leurs pratiques du centre-bourg. Ils ont également été invités à formuler les priorités qui, selon eux, devraient être poursuivies par la commune. Les résultats, présentés dans leur version synthétique ci-après, nous livrent la teneur des réponses formulées. Pour plus de détails, le rapport complet de l'enquête est consultable sur le site internet de la Mairie (barjac.fr) ou directement sur place.

Afin de présenter les fruits de cette année de travail, un second comité de projet s'est tenu en septembre 2022. Comme pour celui de janvier, il réunissait les partenaires institutionnels du programme. En présence notamment de monsieur Rampon, Sous-Préfet de l'arrondissement d'Alès et de madame Bergerie, Conseillère Départementale, les élus de Barjac, Saint-Ambroix et le Président de la Communauté de communes, accompagnés de leur chef de projet, ont présenté l'avancée de la réflexion et des actions envisagées.

.../...

La validation des éléments exposés au comité de projet, renforcés par les résultats de l'enquête d'opinion menée cet été, permettent de conforter la vision politique dans laquelle les élus se sont engagés. Certains projets seront à affiner et d'autres, peut-être, à réinterroger. Petites Villes de Demain est là pour se donner les moyens de bien faire et d'approfondir les sujets stratégiques. Les questions du logement, du commerce et des déplacements notamment vont faire l'objet d'études spécifiques qui seront menées dans les mois à venir.

2023 va donc être l'année de la concrétisation de Petites villes de Demain au travers de la signature de sa convention et de son opération de revitalisation du territoire (ORT) ouvrant de façon privilégiée et dérogoratoire de nouvelles possibilités pour la commune et ses habitants. Ainsi, études et projets vont s'articuler dans un but commun, celui de conforter Barjac comme un village dynamique au cadre de vie de qualité et où il fait bon vivre.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE PETITES VILLES DE DEMAIN (été 2022)

149 personnes ont participé.

113 réponses ont été saisies directement sur la plateforme internet (76% des retours)

36 via les questionnaires papiers (24% des retours).

De nombreux formulaires papiers ont été retirés mais un taux de retour assez faible est à noter.

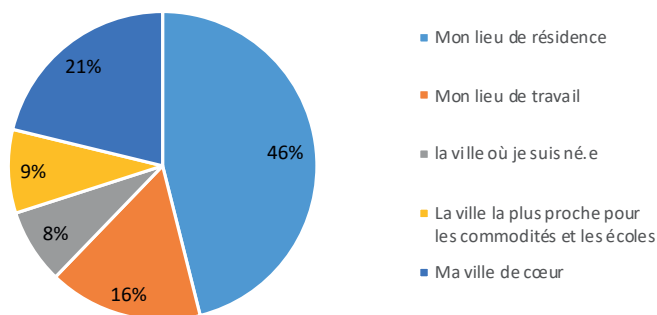
Pour vous, que représente la commune de Barjac ?

Les personnes interrogées identifient majoritairement Barjac comme leur lieu de résidence (46%) suivi de la ville de cœur (21%) et du lieu d'exercice de l'activité professionnelle (16%).

Habitez-vous la commune ?

Quasiment les trois quarts des sondés habitent la commune (74%).

"Pour vous, que représente la commune de Barjac ?"



Dans quel quartier habitez-vous ?

Bien que le taux de réponse soit que de 64% à la question du lieu de résidence par quartier, plus d'1/3 des personnes interrogées qui habitent sur la commune, résident dans le centre-historique. 42% d'entre-elles résident dans les quartiers périphériques du centre-historique et 23 % dans des secteurs résidentiels plus diffus ou éloignés (« autres »). 50% des personnes qui habitent le centre-historique ont plus de 55 ans, 24% ont entre 45-55 ans et 18% entre 25-35 ans.

Si vous habitez Barjac, quelle est votre ancienneté dans votre quartier ?

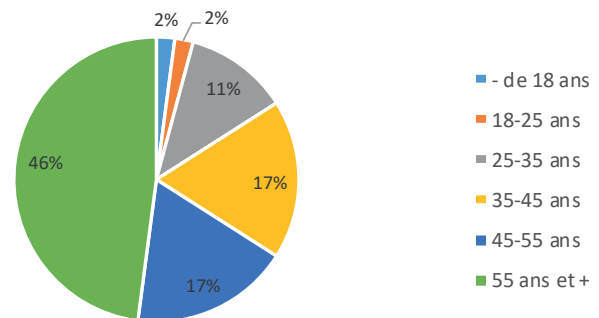
Près de 60% des personnes interrogées habitent depuis plus de 10 ans dans leur quartier. En cumulé, 72% des réponses indiquent que les personnes interrogées vivent depuis plus de 5 ans dans le même quartier. Ces réponses montrent la stabilité résidentielle des habitants ayant répondu au questionnaire. La répartition des nouveaux arrivant se fait de façon équilibrée sur les principaux quartiers résidentiels de Barjac dont le centre-historique (18%).

Fréquentez-vous le centre-ville ?

Seulement 3% des personnes interrogées ne fréquentent pas le centre-ville. Si « seulement » 35% des personnes interrogées habitent le centre-ville,

97 % d'entre-elles le fréquentent. Les 55 ans et plus sont les profils qui le fréquentent le plus avec 46% des retours.

Profil des personnes fréquentant le centre-ville

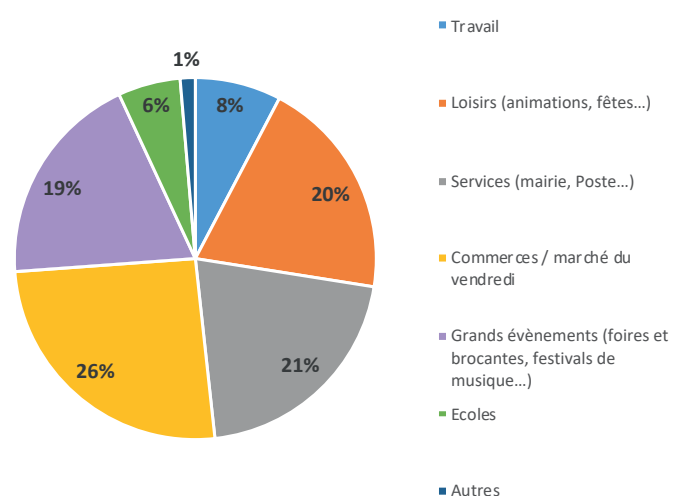


Dans quel but fréquentez-vous le centre-ville ?

Le premier motif de fréquentation du centre-ville concerne les « commerces et le marché du vendredi » avec 26 % des réponses obtenues. Toutefois en cumulé, les premiers motifs de fréquentation du centre sont les animations et événements (40%).

À quelle fréquence vous rendez-vous au centre-ville ?

De manière globale, 96% des personnes interrogées fréquentent régulièrement le centre-ville (en semaine et/ou le week-end). En cumulé, 94% des participants au questionnaire viennent au moins 1 fois par semaine en centre-ville. Les plus de 45 ans sont ceux qui fréquentent le plus le centre en semaine.



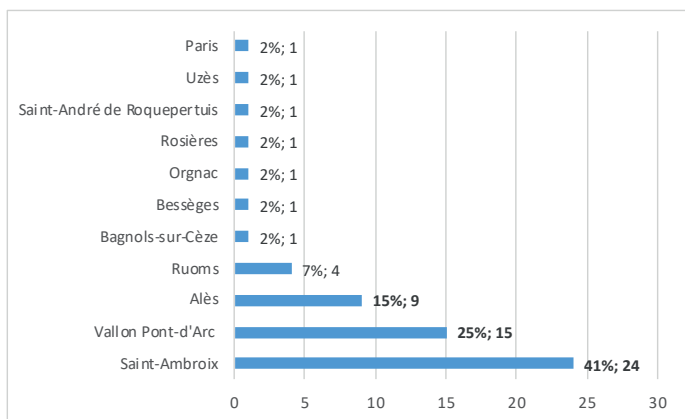
Où faites-vous vos courses du « quotidien » ?

68% des participants au questionnaire font leurs achats du quotidien directement sur la commune. 79% de ces consommateurs sont de Barjac contre 21% venant de l'extérieur. L'offre marchande locale couvre plutôt bien les besoins des habitants (complémentarité des commerces et des

marchés). Toutefois, près d'1/3 des réponses montrent des achats réguliers hors de Barjac (évasion commerciale). Les profils les plus âgés font majoritairement leurs courses sur Barjac. 71% des 25-35 ans ne font pas leurs courses sur la commune.

Si vous faites vos courses dans une autre commune, laquelle ?

Les Barjacois.es qui ne font pas leurs achats sur la commune déclarent faire leurs courses à Saint-Ambroix (41%), Vallon Pont-d'Arc (25%) et Alès (15%). A noter que 4 territoires Ardéchois sur la totalité des réponses sont cités.



Avez-vous participé aux visites accompagnées de Barjac ?

Seulement 27% des participants au questionnaire ont participé aux visites accompagnées de Barjac. Parmi cette proportion 72% habitent la commune. 68% des participants aux visites ont plus de 55 ans.

Connaissez-vous le château (Mairie) ?

Seulement 3% (4 réponses sur 149) des participants au questionnaire ne connaissent pas le Château de Barjac. Un quart des personnes interrogées connaissent le Château sans pour autant habiter Barjac.

Empruntez-vous les transports en commun ?

Près des trois-quarts des personnes interrogées (73%) n'ont jamais recours aux transports en communs pour se déplacer. Ce sont majoritairement les résidents du centre historique et les personnes de plus de 55 ans qui empruntent le plus les transports en commun.

Êtes-vous attaché à Barjac ?

94% des personnes interrogées sont attachées à Barjac dont plus de la moitié précisent qu'elles y sont très attachées (54%). 23% d'entre elles n'y habitent pas.

De 1 à 3 mots « positifs », comment qualifieriez-vous le centre-ville de Barjac ?

Les personnes interrogées apprécient majoritairement le centre-ville de Barjac pour la qualité de son cadre de vie et pour la qualité de vie qu'il dégage. Les qualificatifs qui sont revenus le plus souvent sont « beau » (27 fois) et « agréable » (28 fois). Ainsi, l'attractivité et la vitalité du centre-ville de Barjac passe par le fait que ses habitants et visiteurs s'y sentent bien en le trouvant « beau » et « agréable ».

De 1 à 3 mots « négatifs », comment qualifieriez-vous le centre-ville de Barjac ?

La perception négative de Barjac des habitants et visiteurs repose principalement sur le manque de dynamique et d'animation souvent rattaché au problème de saisonnalité ainsi qu'un manque d'entretien et de propreté des espaces publics : 59% des retours.

Diriez-vous que la commune et son centre-ville sont attractifs ?

81 % des personnes interrogées trouvent le centre de Barjac attractif avec 22% d'entre elles pour qui il est « très attractif ». Parmi elles, 64% ont plus de 55 ans. Les classes d'âges plus jeunes placent également Barjac dans des proportions variées comme attractif.

Pouvez-vous justifier votre réponse ?

« **pas très attractif** » : Parmi les justifications évoquées le sujet de l'animation et du commerce (ouverture et horaires) revient le plus souvent. Le manque de transport et de médecins est aussi soulevé.

« **plutôt attractif** » et « **très attractif** » : Pour la motivation des votes plaçant Barjac comme attractif, on retrouve la beauté et la qualité du village, de ses restaurations patrimoniales. L'offre de commerce et service malgré la saisonnalité apparaît aussi. L'animation et la vie culturelle (festival, cinéma d'art et d'essai, foires, etc.) sont aussi largement évoquées.

Dans le cadre du développement du centre-ville, quelles devraient être les principales priorités de la commune (maximum 3)

Les 3 principales priorités que devrait poursuivre la commune selon les personnes interrogées sont :

- La lutte contre la désertification médicale (29%),
- Proposer des actions en faveur de la jeunesse (11%),
- Améliorer la circulation et les déplacements (9%).

A l'issue de ce vote, il est clair que l'une des préoccupations premières toutes catégories de profils confondues des personnes ayant répondu à l'enquête est la santé.

Si autre, précisez

Parmi les autres priorités proposées les réponses qui ont été produites sont d'avantage des précisions formulées faisant références aux axes thématiques proposés. Deux contributions se détachent toutefois des autres remarques :

- « Aider réellement les agriculteurs, ceux qui ont du mal à joindre les deux bouts et ceux qui sont à la retraite. Leur donner + d'accès à la santé et à l'information »
- « Aider les SDF! »

Vous êtes ?

56% des personnes interrogées sont des femmes contre 43% d'hommes. 1% des participants n'ont pas souhaité préciser leur genre.

À quelle tranche d'âge appartenez-vous ?

Une large majorité des personnes ayant répondu à ce questionnaire ont 55 ans et plus avec 48% des résultats. 15% des participants ont moins de 35 ans. 20% des participants ont entre 35 et 55 ans. Les catégories générationnelles les moins représentées sont les 18-25 ans et les moins de 18 ans avec 2% pour chaque. Malgré un léger déséquilibre générationnel, l'échantillonnage « naturel » reste plutôt représentatif du profil démographique de la commune de Barjac.

Avez-vous des choses à ajouter concernant ce questionnaire ?

On distingue deux types de contributions :

- Celles qui sont directement liées à l'enquête,
- Celles qui concernent le contenu du questionnaire en apportant des compléments de réponses, ou des observations. Celui-ci regroupe le plus de contributions.

INTERCOMMUNALITE - INTERDEPARTEMENTALITE - ENVIRONNEMENT

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable



Mairie, Le Château - 30430 BARJAC
Tél. : 04 66 24 50 70
Mail. : syndicat-aep-barjac@orange.fr
www.siaep-barjac.fr

Le Syndicat Mixte des Eaux Gard Ardèche (SMEGA) exerce la compétence de production et distribution de l'eau potable, sur son territoire. L'accueil du public se fait les lundi, mardi et jeudi, de 9h à 12h au bureau du syndicat, 3^{ème} étage du château de Barjac.

SAUR : Depuis le 1er février 2022, le service public de l'eau potable est exploité par la SAUR, concessionnaire, pour une durée de 10 ans. La SAUR à la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

Elle assure :

- La gestion du service : application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs.
- La gestion des abonnés accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client.
- La mise en service des branchements, l'entretien de l'ensemble des ouvrages et le renouvellement des branchements, des clôtures, des compteurs, des équipements électriques et électromécaniques, des installations de télésurveillance.

SAUR : Service clientèle : 04 63 36 10 00
Urgence 24h/24h : 04 63 36 10 09
www.saurclient.fr

Le Syndicat doit s'assurer du respect, par le délégataire SAUR, de ses obligations contractuelles, de la qualité du service et de l'équilibre financier du contrat.

En 2022, le SMEGA a distribué **497 764 m³** d'eau par un réseau public de 302 km de canalisations sur la totalité de son périmètre.

Le SMEGA est composé de 10 membres, 9 communes adhérentes à titres individuelles, et 1 EPCI : La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien adhérente pour le territoire de 3 communes : Issirac, Montclus et Le Garn.

L'État a contraint l'Agglomération du Gard-Rhodanien à prendre la compétence de l'eau au 1er janvier 2020, pour les communes d'Issirac, Le Garn et Montclus. L'Agglomération a demandé la sortie au Syndicat, de ces 3 communes. Une étude d'impact est en cours pour définir les coûts, elle sera soumise aux autres communes du Syndicat pour approbation, ou pas.

Grâce à ses trois ressources (2 sur la commune de Salavas au bord de l'Ardèche et 1 sur la commune de Montclus au bord de la Cèze) et à l'eau de Pont de Veyrières 07 (SEBA), le SMEGA a pu alimenter 4 298 foyers.

Sur la commune de Barjac, 1 140 abonnés ont consommé 143 806 m³ d'eau.

Le Syndicat est géré par une **Assemblée Délibérante nommée Comité Syndical**, constituée de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants pour chaque commune. Pour prendre les décisions les plus importantes comme le vote du budget primitif et du compte administratif, l'achat de nouveau matériel, la programmation des travaux ou l'évolution des tarifs, le



Comité Syndical se réunit au moins une fois tous les trimestres.

Bureau exécutif : Président – M. Édouard CHAULET, 1er Vice-Président – M. Jacques MARRON (Maire de Labastide de Virac), 2eme Vice-Président – M. René UGHETTO (Maire d'Orgnac l'Aven). Le Bureau exécutif se réunit avant chaque réunion du Comité Syndical et lorsque des décisions urgentes sont à prendre.

C'est un organe de travail chargé d'examiner et de préparer les dossiers qui pourront être évoqués à l'occasion des réunions du Conseil Syndical.

Le secrétariat général est assuré par Virginie ROUYEROL. Depuis le 1er septembre 2022, Emy VEDRINE fait un contrat d'apprentissage dans le cadre de ses études, en BTS Gestion Petites et Moyennes Entreprises.

Le Syndicat entreprend chaque année des tranches de travaux pour étendre, renouveler ou renforcer son réseau. Les travaux, après une procédure de marchés publics, sont confiés à une entreprise privée. Ils sont financés par les communes, le département (Gard), l'Agence de l'Eau, l'État et les recettes de vente d'eau potable (part syndicat).

543 000€ HT de travaux ont été réalisés sur le périmètre du Syndicat en 2022 :



Réunion travaux rue du bouc

Barjac : Renforcement Rue du Bouc,
Déplacement du réseau au Mas Lozard,
Labastide-de-Virac : Renforcement Les Claux,
Vagnas : Renforcement à Violonnes,
Extension du réseau Entre les Vignes,
Déplacement du réseau au lieu-dit La Sauvasse.

INTERCOMMUNALITE - INTERDEPARTEMENTALITE - ENVIRONNEMENT



Réunion travaux salavas

Salavas : Renforcement du Centre Village.

Travaux à réaliser en 2023 :

BARJAC – Renforcement du réseau Chemin Clos du Portail et Chemin Las Coutaoudas – Montant de l'opération 216 000€ HT. - Déplacement de conduite au lotissement Chantecler pour un montant de 54 000€.

VAGNAS – Renouvellement de la canalisation de refolement et distribution entre les réservoirs La Rochette et Prades, 1ère tranche – pour un montant de 900 000€ HT.

BESSAS - Réhabilitation du réservoir - Montant de l'opération 220 000€ HT.
SALAVAS – Renforcement au Chemin Antonin Le Pieu - Montant de l'opération 200 000€ HT.



CONDUITE DE REFOULEMENT – Montant de l'opération 92 000€ HT.

Projet de Coopération Internationale au Laos :

L'alimentation en eau potable des villages de Phaxang, Nongkham, et Napho sur la province de Vientiane, district de Kasi, au Laos, va se faire en 2023. Une mission d'expertise est prévue pour réactualiser le projet, qui est en attente depuis 2021, les travaux se feront après la mousson, en octobre 2023.

LE PRIX DE L'EAU

Le changement de délégataire a permis une baisse des abonnements.

Le prix de l'eau dépend du volume consommé, pour calculer le prix de l'eau moyen au M3, on rapporte la totalité de la facture, y compris sa partie fixe, au volume consommé. On utilise pour se faire une consommation annuelle de référence 120 m3 (correspondant à celle d'un ménage type composé de 2 à 4 personnes). Ce n'est cependant pas la réalité de tous les ménages. Moins le volume d'eau consommé est important et plus la partie fixe (ou abonnement) pèse sur la facture totale.

Le prix de l'eau ne reflète pas l'importance des investissements réalisés pour préserver les ressources et garantir la qualité du service.



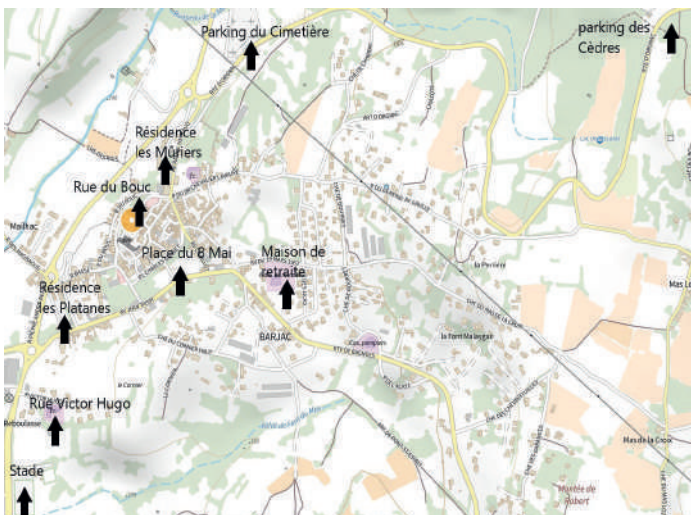
L'OPTIMALE, pour une optimisation du traitement des déchets du territoire

sictoba

Le nom du site est directement inspiré de l'objectif des deux syndicats : gérer de manière optimale les déchets du territoire en les valorisant en nouvelles ressources.

Ainsi, L'Optimale comporte 3 filières de valorisation :

- La production de matières secondaires par le recyclage des plastiques, métaux ferreux et non-ferreux, papiers et cartons, à hauteur de 1 000 tonnes/an
- La production d'un combustible dédié à des chaufferies biomasse pour la valorisation énergétique du bois collecté en déchetteries, à hauteur de 3 500 tonnes/an
- La production de Combustibles Solides de Récupération (CSR) à partir



Présentation SICTOBA

des déchets ménagers pour produire ensuite de l'électricité et de la chaleur, à hauteur de 12 000 tonnes/an.

Les CSR sont des combustibles préparés à partir de déchets et qui sont valorisés comme énergie verte dans des chaudières industrielles ou Unité de Valorisation Énergétique (UVE).

Pilier du développement durable et de l'économie circulaire locale

Le site, opérationnel depuis mars 2021 et piloté par 5 collaborateurs issus du territoire, traite les déchets des 100 000 habitants des 149 communes du Sud Ardèche, et 1 Gardoise soit 1/3 de la population du département. Il est amené à recevoir chaque année environ 40 000 tonnes de déchets générés par les habitants du territoire. Auparavant ces déchets étaient orientés en centre de stockage.

Grâce aux 3 filières de valorisation de L'Optimale, 40 % minimum de ces déchets seront transformés en nouvelles matières ou en énergie. Ce seront ainsi plus de 16 000 tonnes par an de nouvelles ressources produites, ce qui permettra une économie de ressources naturelles et de la consommation d'énergies fossiles et fera ainsi du site de Lavilledieu le pilier du développement durable et de l'économie circulaire locale de l'Ardèche Méridionale.

Retour sur un chantier d'envergure

Le 19 mars 2018, les deux collectivités en charge du traitement des déchets de l'Ardèche Méridionale, avaient attribué à SUEZ un contrat de délégation de service public d'une durée de 20 ans et d'un chiffre d'affaires cumulé d'un peu plus de 80 millions d'euros. Ce contrat comporte la conception, la construction et la gestion du pôle de valorisation énergie et matières.

.../...

INTERCOMMUNALITE - INTERDEPARTEMENTALITE - ENVIRONNEMENT

La première pierre, posée symboliquement le 28 octobre 2019, marquait le lancement du chantier de construction, pour un montant de 8 millions d'euros financés par SUEZ et assuré par des entreprises locales.

L'Optimale a démarré officiellement le 24 mars 2021, malgré quelques contraintes lors de sa construction : pandémie COVID, réhabilitation des sols liée à l'ancienne activité de ferrailage, particularités géotechniques nécessitant le renforcement des fondations.

Chiffres clés

Réception de déchets : environ 40 000 tonnes/an :
Dont 3 500 tonnes/an de bois
5 000 tonnes/an d'encombrants de déchetteries
30 000 tonnes/an d'ordures ménagères résiduelles
Prévision de Production de L'Optimale :
Matières secondaires : 1 000 tonnes/an
CSR : 12 000 tonnes/an
CSR biomasse : 3 500 tonnes/an
Prévision de visites pédagogiques : une centaine de visites par an (à 90 % des scolaires), soit quelques milliers de visiteurs annuels attendus

METRIPOLIS, nouveau centre de tri du SICTOBA

Depuis octobre 2021, les déchets issus des poubelles jaunes du territoire du SICTOBA (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures ménagères de la Basse Ardèche) sont triés à Metripolis, un centre de tri commun avec deux autres syndicats : le SYPP (Syndicat des Portes de Provence) et le SYTRAD (Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche Drôme). Les trois syndicats ont confié la gestion de Metripolis à Veolia. Il trie les déchets de plus de 750 000 habitants de Drôme-Ardèche, ce qui représente environ 150 tonnes d'emballages et papiers chaque jour. Les différents déchets y sont triés mécaniquement et manuellement par tailles, formes et matières. En bout de chaîne, ils sont compactés par matière sous forme de balles (gros cubes) qui sont expédiées vers les filières de recyclage. Vous pouvez visiter virtuellement Metripolis en allant sur le site du SICTOBA : www.sictoba.fr.

BEAULIEU

Réalisation d'une campagne de caractérisation des déchets ultimes

Du 6 au 9 décembre, le Sictoba (Syndicat intercommunal de collecte et traitement des ordures ménagères de la basse Ardèche) a réalisé un Modecom, méthode normalisée de caractérisation des Ordures ménagères résiduelles (OMR), c'est-à-dire les déchets ultimes, issus de la "poubelle grise". L'objectif est d'analyser la composition des poubelles, cela fait suite aux précédents Modecom réalisés en 2006 et 2013.

Cette caractérisation est menée par le bureau d'études spécialisé dans les déchets, Verdité, assisté par des techniciens et élus des communautés de communes pour trier les flux provenant de leur collectivité.

Durant ces quatre jours, un certain nombre d'échantillons provenant des quatre communautés de communes faisant partie du Sictoba (Cèze Cévennes, Gorges de l'Ardèche, Pays Beaume-Drobie et Pays des Vans en Cévennes) vont être analysés afin d'avoir des résultats représentatifs de l'ensemble du flux et



d'avoir l'image globale de la composition des OMR produites à l'échelle du territoire (plaine, montagne, centre bourgs...). Une autre campagne de tri est prévue en juillet afin d'analyser également les OMR en période de forte affluence touristique. Les résultats de ce Modecom

permettront au Sictoba de mesurer si, depuis 2015, il y a eu des évolutions dans la composition des OMR et d'orienter les actions de communication à mener en fonction des résultats. Par exemple, il pourra accentuer les actions sur le compostage, le tri ou le gaspillage alimentaire.

Un parcours pédagogique ludique

Afin de comprendre le cycle du tri sélectif, le parcours emmène les visiteurs dans deux ambiances : la maison et l'usine. Cela permet aux visiteurs d'avoir un regard différent sur la gestion de nos déchets et d'établir le lien entre le geste de tri de chacun et le cycle du recyclage.

Ce parcours à destination des petits et des grands permet de comprendre le geste de tri, expliquer le devenir des emballages recyclables, initier les changements de comportements des visiteurs et donner envie de réduire ses déchets et de consommer différemment.

Le papier et tous les emballages vont EN VRAC dans les bacs jaunes.

Ecole de Musique Sol en Cèze

Pour tous renseignements : Tél. 04 66 24 31 71 du mardi au vendredi l'après-midi de 15 h à 18h30 et le mercredi matin de 9h30 à 12h30.
mail : ecoledemusiquesolenceze@orange.fr / culture@ceze-cevennes.fr



Le Centre de Secours de BARJAC

Cérémonie de la Sainte Barbe, l'occasion de présenter le nouveau chef de centre, le lieutenant Dominique Bony, sous le haut patronage du Colonel Léger du groupement de la vallée du Rhône, de la représentante du président Pissas, Mme Bergerie, de la Vice-Présidente du Conseil Départemental Cathy Ville-Chaulet et des élus de Rivières, St Sauveur, Bessas, Montclus, Barjac...



SYNDICAT ABCÈZE

Syndicat Mixte ABCèze
 95 chemin de la Carrière
 30500 SAINT-AMBROIX
 04 66 25 32 22 - accueil@abceze.fr - www.abceze.fr

Comment fonctionne un cours d'eau ?

La rivière, un milieu dynamique et fragile

- **Le fonctionnement d'une rivière dépend** du sol, du relief, du climat, et de la végétation présente sur son bassin versant.
- **La rivière recherche perpétuellement une pente d'équilibre.** Elle érode ses berges, transporte et dépose des graviers et déplace son lit. Sa forme évolue donc au cours du temps en largeur, en longueur et en profondeur.
- **L'observation des tracés du lit de la rivière** au cours des derniers siècles renseigne sur la zone de divagation de la rivière. On l'appelle "l'espace de mobilité".



L'impact des pratiques passées

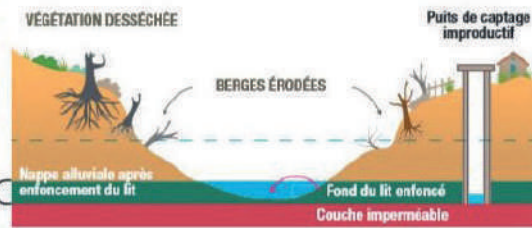
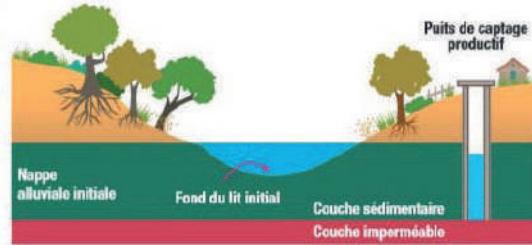
- **Les cours d'eau ont connu d'intenses modifications :** barrages, extraction de sédiments, endiguement, protection de berges, assainissement des terres agricoles, urbanisation en zone inondable, voies de communication, aménagement de zones de loisirs...
- **Leur fonctionnement naturel a ainsi été déstabilisé** en modifiant les débits (crue et étiage), le transit des sédiments, la physionomie du lit, les zones de mobilité et les champs d'expansion de crue.
- **Ces pratiques ont fortement impacté** le bon état écologique des cours d'eau mais aussi la vulnérabilité du territoire au risque d'inondation et de sécheresse.



Extraction de graviers au pont de Tharoux dans les années 50

Une rivière n'est pas un canal, elle ne se limite pas à de l'eau qui s'écoule !

L'extraction des graviers : des conséquences néfastes



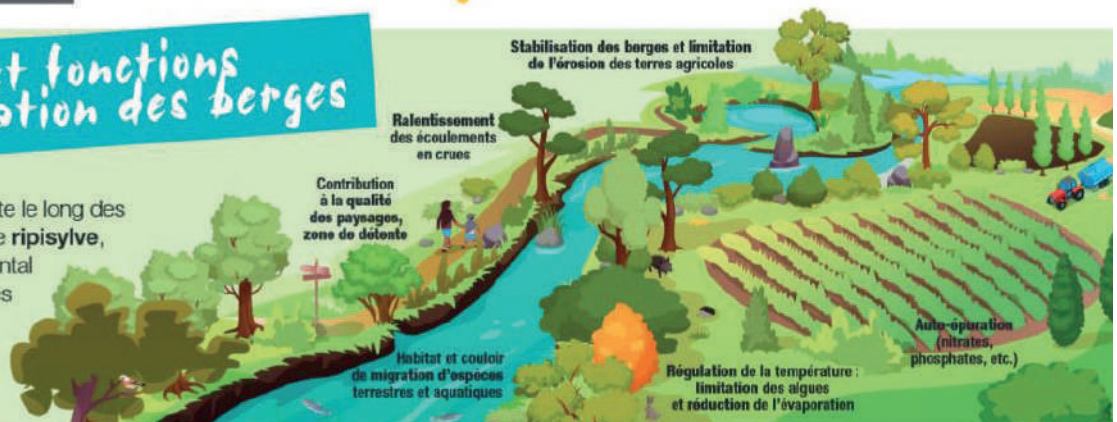
En à peine 50 ans, ce sont 300 ans d'apports naturels qui ont été retirés du lit par les extractions artisanales.

Un abaissement de un à deux mètres du lit de la Cèze est observé avec des conséquences préoccupantes :

- Réduction de la nappe alluviale
- Dégradation de la qualité de l'eau
- Fragilisation du pied des ouvrages (ponts, digues, etc.)
- Appauvrissement de l'écosystème
- Dégradation paysagère

Rôles et fonctions de la végétation des berges

La végétation présente le long des cours d'eau, appelée **ripisylve**, joue un rôle fondamental dans la vie des rivières et rend des services gratuits au quotidien.



COMMISSION ENFANCE- JEUNESSE et VIE SCOLAIRE

EFFECTIFS SCOLAIRES ANNEE 2022/2023

	ECOLE PUBLIQUE	ECOLE PRIVEE	TOTAL
BARJAC	94	36	130
BESSAS	10	3	13
LES PLANS	1		1
LABASTIDE de V		3	3
MÉJANNES		1	1
MONTCLUS		2	2
RIVIERES		6	6
ROCHEGUDE	1	2	3
SALAVAS		2	2
LAUDUN		1	1
St ANDRE de Cruzières		1	1
St JEAN de Maruéjols	4	7	11
St PRIVAT de Champclos	13	10	23
St SAUVEUR de Cruzières		3	3
VAGNAS		8	8
St PAUL LE JEUNE	2		2
TOTAL	125	85	210

ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE

2022 a été une année bien remplie pour les enfants et les équipes enseignantes et municipales à l'école publique où 126 élèves étaient inscrits à la rentrée du 1er septembre 2022, accueillis par notre équipe enseignante et notamment Léa CONTRERAS, notre nouvelle directrice.

Au niveau des maternelles :

Les aménagements des classes se sont poursuivis progressivement afin de favoriser le rangement des jeux et outils d'apprentissage.

Nous avons également installé une douche, très utile pour faciliter le travail des ATSEMS afin d'assurer l'hygiène des tout petits, de plus en plus nombreux.

Une dotation de nouveaux tricycles et swingrollers a été fournie dès la rentrée 2022.

Les « classes dehors » se poursuivent dès que possible dans le parc du Cornier, une fois par semaine : Nous y avons organisé une dégustation de fruits variés pendant la semaine du goût et de fruits de saison dans le cadre du « fruit à la récré » hebdomadaire.

Sur l'initiative de notre ATSEM Valérie nous avons mis en place des activités pendant le temps méridien : contes, musique, dessins, activités manuelles, dans la cour des maternelles, ce qui complète les jeux de ballon en mousse et de vélos ainsi que les jeux en bois.

Devant le risque sanitaire toujours présent, nous avons procédé à l'installation de capteurs de CO2 dans toutes les classes. Ce sont des bons indicateurs qui entraînent l'aération des pièces de manière judicieuse.

Au niveau des classes élémentaires :

Le chantier de la salle d'évolution avance bien et nous espérons pouvoir faire l'inauguration au printemps 2023 !

Les enfants pourront enfin jouer dans une grande cour à taille adaptée et un grand préau, à l'abri à la fois de la pluie et du soleil en été

Des nouvelles toilettes seront aussi terminées et compléteront celles déjà présentes.

Au niveau des activités organisées par la mairie :

Le spectacle offert par les mairies pour les fêtes de fin d'année a été reporté en avril 2022 du fait des consignes sanitaires. Il s'agissait du spectacle « des pas dans la neige » proposé par la troupe TEMPUS DELIRIUM, une fantastique enquête en territoire de lutins qui a captivé les enfants des 2 écoles. En Décembre 2022, la troupe LA PALABRE a interprété la pièce : « les enfants ont des droits » avec la participation des enfants des classes élémentaires et la présence de l'auteur de la pièce qui a pu répondre aux nombreuses questions des élèves.

Cette représentation a marqué la fin de notre participation active dans le cadre de la semaine internationale des droits de l'enfant. Nous avons proposé une exposition au château et un documentaire « Demain est à nous » commenté par des intervenants de l'association DIE (antenne d'ALES) pour les classes élémentaires des 2 écoles.

2 classes de l'école Saint-Laurent et 3 classes de l'école publique ont visité le salon du train installé dans les salles du château où un quizz leur a été proposé par le LOCO CLUB DE MONS organisatrice de cet événement.

A la garderie du matin, nos animateurs continuent de proposer un petit déjeuner aux enfants qui le souhaitent, afin d'éviter le manque d'attention et la fatigue qui se fait sentir vers 11h en cas d'absence de petit déjeuner équilibré.

Le « fruit à la récré » distribué chaque semaine permet aux enfants de se familiariser avec cette classe d'aliments. Ils sont bio, de saison et sont achetés directement chez les producteurs locaux, dès que possible.

Dans les projets pour 2023, outre la fin des travaux cités plus haut et l'inauguration de cette belle réalisation, nous espérons d'ici le printemps proposer aux parents et aux enfants des journées de plantation d'arbustes ou de semis sur le terrain de maraîchage que nous sommes en train d'installer.

En parallèle, nous nous engageons aussi vers la rénovation thermique et énergétique du bâtiment du bas (restaurant scolaire, cuisine et classes) ainsi que vers le branchement de la fibre optique dans tous les bâtiments municipaux.

Voilà donc de bonnes « avancées » en perspective pour cette année 2023 !

Aline GUYONNAUD, 1ère Adjointe
Brigitte BRUGNON, Conseillère Municipale

COMMISSION ENFANCE- JEUNESSE et VIE SCOLAIRE

École Publique

REVUE MUNICIPALE CLASSES MATERNELLES ECOLE PUBLIQUE

L'année scolaire est ponctuée par différentes sorties et activités dans l'école et le village.

1) EVENEMENTS RÉGULIERS :

■ Bibliothèque et Incorruptibles :

Les enfants de maternelles se rendent à la bibliothèque tous les quinze jours. Ils participent au concours national des Incorruptibles qui consiste à lire des albums et à voter pour celui qu'ils ont préféré. Le plaisir de lire se développe dès le plus jeune âge !



■ Des événements festifs :

Cette année nous avons eu le plaisir de retourner chanter au château pour fêter Noël. Au programme : des chants dans la cour du château, la tombola et le marché de Noël des enfants.

Qui dit janvier, dit galette ... Chaque année, le magasin Carrefour offre la galette aux enfants de l'école qui se font une joie de la déguster dans la cour de récréation. Vive la reine, vive le roi ! En février vient le temps du Carnaval. Les enfants se déguisent et passent une journée spéciale avant de partir en vacances.



Le mois d'avril est lui ponctué par la chasse aux œufs. Elle s'est déroulée dans le magnifique cadre du terrain du Cornier. L'enthousiasme et la joie étaient au rendez-vous.

L'année se clôture sur la fête de fin d'année. Quelle joie de pouvoir enfin présenter notre spectacle !

Les enfants ont enfin pu monter sur la scène pour offrir au public un spectacle chamarré et envolé.

■ Les portes Ouvertes

Au mois de juin, la maternelle ouvre ses portes aux futurs petits élèves ainsi qu'à leurs parents. C'est l'occasion pour eux de découvrir les locaux et de rencontrer les maîtresses et les ATSEMS.



2) EVENEMENTS PONCTUELS

Les deux classes ont eu le plaisir d'accueillir une intervenante en poterie. Les enfants ont confectionné de jolies coupelles avec des empreintes de napperons.



Le papi et la mamie de Jules et Jim sont venus parler de la santé bucco-dentaire aux enfants qui sont repartis avec une belle brosse à dents.



COMMISSION ENFANCE- JEUNESSE et VIE SCOLAIRE

Au printemps, un nouveau projet a vu le jour : la bourse aux plantes. Les enfants ont semé fleurs et légumes variés dans des pots. Les petites graines sont devenues de beaux plants, vendus avec succès.



Pour la semaine du goût, les enfants ont goûté différentes saveurs en savourant les fruits apportés par Aline Guyonnaud au Cornier. Ils ont ainsi découvert l'amertume, l'acidité et le sucré.



L'école du dehors :

Tous les vendredis matins, les petits élèves de l'école maternelle font l'école du dehors. Nous nous rendons au terrain du Cornier où les enfants se reconnectent avec la nature.

En fin d'année nous y avons passé la journée. Les parents nous ont aidés à préparer cette magnifique journée pour proposer aux enfants des activités telles que : construction de cabanes, yoga du son, art thérapie, écoute d'un conte. Une magnifique journée pour clôturer le projet d'école du dehors !



École élémentaire

Culture artistique, engagement citoyen et goût de l'effort

Un parcours sportif accessible à pied, des élèves entraînés et motivés, des parents d'élèves dévoués et nous voilà partis courir. Grâce à l'engagement de tous (parents, APE, mairie, enseignants) et à de l'entraînement, nos



jeunes coureurs (du CP au CM2) se sont confrontés au parcours de santé des Cèdres (en mai et octobre 2022).



Aisé pour certains, plus difficile pour d'autres, qu'importe ! Tous ont su faire preuve de courage et ont repoussé leurs limites. Deux belles journées placées sous le signe du dépassement de soi, du partage de la convivialité.



«Le droit de l'enfant, c'est d'être un homme : ce qui fait l'homme c'est la lumière ; ce qui fait la lumière c'est l'ins-truction», disait Victor Hugo. À l'occasion de la journée internationale du droit des enfants, les classes des grands se sont emparés à leur tour du mot «droit». Le visionnage du documentaire «Demain est à nous», dans lequel la parole est donnée à

des enfants du monde entier qui s'engagent pour rendre le monde meilleur, a été couplé avec un débat en fin de séance et une exposition sur le même thème. Une riche occasion de réfléchir sur les droits qui les concernent mais également sur leurs conditions de vie et sur celles de leurs pairs.

Afin de clore le sujet, la mairie a offert un spectacle imaginé par la troupe La Palabre, représentation à laquelle ils ont pleinement participé, ce qui en a ravi plus d'un !



La Fête des gens qu'on aime



Parce que les situations familiales ont évolué et qu'elles sont parfois délicates pour certains enfants, nous avons décidé, en équipe, de célébrer « la Fête des parents et des gens qu'on aime », et non plus les traditionnelles fêtes des mères

Les métiers de santé à Barjac du 14^e siècle à nos jours (partie 1/2)

Laurent DELAUZUN, archiviste municipal

Médecins et Pharmaciens

Ces dernières années ont permis, par la pandémie liée au virus Sars-Cov-2, de mettre en lumière les métiers de santé, leur importance dans la gestion quotidienne de cette crise sanitaire majeure.

La dernière épidémie d'importance datait vraisemblablement de 1720 et la peste dite de Marseille soit près de trois siècles.

Cette crise s'ajoute à une autre plus profonde et plus ancienne qui est celle des déserts médicaux en milieu rural. De nombreuses communes se trouvent aujourd'hui sans médecin de proximité ce qui peut avoir des conséquences dramatiques dans la prise en charge des malades.

J'ai voulu par cet article faire le point sur la présence des différents métiers de santé, médecins et pharmaciens dans un premier temps, sur Barjac depuis plus de 600 ans. L'absence de sources écrites plus anciennes ne permet pas de remonter plus haut que le 14^e siècle.

Barbiers, chirurgiens, officiers de santé, apothicaires, maréchaux experts, accoucheuses, soeurs garde-malades... étaient les noms de ces métiers que l'on pouvaient trouver dans les différents actes de la vie courante à Barjac.

On parle aujourd'hui de médecins, pharmaciens, vétérinaires (pour la santé animale !), sages-femmes, infirmières ou kinésithérapeutes ...

Cette première partie de l'article sur les métiers de santé concerne donc uniquement la médecine et la pharmacie.

Ce travail a été passionnant et minutieux car souvent, il a fallu trouver la mention de la présence d'un homme de l'Art (!) dans tel ou tel autre acte notarié, délibérations, paroissiaux, état-civil, recensements de la population, recrutement militaire ...

Si les sources sont moins importantes toutefois avant le 19^e siècle, les études de Yannick CHASSIN du GUERNY sur le notariat régional pour la période allant du 14^e au 17^e siècle on été d'une très grande utilité.

Une partie des références pour cette période, viennent de cet inventaire

Si l'on s'en réfère à la définition classique, la médecine est la science qui a pour objet la conservation et le rétablissement de la santé ; art de prévenir et de soigner les maladies de l'homme.

Le code d'Hammourabi existant environ depuis plus ou moins 1750 avant J.-C. nous indique que, déjà, il existait un embryon de législation médico-sociale en Mésopotamie, dès cette période. Dans l'Égypte ancienne, des dispositions régissaient l'activité des médecins, dont les connaissances étaient relativement étendues. En Chine, la médecine traditionnelle considérait que la maladie résulte d'une perturbation entre deux forces opposées, le yin et le yang. Pour restaurer cet équilibre, on préconisait le recours à toutes sortes de traitements empiriques.

Si l'on s'en réfère au Larousse concernant la naissance de la pratique de la médecine en Occident, c'est en Grèce, au 5^e siècle avant J.C., que la pratique médicale « moderne » est née dans les sanctuaires d'Asclépios, donnant naissance à plusieurs écoles qui utilisent des techniques de soin plus élaborées (régimes, médicaments ...).

Le nom d'Hippocrate (460-377 avant J.-C.) est associé au serment prêté aujourd'hui à l'obtention du diplôme de docteur en Médecine. Il s'agit de l'acte de naissance de la médecine moderne.

Plus prêt de nous encore, Montpellier ! En 2020, nous fêtons les 800 ans de cette faculté dont on dit qu'elle est la plus ancienne au Monde !!!

La quasi totalité des médecins ayant exercé à Barjac sont d'ailleurs issus de cette faculté.

Pourtant, Barjac, antérieurement à la Révolution Française, ne compte que très peu de médecins y ayant pratiqué.

Barbiers et Chirurgiens

Si la présence de médecins sur Barjac n'est que ponctuelle avant le 18^e siècle, les Barbiers puis Chirurgiens y sont présents, depuis au moins la fin du 14^e siècle.

Le barbier-chirurgien était chargé de la petite chirurgie et pouvait effectuer des soins comme les saignées, la pose de ventouses ou de pansements. Ce n'est qu'en 1691 qu'un Edit Royal français sépare chirurgiens et barbiers, nommés alors Barbiers de longue robe et Barbiers de courte robe.

La peste noire ou bubonique qui a sévit de 1347 à 1352 sur le continent européen a décimé plus de 30 % de la population.

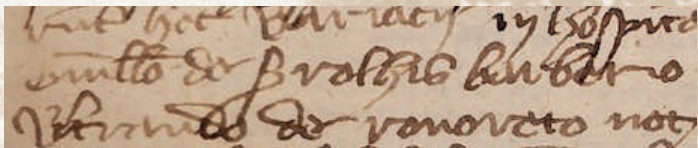
S'en suit sur les décennies qui suivront, d'autres périodes pandémiques (1360, 1369, 1375 ...)

A Barjac, Dès 1375, on trouve **Guillaume de SAROLHES**, barbier, présent au contrat de mariage entre Raimonde DE PLAN et

Mieux connaître son village

Laurent DE DAUZAT (2 E 14 829, Me SABATIER notaire à St Ambroix, AD 30).

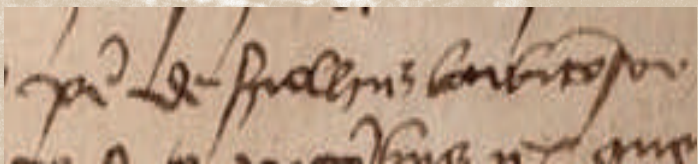
La seconde mention d'une « présence médicale » est un échange



Guillo de SEROLHES barberio

de terres le 4 novembre 1416 entre Pierre de SEROLHE, barbier, installé à Barjac et Pierre PERRIN (AD 30, 2 E 23/209 Pierre de SAINT LEONARD, notaire). Si, sans aucun doute, on peut affirmer une parenté directe entre Guillaume et Pierre, cette famille SEROLHE (SAROLHE) donnera aussi son nom à un mas de Barjac situé dans la plaine, devenu Mas de BONNAURE au 16e siècle.

Ce métier de barbier-chirurgien se transmettait souvent de père en fils ce qui est visiblement le cas pour cette famille. Il arrivait



Pe de SEROLHES barberosor

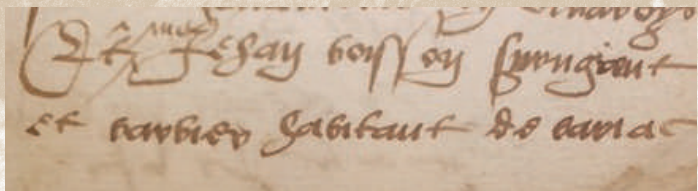
souvent aussi que l'on mette un de ses enfants en apprentissage. Par exemple en 1522, Jean GUIGON de Barjac met en apprentissage son fils chez François FABROT de Bagnols (sur Cèze) pour lui apprendre l'art de barbier et de chirurgie (2 E 16/1, Me André de COSTA, notaire à Barjac, AD 30).

C'est en **1541** que l'on trouve la première mention de la présence d'un médecin sur Barjac. Il s'agit de **Louis de MENDREVILLE** docteur en médecine, originaire de Barjac. Il est présent au mariage de sa sœur Marguerite qui se marie devant notaire le 06 juin de cette année (2 E 16 12, Me De COSTA notaire, AD 30). Il semble exercer à l'époque sur Barjac où il vit encore en **1554**.

En 1556, **Claude PICHON**, barbier et chirurgien originaire de la région de Genève se marie avec la fille de Philippe THIBON notable de Barjac. Il exercera sur le secteur par la suite, mais surtout sa présence à Barjac est un élément de preuve de la diffusion sur la région d'une religion nouvelle, le protestantisme (le calvinisme plus exactement).

Jean BOISSON « Cyrugient et barbier » à Barjac en 1558 part habiter ensuite sur Privas dès 1560.

En 1580 un certain Claude DEVEZ de Goudargues « étant malade

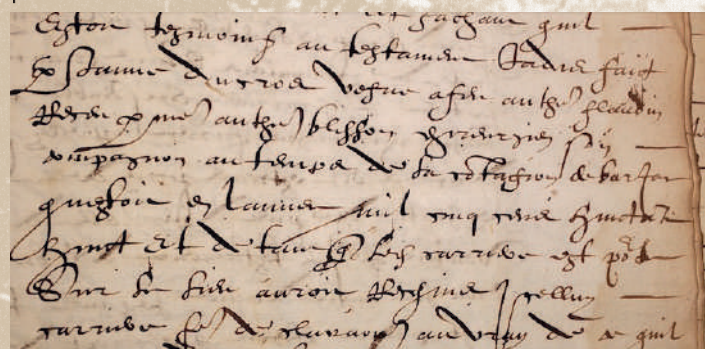


Jehan BOISSON syrugient et barbier habitant de Barjac

de blessure d'arquebuzade » fait son testament à Barjac le 10 août. Nous sommes en pleine guerre fratricide entre catholiques et protestants. Un André BLISSON chirurgien de Grospierres est présent à l'acte. Certainement l'a-t-il soigné. L'histoire ne dit pas

s'il a survécu. Cette même famille BLISSON sera citée de nombreuses fois au cours du 17e siècle.

En 1588, la peste refait son apparition sur la région (Aramon par exemple comptera 206 décès sur 1500 habitants). C'est un acte notarié passé le 5 mai 1597 qui nous donne ces précisions puisque Jean BOISSIN demande à M. Jean CARRIERE de Vézenobres, d'être témoin lors du testament fait par Jeanne DUCROS, veuve Antoine FLANDIN de Barjac en 1588. La testatrice gisait alors dans une grande terre près de la ville en raison de la contagion. Ce testament avait été reçu par M. **Anthoine BLISSON** chirurgien et compagnon de CARRIERE, lui même chirurgien certainement. Cet Antoine BLISSON est-il le même que celui qui sera présent lors de la Peste de 1629 ? Il me semble qu'il doit s'agir plutôt de son père ! Sans certitude.



Me Anthoine BLISSON chirurgien son compagnon au temps de la contagion de Barjac

Après Louis de MENDREVILLE, il faut attendre plus d'un demi-siècle et 1611 pour voir réapparaître un médecin à Barjac. Il se nomme **Gallien PERDUN** originaire des Flandres, protestant, il se marie en 1615 avec Isabeau JULIAN, fille de Pierre, apothicaire (que nous verrons plus loin dans cet article). On le retrouve présent dans certains testaments pendant la période allant jusqu'à 1631 où il est présent au mariage de Charles BLISSON, chirurgien. M. PERDUN ne semble pourtant plus habiter à Barjac mais plutôt dans la vallée du Rhône. En tout cas il est absent de Barjac pendant la peste de 1629.

La PESTE de 1629

En 1629, une nouvelle épidémie de Peste embrase de nouveau la région. La ville de Barjac est touchée par celle-ci.

Début janvier 1630, les consuls demandent à M. **Anthoine BLISSON** chirurgien d'acheter toutes les drogues, parfums et parfumerie nécessaire pour « parfumer la ville », une partie des habitants ayant été placés en quarantaine dans des cabanes en bois, près du mas de VIGNON.

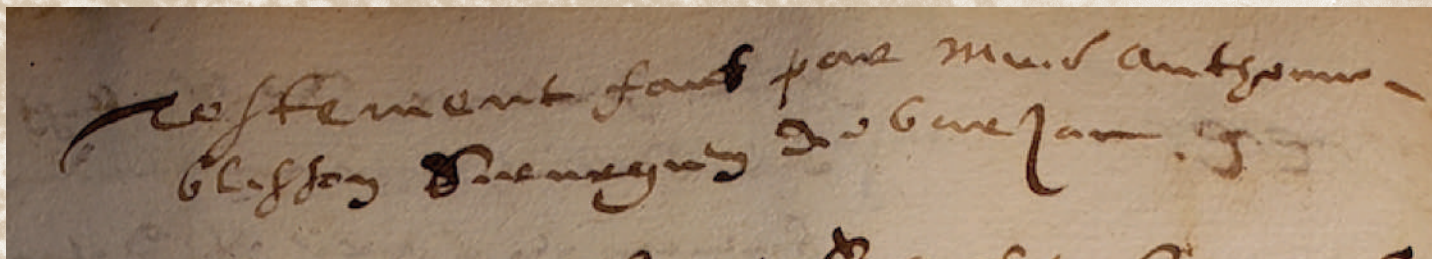
A cette occasion 6 gardes (Anthoine de CABIAC, Guillaume DUBOIS, Michel CLEMENT, Jacques VINCENT et FAGET) seront placés aux entrées de la ville pour empêcher toute personne d'y rentrer (A noter qu'à l'époque, il n'existait que deux entrées à Barjac (la porte haute (haut de la grand'rue Jean MOULIN) et la porte basse (sous le restaurant « Le Monteil »).

Le 17 février, la ville a été « parfumée ». Ceux qui étaient à l'intérieur ne doivent plus pouvoir sortir. 10 hommes de plus seront nommés pour garder la ville et empêcher entrée et sortie et ce

Mieux connaître son village

pour 40 jours (D’où le terme « en quarantaine »). Antoine BLISSON, se pensant infecté fait son testament le 26 février (2 E 16 53, Me GRIOLET, AD 30) alors qu’il se trouve sur le

Barjac ou Jean PARADIS, décédé à la fin du 17e siècle, mais pas de médecins.



Testament fait par M. Antoine BLISSON chirurgien de Barjac

grand chemin qui va à Vagnas, près de Montchamp. Il survira à la « maladie contagieuse », comme elle était nommée à l’époque. Un mois plus tard le 17 mars, la plus grande partie des habitants de la ville se retrouvent pour un prêche (protestant) à Planlong. Il est décidé de laisser 4 hommes (ROCHEBLAVE consul, Sieur Pierre De COSTE, Me SILVESTRE et François ROUX) aux deux portes de la ville pour contrôler entrées et sorties. Ils auront aussi la charge de visiter toutes les maisons de la ville pour « voir s’ils y trouveront aucun meuble infesté et en cas ils devront les brûler » et ce jusqu’à Pâques.

Le 29 mars suivant, **Antoine BLISSON et son fils Charles** aussi chirurgien sont chargés de parfumer la ville.

Le 29 avril suivant, les habitants peuvent commencer à retourner en ville après avoir pris conseil auprès des « maitres de santé » nommés par les consuls (Monsieur de VANDROME, Sire Jean CHARLES, Jacques SAUVAN et Pierre BONHOMME). Aucun étranger ne pourra rentrer en ville.

La peur d’un retour de la peste est toujours présente.

Ainsi en juin 1630, les consuls de Barjac autorisent Claude MARTIN à se rendre à Chambonas pour aller chercher du blé pour la communauté. Celui-ci se déplace jusqu’à la foire de La Can de l’Hospitalet (Pompidou-48) où il ne peut aller sans passer par des lieux infectés. De retour, Jacques VINCENT, le valet de ville le parfume mais oublie de parfumer l’argent qui se trouve dans ses poches. Les consuls décident donc que MARTIN restera 20 jours loin de sa maison et loin aussi de la ville. Ce n’est qu’en août 1630 que les libertés sont rétablies petit à petit. Malheureusement, il n’est pas possible de connaître, pour Barjac, le bilan humain, n’ayant plus accès aux registres paroissiaux (donnant l’état-civil), disparus depuis ...

Manifestement, pendant cette période tendue, aucun médecin n’est présent sur Barjac et seul les chirurgiens et apothicaires se trouvent sur place afin d’aider la population.

Cette famille BLISSON semble avoir exercé le métier de chirurgien sur 3 voir 4 générations ce qui implique une transmission familiale du métier de chirurgien. Charles semble être parti ensuite après 1653 sur Bagnols-sur-Cèze.

En 1653, un nouveau médecin vient vivre à Barjac, M. **Esprit ESTIBAL**, catholique. Il n’est pas originaire de la région et ne semble être resté que deux ou trois ans. Il est notamment présent lors du testament de la comtesse du Roure, Grézinde de BAUDAN le 7 janvier 1655.

Pendant les quelques décennies qui suivent, plusieurs habitants de Barjac exercent le métier de chirurgien : **Pierre PRIVAT**, décédé après 1681 à Barjac, **Jean REBOUL** chirurgien décédé en 1700 à

La Peste dite de Marseille en 1720-1722

Il s’agit de la première épidémie de grande ampleur qui a été grandement limitée dans sa propagation grâce à une prise en charge structurelle du problème par le royaume.

La ville de Barjac le 23 octobre 1720 est informée de la nécessité de se protéger, « de faire sûre et bonne garde, fermer les lieux afin d’esviter la communication des habitans de Provence, comtat venaissin et principauté d’Orange qui pourroient nous procurer la contagion qui est en Provence »

Tous les habitants de la ville sont chargés d’effectuer des gardes de 24 heures. **Jacques BISCARAT** chirurgien et conseiller, les deux apothicaires de Barjac Sauveur AUGIER et Claude BONHOMME, son gendre, sont présents aux différentes délibérations.

Plus globalement Barjac se conforme pendant cette période à l’ensemble des ordonnances du Duc de Roquelaure, gouverneur du Languedoc, et c’est donc naturellement que le bureau de santé fait son apparition suite à une délibération du 31 août 1721 (Archives municipales (AM) de Barjac, BB-7, registres de délibérations du conseil politique ordinaire). Il est assez hétérogène puisqu’on y trouve le curé, deux notaires, un chirurgien et deux apothicaires vus précédemment. Aucune mention de médecins pendant cette période troublée.

Syriac WIICKE dans son mémoire sur la Peste à Barjac (Université de Nîmes 2021-2022) donne deux hypothèses sur l’absence médicale : « la ville ne dispose peut-être pas de praticien à ce moment précis ou bien la peste, qui à ce moment, ravage les villes de Marvéjols et La Canourgue en Gévaudan, requiert beaucoup d’aide médicale. C’est plutôt vers cette dernière hypothèse qu’il faudrait s’orienter. Une certitude demeure : les mesures prises le 31 août 1721 à Barjac (dont l’établissement d’un bureau de santé fait partie), même si elles sont fortement encouragées par le pouvoir central, sont surtout motivées par la peur de connaître le même sort que les villes et villages en Gévaudan (un bilan fait état de 5 000 morts environ au Gévaudan dont 1 000 à Mende et 1 600 à Marvéjols) ».

Je n’ai pour ma part pas trouvé de traces écrites de la présence d’un médecin à Barjac, pendant toute cette première partie du 18e siècle alors que Saint Ambroix et Les Vans, villes plus importantes, sont pourvues de médecins.

L’autre conséquence à l’apparition de cette épidémie sera l’obligation faite aux habitants de Barjac de fermer tous les accès extérieurs au centre ancien permettant un confinement total pour le

Mieux connaître son village

cas la peste arriverait aux portes de la ville.

La dernière délibération concernant cet épisode épidémique concerne les baraques qui ont été construites en prévision d'une quarantaine de certains des habitants de la commune. Monsieur DENCHARD commissaire de guerre, le 5 décembre 1722, enjoint le conseil politique ordinaire (municipal) de vendre paillasses, planches pour le corps de garde et barrières.

Aucun habitant de Barjac ne semble être décédé des conséquences de la Peste. (voir aussi l'article paru dans la revue municipale de 2010, disponible en consultation à la bibliothèque et sur le site internet de la Mairie).

Claude BONHOMME apothicaire en 1720 est ensuite qualifié de chirurgien, notamment à son décès en 1763. **Louis BONHOMME** (1721-1803) son fils lui succède comme chirurgien et sera présent notamment lorsque le capitaine de la garde Nationale et son lieutenant, seront assassinés en 1796 par des contre-révolutionnaires (voir article Revue municipale Barjac-2003).

Les officiers de santé

La période révolutionnaire voit apparaître le métier d'officier de santé, venant remplacer celui de chirurgien.

Dès 1791, les corporations, symboles de l'Ancien régime, sont interdites et l'exercice de la médecine devient libre d'accès. L'année suivante en 1792, les facultés de médecine de Paris, Strasbourg et Montpellier, congrégations enseignantes, doivent fermer leurs portes. Puis en 1793, les révolutionnaires créent des "agences de secours" dans chaque arrondissement afin de s'occuper des "enfants, vieillards et indigents", sur le plan financier comme sur le plan sanitaire. "Etabli près de chaque agence", un "officier de santé" est "chargé du soin, de visiter à domicile et gratuitement tous les individus secourus par la nation, d'après la liste qui lui sera remise annuellement". Mais cet idéal de "médecine sociale et de proximité", "jalons d'un service de santé d'Etat", comme le décrit Didier Tabuteau, titulaire de la chaire santé de Sciences po qui a longuement travaillé sur le sujet, est très vite contrarié par la guerre.

Les officiers de santé sont engagés par l'Armée pour soigner les blessés et les effectifs grandissent au fil des campagnes révolutionnaires. La nécessité de mieux les former s'impose dès 1794, et se traduit par la création d'écoles de santé à Paris, Strasbourg et Montpellier. En 1803, ces trois écoles sont converties en écoles de médecine. La même année, face à la prolifération de charlatans, le Consulat rétablit le monopole d'exercice de la médecine par les médecins, qu'ils soient docteurs (en médecine ou en chirurgie)... ou officiers de santé. Le double cursus médical est installé.

Pendant cette période Révolutionnaire **Jacques VIGIER** officier de santé, vient exercer jusqu'en l'an VII (1799). **Paul SUGIER** originaire de Robiac lui succède à Barjac comme chirurgien et apothicaire (et qualifié aussi d'Officier de santé). Il est le dernier « chirurgien » de Barjac. Son fils **Jean Pierre SUGIER (1782-1863)** lui succède et sera qualifié d'officier de Santé. Il y restera jusqu'à son décès à 81 ans. La famille LOQUE s'installe sur Barjac par le mariage de Joseph avec Catherine FESQUET dans les années 1770. Leur fils **Jean Joseph LOQUE (1780-1869)** apprend le métier d'officier de

santé qu'il exerce dès la fin des années 1820. Il se qualifie aussi de chirurgien. Il meurt en 1869 à 89 ans mais exerçant à priori toujours. Son fils **Joseph Ferdinand LOQUE (1801-1858)**, né à Remoulins (30), exerce le même métier à Barjac mais y décède avant son père en 1858 dans la maison face à la tour du notaire sur « la place », la maison appelée « des comédiens ».

Les médecins

Revenons à la présence des médecins sur Barjac.

Hyacinthe Marie REYNAUD (1745-1812), originaire de Villeneuve-lès-Avignon vient s'installer à Barjac dès 1771. Il est le premier médecin à s'investir dans la vie politique de Barjac, ayant été élu consul-Maire de 1779 à 1783 puis de 1787 à 1790. Il est aussi membre fondateur de la seule loge maçonnique installée à Barjac, en 1784 (voir article de Gabriel LIOTARD-Lien des Chercheurs Cévenols (n° 114, déc.-98)). Parmi ses fonctions, il est aussi intendant des eaux minérales de Saint Laurent les Bains (07).

Il part avec femme et enfants sur Aix-en-Provence au début de la Révolution Française, et y décède en 1812.

Ce n'est qu'en 1831 que la présence de médecins sur Barjac devient continue. Le premier d'entre eux :

Joseph Agricole André Adrien CHAILLOT (1807-1887) Médecin à Barjac de 1831 à 1887.

Adrien est né à Avignon. Quand il arrive en 1831 à Barjac, il n'est pas encore docteur en médecine (diplômé le 3 avril 1833, faculté de Montpellier). Il épouse en 1837 Séraphie LAVILLE, de Villeneuve de Berg avec qui il n'aura qu'une fille décédée en bas-âge.

En 1844, il achète au Comte du Roure un bâtiment rural et le jardin attenant devenu communal en 1905 (l'actuel centre aéré, école maternelle et cour). Dès 1837, il devient adjoint au Maire, puis Maire de 1862 à 1878. Il sera d'ailleurs remplacé à ce poste par Charles GUYNET, aussi médecin.

En 1865, il est récompensé pour avoir été le médecin du département du Gard ayant le plus vacciné contre la Variole avec 349 enfants (devant même Nîmes et Alès !). (Pour info en 1865 : 13408 naissances dans le Gard, 3062 vaccinations pour 125 cas de variole!). Parmi ses réalisations, la percée de la rue qui porte son nom, dès 1872. Il est resté près de 45 ans au Conseil Municipal de Barjac, ce qui en fait aussi l' élu le plus longtemps resté en conseil. A son décès en 1887, son habitation devient un temps la perception de Barjac. (voir aussi article paru dans la revue municipale 2009-pages centrales- rues et noms de lieux à Barjac)

Jean Pierre Théodore CHARRIERE (1808-1867) médecin à Barjac de 1842 à 1849

Né à Vallon Pont d'Arc, Théodore est diplômé à la fin des années 1830. D'abord installé à Roquemaure (30), il vient se fixer à Barjac après son mariage en 1842 avec Rosalie GRIOLET (1815-1880).

Il s'agit de la première période où l'on trouve en même temps deux médecins sur Barjac. Cela s'explique en partie par le « boom démographique » de Barjac qui va passer de 1600 habitants à 2300 habitants en un peu plus de 50 ans. Il part ensuite sur Saint-Rémi-de-Provence où il est directeur de l'asile d'aliénés de Saint Paul, jusqu'en 1864. Il démissionne, faute d'augmentation de son

Mieux connaître son village

saire ! En 1868, « le journal de médecine mentale » (source Gallica-BNF) publie un article (post-mortem) de lui sur le bromure de potassium et son utilisation pour apaiser l'excitation vénérienne (pratique utilisée ensuite par l'Armée !!!). Il y cite notamment l'exemple d'un jeune Anatole, 14 ans ! Il décède à Fains en 1867, où il exerce donc la fonction de directeur de l'asile d'aliénés. Un de ses fils, Octave né à Barjac en 1849, sera lui aussi médecin sur Paris à la fin du 19e siècle.



portrait supposé de Charles GUYNET, coll CANCE

Charles Louis GUYNET (1841-1885) médecin à Barjac de 1867 à 1885

Né à Paris, il vient s'installer au début des années 1850 avec ses parents à Barjac à l'ancien couvent des Capucins, à la suite du décès prématuré de leur cousin Théodore BARBUT (1819-1846). Ils sont issus de la famille MALARTRE qui avait acheté cette bâtisse pendant la période Révolutionnaire.

Médecin, il est le fondateur, l'organisateur et surtout le bienfaiteur de la « société de secours mutuel » de Barjac au début des années 1870. En 1885, « n'écouter que son devoir, il ne craint pas de se rendre bénévolement en Algérie pour lutter contre la peste qui ravageait la colonie ». Il meurt à Montpellier de retour d'Algérie. La place du jeu de ballon devient par délibération du conseil municipal du 31 août 1926 Place Charles GUYNET. Il sera aussi conseiller Général du canton de 1871 à 1874 et Maire de Barjac de 1878 à son décès, après 18 ans d'exercice de la médecine à Barjac (aux Capucins). (Voir Notice biographique sur Paul GUYNET par Jean TASSY) (voir aussi article paru dans la revue municipale 2009-pages centrales- rues et noms de lieux à Barjac).

Albert POIZAT de GERENTE (1860-1934) Médecin à Barjac de 1885 à 1895.

Albert est né à Avignon, comme Adrien CHAILLOT. Il obtient son diplôme de docteur en médecine à Montpellier en 1884. Il vient à Barjac à la suite du décès prématuré de Charles GUYNET et remplace deux ans plus tard Adrien CHAILLOT qui ne devait plus guère exercer. Il n'y aura de nouveau plus qu'un seul médecin sur Barjac.

Albert vient s'installer à Barjac mais est aussi médecin-directeur de l'établissement thermal des Fumades (présent l'été sur place, tous les mardis, jeudis et samedis de 15 h à 18 h !). Dans l'annuaire des médecins et pharmaciens on y apprend aussi qu'il est tous les jours et 13 h à 14 h à son cabinet situé derrière l'église (actuelle place du docteur ROQUES).

Il obtient la « médaille des épidémies de Choléra de Toulon » de 1884, pour le résultat de ses recherches sur l'injection hypodermique de sulfate d'atropine dans le traitement du Choléra. Dès 1891, il est élu, en mars, Conseiller d'Arrondissement, suite au

décès en janvier de Jules ALZAS beau-frère de Charles GUYNET et soutenu par la famille de RAMEL (parti conservateur).

En 1891, Albert est le seul médecin du canton pour une population de 5000 habitants (Guide Rosenwald 1891- Gallica).

Il quitte Barjac et sa région vers 1895 pour Marseille et la médecine sanitaire maritime. A partir de 1910, il parcourt le monde, entre autres, à bord du Salazie (échoué en 1912 sur l'île de Nossy-Komba). En 1916, engagé dans la Première Guerre Mondiale comme médecin-major, il est fait chevalier de la légion d'honneur pour services rendus aux militaires, fonctionnaires et colons, se rendant aux colonies à bord des paquebots de la compagnie des messageries maritimes.

Au lendemain de la guerre il devient médecin particulier du Duc de MONTPENSIER, puis secrétaire particulier du Duc d'ORLEANS. Divorcé, il décède à Marseille, sans enfant, le 20 avril 1934. Il sera enterré le lendemain au cimetière de Barjac, où il y avait enterré son père François, aussi médecin en 1886.

La tombe était encore visible il y a quelques années à l'angle haut du cimetière, en y entrant.

Charles François Alexandre GUEIT (1850-après 1928) Médecin à Barjac de 1895 à 1898.

Charles, né à Toulon, est docteur en médecine, dès les années 1870, dans la marine marchande à Marseille. Il y épouse en secondes noces en 1893 Mélina Eléonore PAYAN (née en 1860 à Salavas). Au départ d'Albert POIZAT, il le remplace en 1895 mais n'y reste que 3 ans. Il part ensuite exercer sur Marseille où il vit encore en 1928.

Antoine André ROQUES (1868-1920) Médecin à Barjac de 1898 à 1920.

Antoine André est né à Gardies (Aude) le 9 janvier 1868. Après ses études de médecine, il s'installe comme docteur à Barjac le 1er septembre 1898 et ouvre son cabinet de consultation sur la place de la Croix Blanche, où il habite.

Dès 1899, il fait l'objet de louanges de la part du conseil municipal de Barjac. Il obtient d'ailleurs une subvention d'installation le 15 janvier de cette année, soit 600 francs en acompte des 1200 francs qu'il doit toucher. Dans cette même délibération, il y est fait mention de son zèle auprès des malades (RDCM 1894-1900, page 353, AM Barjac). Il meurt à Barjac, célibataire, le 21 juillet 1920, après six mois d'agonie, liée à une longue maladie. Le 26 juillet suivant, un journal local publie un article emprunt d'émotion le concernant : « *Vendredi dernier (23 juillet) au milieu d'une immense affluence, ont été célébrées les funérailles du Docteur ROQUES et jamais, l'on peut dire, manifestation de reconnaissance et d'amitié ne fut plus grandiose.*

C'est que le docteur ROQUES était une figure à part, une physionomie d'élite faite de tant de charme, éclairée de tant d'intelligence que, du plus humble au plus instruit, tout le monde le comprenait



André ROQUES (Coll GAUD)

Mieux connaître son village

et l'aimait. Aussi sa popularité avait-elle franchi depuis longtemps les limites étroites du petit canton de Barjac.

Ses yeux d'une douceur infinie, son sourire où passait la bonté de son âme, et jusqu'à sa barbe qui lui donnait un air de bonhomie si singulière, tout dans ce bon géant vous attirait et vous prenait.

Praticien admirable, d'une érudition étonnante, au courant des mille et mille ressources de son art. Comme aussi des dernières découvertes de la science, ce médecin de campagne était un savant. J'ai été le témoin de quelques discussions avec certains professeurs de faculté et chaque fois, l'avis de l'humble praticien de village prévalut.

Il soignait ses malades avec sa science qui était grande et avec son cœur qui était plus grand encore. Aussi quand son art se trouvait impuissant, c'est dans les bras toujours ouverts de l'ami, que les mourants s'endormaient.

A son tour, après plus de six mois d'une affreuse agonie, il est mort. Il est mort béni par l'évêque de Nîmes qui vint à son chevet consoler ce grand consolateur, béni par toute une population qui l'adorait.

Les funérailles furent émouvantes. De tous les villages voisins une foule énorme était accourue et depuis le matin, ce fut sur les routes et les chemins, des caravanes sans fin de pèlerins.

A Barjac, la municipalité avait fait grandement les choses : sur tous les édifices publics les drapeaux étaient cravatés de deuil, les boutiques étaient fermées. Dans les rues, en un ordre parfait, le cortège immense s'est déroulé. Les associations et leurs drapeaux, les enfants des écoles, le clergé de Barjac et de tout le canton, enfin l'interminable défilé de la foule.

Au cimetière, la place d'honneur avait été réservée au grand mort. C'est sous la croix qui s'élève en son centre, qu'un caveau avait été préparé. Même dans la mort, l'ombre du Docteur ROQUES protégera ceux qu'il a tant aimés ».

Son corps sera par la suite transféré dans un caveau encore visible actuellement, à proximité du passage qui fait l'accès entre les cimetières « catholique » et « Protestant ». La place où il habitait porte son nom dès 1920.

Elle est située derrière l'église, mais ne s'est pas toujours dénommée ainsi. Antérieurement à 1920, elle était connue sous le nom de place de la Croix-Blanche et plus anciennement encore place de l'Ormeau. (voir aussi article paru dans la revue municipale 2009-pages centrales-rues et noms de lieux à Barjac).

Roger Louis Joseph CHAUDESAIGUES (1893-1949) Médecin à Barjac de 1920 à 1930.

Roger est né à Ribaute-lès-Tavernes, après son diplôme de docteur en médecine obtenu à Montpellier (Gynécologue-obstétricien), il vient exercer à Barjac après le décès du docteur ROQUES, sur la place portant son nom. Il part ensuite exercer dans la maison BRUNEAU (située à l'angle des actuelles rues du docteur CHEVALIER-LAVAURE et Raoul HEYRAUD).



Roger CHAUDESAIGUES
(Coll communale)

Il sera élu Maire de Barjac en 1924 jusqu'en 1929. En 1930, il part s'installer à Lavalette-du-Var, près de Toulon, d'où sa femme était originaire. Il décède à Nîmes en 1949.

André Yves Jean CHEVALIER-LAVAURE (1901-1963) Médecin à Barjac de 1930 à 1963.

Fils de médecin directeur d'asile, notamment à Auch et Montpellier, il épouse en 1929 à Rodez (12) Yvonne ENCONTRE. Il vient s'installer suite au départ de Roger CHAUDESAIGUES. Il y reste jusqu'à son décès prématuré en 1963. Son cabinet était situé comme son prédécesseur dans la maison BRUNEAU. Il a laissé le souvenir d'un médecin très impliqué auprès de ses patients, quelles que



André CHEVALIER-LAVAURE (Coll famille CHEVALIER-LAVAURE)

soient leurs conditions sociales, leurs origines ...L'ancienne route d'Ornac, porte désormais son nom. (voir aussi article paru dans la revue municipale 2009-pages centrales- rues et noms de lieux à Barjac).



Guy VALLAT (Coll VALLAT)

Guy Raymond Marius VALLAT (1929-1980) Médecin à Barjac de 1963 à 1973

Guy est né à Bessèges et obtient sa thèse en janvier 1956 à la faculté de médecine de Montpellier.

Son père était employé de bureau à Bessèges (30) et sa mère, Paulette née BONNAURE, femme au foyer.

Le docteur Vallat a exercé successivement à Rochessadoules (30) dans le cadre de sa thèse, puis,

après son service militaire, il s'installe en tant que médecin libéral aux Ollières (07) de mars 1958 à mars 1963.

Au décès du docteur CHEVALIER-LAVAURE, il vient s'installer à Barjac, d'où sa femme Lucette RAOUX est originaire. Ne souhaitant pas s'installer dans les locaux laissés vacants, il vient dans la maison ayant servi au docteur ROQUES, au début du siècle. Leurs trois enfants fréquenteront les écoles de Barjac.

Guy est aussi et notamment médecin des Mines.

La maladie le contraint à quitter Barjac et son cabinet en juillet 1973 pour prendre le poste de médecin conseil de la CPAM à Perpignan jusqu'à son décès en juin 1980.

A compter de l'installation du docteur VALLAT, Barjac sera pourvu à nouveau de deux cabinets médicaux.

Mieux connaître son village

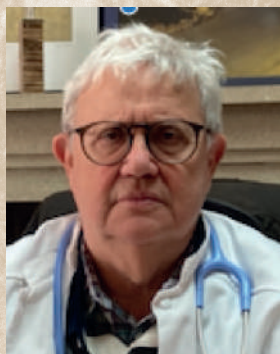
Norbert REY (1946) Médecin à Barjac depuis 1973

Norbert, né à Arles de parents fonctionnaires, obtient son diplôme de docteur en médecine en 1973 à la faculté de médecine de Montpellier. Dès 1972, il fait des remplacements sur Barjac et c'est tout naturellement qu'il remplace le docteur VALLAT après son départ. Il sera un temps médecin pour les pompiers dès 1974.

Dès 1987, le Docteur **Serge GALLOT** vient le remplacer occasionnellement. Ils s'associent ensuite de 1989 à 2007. Le docteur GALLOT est parti depuis sur Saint-Jean-de-Maruéjols.

Depuis maintenant plus de 50 ans, il exerce sur Barjac sans faiblesse et avec l'aide de son épouse Christiane.

Cette longévité en fait le médecin, après le docteur CHAILLOT, ayant exercé le plus longtemps sur la commune ...



Norbert REY (Coll REY)

Paul MAILLE (1940) Médecin à Barjac de 1967 à 1995

Après avoir obtenu son diplôme de docteur en médecine à Montpellier, Paul s'installe à Barjac fin 1967, dans le cabinet du docteur CHEVALIER-LAVAU, en remplacement du docteur CALATINI, resté pendant 4 ans à Barjac.

En 1972, il fait construire sa maison et le nouveau cabinet médical à l'angle



Paul MAILLE (Coll MAILLE)

du chemin de Bourret.

Il s'associe en 1976 avec Jean-Louis BASTIDE qui habite dans un premier temps dans l'ancien cabinet médical du docteur CHEVALIER-LAVAU. Gérald COBBI s'associe ensuite aux deux premiers, permettant une permanence de soin 24h/24, 7 j/7. Parmi les médecins venus les remplacer pendant les week-ends ou vacances, le plus régulier était Jean-Claude DE SILVA.

Paul prend aussi la charge de Médecin des Sapeurs-Pompiers de Barjac de mai 1976 à mai 2000, poste qu'il partage avec Jean-Louis BASTIDE.

Paul prend sa retraite en 1995 et sera remplacé par le docteur Agnès BRETON. Il est aussi « la cheville ouvrière » de la construction de la maison de retraite Saint-Laurent en 1995 avec 37 lits. (voir article paru dans la revue municipale 2020-citoyens d'honneur, page 52)

Jean Louis BASTIDE (1946-2009) médecin à Barjac de 1976 à 2007

Né en 1946 à Robiac, fils aîné d'une fratrie de deux enfants, son père exerçant le métier de comptable et sa mère s'occupant de sa famille. Il obtient son diplôme de docteur en médecine en 1974 à la faculté de médecine de Montpellier. Juste après sa thèse, il s'installe à Barjac



Jean Louis BASTIDE

comme remplaçant puis pour s'associer ensuite avec le docteur MAILLE. Marié en 1970 avec Annie WETZEL, 4 enfants sont nés de leur union.

Il y reste jusqu'à sa retraite en 2007. Il y décède deux ans plus tard, en 2009. Il exerce aussi au sein du corps des sapeurs pompiers de Barjac peu après son installation en décembre 1976 jusqu'en 2001. Les docteurs BRETON et DAVID les remplacent ensuite.

A la retraite du Docteur MAILLE, Jean Louis, en association avec Richard PELATANT dentiste, construit le cabinet médical actuel, situé rue Raoul HEYRAUD. Le docteur Guillaume DAVID vient ensuite s'installer dans le cabinet médical, où il se trouve actuellement.

Le Docteur BASTIDE était aussi très impliqué, avec son épouse, dans la vie associative du village, il a été notamment le président de l'association les Soirées Musicales de Barjac.

D'autres médecins sont originaires de Barjac mais n'y ont jamais exercé. C'est le cas de Gustave FLANDIN, Maurice GRIOLET ou bien Robert GRAFFAND, élève en médecine à Paris en 1876.

Les Apothicaires puis Pharmaciens

L'histoire de la pharmacie débute un peu plus tard que celle de la médecine alors que les médecins de l'époque utilisaient des méthodes peu communes de nos jours pour « rétablir les humeurs » présentes dans le corps. On a commencé à donner des remèdes à base d'épices pour soigner les patients. Ces gens, appelés apothicaires (du grec « apothiky » magasin) sont les pré-décesseurs des pharmaciens d'aujourd'hui.

Vers le 5ème siècle, le nom utilisé pour désigner celui qui deviendra plus tard le pharmacien est APOTHICAIRES : personne qui préparait et vendait des remèdes.

Dans l'histoire de la pharmacie, le métier d'Apothicaire est créé par l'édit de Salerne et marque, en 1241, une réelle distinction de la profession de Médecin. LOUIS XVI en 1777, établi par décret la création de la profession de pharmacien et du monopole de la vente de médicament. La pratique de la pharmacie moderne commence en 1803 par la Loi du 21 germinal en XI. (source : <https://www.cabinet-plumecocq.fr/blog/histoire-pharmacie/>). Le Premier consul (Napoléon Bonaparte) confie à l'État, le monopole de l'enseignement de la pharmacie en créant trois écoles à Montpellier, Paris et Strasbourg.

A Barjac, et ce depuis plus de 500 ans, le métier d'apothicaire est présent et se transmet souvent de père à fils, comme nous allons pouvoir le constater.

La mention la plus ancienne est celle d'un **Estienne DISSOIRE**, maître Apothicaire de Barjac, fils d'Arnaud, qui se marie en 1492 avec Simone CORTAUD de Bagnols. Dès lors, on le voit passer des actes sur les deux villes.

Le premier apothicaire ayant exercé sur une période « longue » est **Antoine de BLISSON** apothicaire dès le début des années 1500, jusqu'en 1554 où il fait son testament. Il sera notamment premier consul de Barjac en 1546. Antoine a vraisemblablement une parenté avec la famille BLISSON, chirurgiens à Barjac au début du 17e siècle.

Nadal THIBON, originaire de Barjac, semble lui avoir succédé, mais exerce déjà en 1549 sur Barjac. Sa sœur Anne se marie en

Mieux connaître son village

1556 à Claude PICHON, barbier et chirurgien de Barjac.

Jean AMARGUIER apothicaire originaire d'Uzès vient se marier en 1604 à Barjac avec Marguerite de BELLET et installe sa boutique dans une partie de la maison BELLET (Actuel local de Jean-Michel ANDRE, photographe) plusieurs générations s'y succéderont par la suite jusqu'au 19e siècle (Dans certaines familles barjacoises on parle encore aujourd'hui de la tour de l'apothicaire).

Son fils **Charles AMARGUIER** est mentionné en 1637, comme apothicaire mais ne semble pas être resté sur Barjac, ou bien est-il décédé précocement. **Olivier AUGIER** de Bourg-Saint-Andéol et époux d'Isabeau AMARGUIER en 1651, sœur de Charles prend la succession de son beau-père, décédé avant 1654. **Sauveur AUGIER** leur fils lui succède dès 1680.

Sur le début du 17e siècle une autre famille d'apothicaire vit à Barjac, les JULIAN. Le premier **Pierre JULIAN** exerce ce métier de 1595 à 1610. Son fils **Pierre JULIAN** lui succède et exerce jusqu'en

1615. Dans une rémission de biens en date du 29 octobre 1611, sa mère, Jeanne GALOUBERT lui donne ses maison et boutique situées dans Barjac mais aussi des mortiers en Bronze, boîtes et divers étains. Il s'agit de l'une des rares mentions d'objets d'apothicaire nous étant parvenus, pour Barjac. Nous trouvons par contre plus souvent des achats de remèdes, comme par exemple l'année précédente (1610) où une quittance est établie pour le paiement par Simon BLISSON de médicaments pris dans leur boutique. Cette famille a t'elle un lien avec les BONHOMME, arrivés 30 ans après ? Possible ! Cette troisième famille d'apothicaires ; **Daniel BONHOMME** en est le premier représentant. Il est apothicaire au moins de 1646 à 1666. Il est le père possiblement de **Claude BONHOMME** aussi apothicaire, décédé en 1727 à Barjac. Un autre **Claude BONHOMME** apothicaire, fils du précédent vraisemblablement, épouse Madelaine AUGIER en 1717, fille de Sauveur. A son décès en 1763, il est dit chirurgien. Leur boutique est toujours située au même endroit, à l'angle de la rue de Salavas et de la grand'rue. Son fils Louis BONHOMME (1721-1803) sera qualifié de chirurgien. Au début du 19e siècle, de 1800 à 1818 Paul

SUGIER, qualifié de chirurgien et apothicaire, exerce à Barjac. Son fils Jean Pierre est officier de santé. Le 19e siècle voit disparaître les apothicaires, (devenus pharmaciens), de Barjac. Ce n'est que vers 1895 qu'**Henri Casimir CLAPIER (1868-après 1919)**, originaire

de Robiac vient s'installer comme Pharmacien à Barjac. Il ne reste que 10 ans puis part s'installer à Orange puis Avignon où il habite encore en 1919. Vers 1906, **Emile Emmanuel REYNAUD** de Saint Etienne-des-Sort vient s'installer à Barjac mais ne reste que peu de temps.

Fernand RAOUX (1880-1951), de Barjac et habitant place du docteur ROQUES s'y installe à la fin des années 1900. Il y construit sa pharmacie en 1924 (emplacement du « bistrot des amis » actuellement) et restera Pharmacien jusqu'à son décès. Après un intérim de quelques années, **Gérard VERDEIL (1925-1984)** s'installe dans les locaux de la pharmacie RAOUX et déménage quelques années après au début de la grand'rue Jean MOULIN, presque en face de l'ancienne pharmacie.

A la suite de son décès accidentel, il est remplacé par **Florence BERIGAUD** associée à **Jean-Yves BERTRAND** en 1985. Ils déménagent ensuite pour s'installer à l'endroit actuel en 1998. Depuis 2018, une nouvelle pharmacienne est venue remplacer **Mme BERIGAUD, Mme Séverine BARLE BENICHOU.**

Cette histoire de la médecine et de la pharmacie à Barjac n'occulte pas les autres métiers de santé qui ont et permettent aujourd'hui l'accès aux soins. Je parlerai dans un prochain article de ces autres métiers présents sur Barjac. Que ce soit les accoucheuses ou sages-femmes, sœurs garde-malades ou infirmières, kinésithérapeutes, dentistes... l'histoire de leur présence est plus récente.

D'autres métiers sont présents plus anciennement, les maréchaux-experts ou vétérinaires, mais il s'agit de santé animale, importants pour une commune qui a eu jusqu'à 20 foires aux bestiaux, annuelles. Mais les métiers de santé c'est aussi un lieu et Barjac, dès le 12e siècle est pourvu d'un hôpital ou hospice. Son histoire est aussi intéressante et fera l'objet du prochain article !!!!



La pharmacie Coll Michel RAOUX

Météo du Barjaquès

Pierre Clément habitait au moulin de La Canabade à Barjac. Pendant des dizaines d'années il a relevé et mémorisé les données pluviométriques (hauteur de pluie, jours de pluie...) et thermométriques (températures journalières mini et maxi). En accord avec lui, ces données ont été informatisées et durant des années nous avons pu ainsi diffuser un bulletin trimestriel et annuel des données locales.

Pierre nous a quittés en 2018. Michel Sarrazin qui habite Le Jonquier, à quelques centaines de mètres (à vol d'oiseau) de La Canabade, a bien voulu continuer la collecte de ces données. Ceci nous permet donc de poursuivre la diffusion trimestrielle et annuelle de ces statistiques locales.

Ces chiffres qui n'ont aucune valeur officielle (ils ne sont pas validés par Météo-France) permettent toutefois de se faire une bonne idée de l'évolution climatique locale.

Pluviométrie : Année 2022 : Avec 711 mm de hauteur de pluie cumulée, 2022 se classe 16ème de l'échantillon de 88 ans alors que 2017 a été la valeur la plus basse avec 469 mm. La valeur moyenne est de 951 mm. L'année la plus haute est toujours 2014 avec 1595 mm.

Le cumul des pluies sur les 8 premiers mois est de 198 mm la valeur la plus faible de l'échantillon de 88 ans dont la valeur moyenne sur les 8 premiers mois est de 513 mm. Le cumul sur les 4 derniers mois est de 514 mm pour une valeur moyenne de 438 mm

Thermométrie : La valeur moyenne de l'évolution des températures annuelles 2022 pour Barjac est de 16,21 ° (record absolu avec toujours la même remarque sur la fiabilité relative des données) soit 2,43° de plus que la moyenne de l'échantillon des 38 dernières années (13,78). La valeur nationale pour 2022 est de 14,5° (record absolu à confirmer) soit 1,6° de plus

que la moyenne des 38 dernières années. Sur l'année 2022, 18 records battus avec notamment la moyenne annuelle. Parmi ces records :

Moyennes mensuelles des températures maxi :
3 records battus (mai, juillet, octobre)

Moyennes mensuelles des températures :
5 records battus (Mai, juin, juillet, août et octobre)

Amplitudes extrêmes mensuelles des températures mini :
2 records battus (août et novembre).

Amplitudes extrêmes mensuelles des températures maxi :
3 records battus (mai, juillet, novembre).

Fourniture des données : Pierre Clément et Michel Sarrazin

Statistiques et rédaction : Guy Sarrazin

COMMISSION ENFANCE- JEUNESSE et VIE SCOLAIRE



et pères. Chaque enfant crée dans sa classe un (des) présent (s) qu'il offre aux personnes de son choix.

En 2022, par exemple, la classe des CP-CE1 a confectionné, avec la complicité de Fabrice Delpy de la cuisine centrale, de la confiture de fraises en

provenance de Saint Jean de Maruéjols. Qu'elle était goûteuse ! (Et oui, faut bien tester le produit)



Le Carnaval



Devenu un rendez-vous incontournable de l'hiver, le Carnaval de l'école s'est tenu le 18 février 2022. Une journée entière où chacun est déguisé en cow-boy, guerrier masai, Reine des Neiges, lion ... la diversité des costumes et des couleurs rend heureux tout le monde ce jour-là !



Le Parc du Cornier

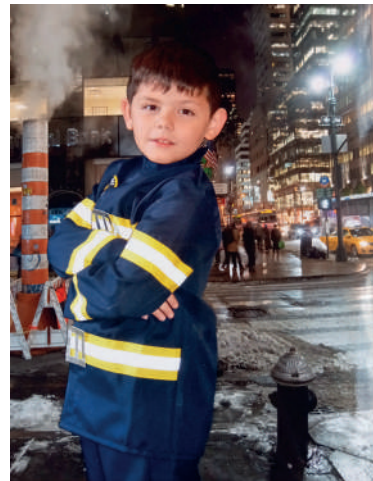
La classe de CP-CE1 a eu l'honneur d'être sollicitée par la mairie de Barjac afin de travailler sur le projet d'aménagement du Parc du Cornier. Après une découverte des lieux, la classe a pu proposer des idées au CAUE : des jeux,



des jardins, des espaces d'observation de la nature... Les idées étaient diverses et variées, argumentées et avec la ferme intention d'en profiter !

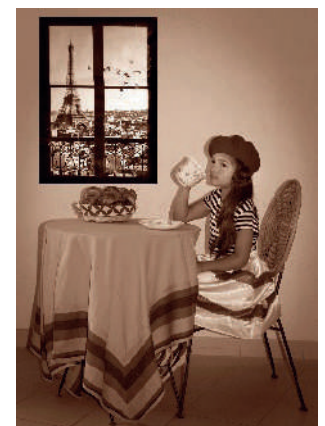
La grande attraction du lieu a quand même été la cabine des toilettes sèches, déjà installée sur place, qui a reçu le doux surnom de « cabane de Shrek ».

La photographie avec Jean-Michel André



Mettre en image ce que l'on fait, ce que l'on voit, ce que l'on apprend, tel était l'enjeu des rencontres photographiques avec notre photographe barjacois, Jean-Michel André. Après la découverte de termes techniques et divers appareils nécessaires à la prise de vue, chaque classe d'élémentaire a pu laisser libre cours à ses envies et garder une trace intemporelle. La classe de CP-CE1 s'est amusée à parcourir le monde tandis que les classes

de CE2-CM1 et CM1-CM2 rendaient Barjac visible « à hauteur d'enfants ».



Le modélisme

Après une interruption due au COVID, c'est avec une joie non dissimulée que les enfants de l'école ont pu profiter du salon du modélisme début septembre. Émerveillés par la majestueuse maquette présentée dans la salle des fêtes, ils ont pu admirer la fabrication de petits personnages nécessaires à la mise en scène et la mise en vie des maquettes. Mais l'expérience qui remporte le plus de succès est, sans contestation possible, la pratique : faire circuler les trains, quel bonheur !



.../...

COMMISSION ENFANCE- JEUNESSE et VIE SCOLAIRE

La calligraphie chinoise



Polly, Hong-Kongaise d'origine, a partagé sa connaissance de la culture chinoise en initiant les élèves de CP-CE1 au cantonais : ils ont appris à compter jusqu'à 10. Mais aussi et surtout, ils ont pu découvrir la calligraphie et s'y essayer.

Toutes les interventions, spectacles, expositions, ateliers, films, proposés par la municipalité ou financés par l'APE font l'objet d'un travail pédagogique en classe et nourrissent la culture, l'esprit critique, l'épanouissement, l'information, l'ouverture à la réflexion de l'enfant.

Cette année, la classe des CM de l'école a bénéficié des activités suivantes :



Au mois de janvier, Polly et Samuel ont fait découvrir l'univers du dessin manga, un univers de dessins structurés avec des règles précises à respecter.



Au mois d'avril, lors de la foire aux livres, Samuel Lemaire, dessinateur de presse, est intervenu pour expliquer comment combiner par le dessin deux informations. Après l'explication du métier de dessinateur de presse, les



enfants ont participé à l'élaboration d'un dessin associant deux actualités : la foire aux livres de Barjac et la guerre en Ukraine.

Au mois de mai, la visite de l'exposition de l'association SOS Méditerranée a permis une sensibilisation à la situation dramatique des naufrages à répétition en méditerranée et à l'importance des bénévoles engagés dans cette action.



Comme chaque année, la gendarmerie est venue faire passer aux élèves de CM2 le permis du savoir rouler avec une épreuve écrite sur la connaissance des règles de sécurité routière et une épreuve à vélo. Un grand merci à la municipalité de Barjac, et aux parents d'élèves de l'école.

École St Laurent

2022/2023 : «S'ouvrir au Monde de l'Art et de la Culture»

Bénédicte Lechartier avait prévu la prérentrée lundi 29 et mardi 30 août avec son équipe. Ce jeudi 1er septembre, c'est en musique que la directrice attendait les enfants et leurs parents dans la cour décorée de deux marelles au sol. Les parents sont arrivés, porteurs comme chaque année, de grands sacs contenant les fournitures de l'élève pour toute l'année scolaire 2022-2023. Les TPS, PS et MS sont dans la classe de Nathalie Charay aidée par Sylvie Brisson (ASEM), les GS et CP sont avec Aurélie Scalzini (nouvelle enseignante après Marion Esbalin), Brigitte Coudert s'occupe des CE1-CE2 et la directrice Bénédicte assure la classe des CM1-CM2 accompagnée de Laura Fabre qui prend la classe le mardi (journée de décharge). Deborah Baroni assurera l'enseignement spécialisé sur le poste de maître E.



COMMISSION ENFANCE- JEUNESSE et VIE SCOLAIRE

L'ensemble du personnel, Pascale Verdier, Mme Courtaliac et deux AESH (Angélique Rédissi et Magalie Chatillon) ont préparé avec l'équipe enseignante et la directrice cette nouvelle rentrée afin d'offrir un accueil chaleureux et bienveillant aux enfants de maternelle et de primaire dès leur arrivée à l'école. L'école compte cette année quatre-vingt-cinq élèves.

2021-2022 : « Vivre Ensemble, c'est s'ouvrir au Monde »



LA PASTORALE

* Journée pastorale de rentrée :

Le 25 septembre 2022 : Comme chaque année, nous avons organisé notre pèlerinage vers la Chapelle St Sébastien de St Privat de Champclos. Un grand jeu organisé autour de 8 ateliers, a permis de découvrir la phrase qui rythmera l'année, lors des temps de pastorale.

Les enfants ont ainsi trouvé la phrase: «*S'ouvrir chaque jour un peu plus : c'est la clé du Bonheur !*»



* Des temps de Célébration :

Durant l'année, les temps forts comme Noël et Pâques sont accueillis et célébrés joyeusement avec les enfants et les familles à l'église de Barjac. Les chants et les textes sont animés par les élèves.



L'A.P.E.L St Laurent : c'est une équipe de parents dynamiques et dévoués au service des enfants. Le président M. Frédéric Giacomelli et les différents



membres du CA, de l'association des parents, préparent chaque année un calendrier avec les différentes animations à venir : crêpes, marché de Noël, vente de bulbes d'automne, tombola, concours de pétanque...

Un Projet d'Etablissement orienté vers le « Vivre Ensemble » :

* Des temps sportifs et solidaires :

L'école organise un événement sportif durant lequel tous les élèves prêtent symboliquement leurs jambes (cour de l'école le matin pour les Maternelles et stade l'après-midi pour les classes de la GS au CM). C'est l'occasion de sensibiliser les élèves à la Leucodystrophie : **ensemble de maladies génétiques affectant la « substance blanche » du cerveau**. Une excellente manière de partager LE VIVRE ENSEMBLE. « **METS TES BASKETS ET BATS LA MALADIE AVEC ELA** ».

Des Randonnées et une Education à l'Environnement : Afin de sensibiliser les élèves à leur environnement proche et au développement durable, les CE et les CM effectuent des randonnées à thèmes.

Des actions solidaires : A l'arrivée de Noël, les familles offrent des jouets pour l'association « Les Restos du cœur », ils confectionnent des « Boîtes de Noël » pour les plus démunis.

* Une sensibilisation sur l'éducation du goût

Chaque année, toutes les classes participent à la semaine du goût.

En 2022, les maternelles ont fait « Un petit tour d'Europe des sucreries » ; les GS/CP ont découvert les fruits de saison; pour les CE1/CE2 ce fut des ateliers pour mettre en action « les pupilles et les papilles » alors que les CM1/CM2 ont joué avec leurs cinq sens.

La fin de semaine se clôture par le traditionnel et délicieux petit déjeuner. Chaque enfant apporte son bol et profite de cet instant avec ses camarades.

*L'apprentissage d'une langue étrangère

De la maternelle au CM2, les élèves bénéficient de cours d'anglais animés à l'oral par Michelle Candaele (professeur d'anglais). Cela vient compléter la partie écrite proposée par les enseignantes dès le CP. Ce projet est entièrement financé par l'A.P.E.L de l'école.

* Une sensibilisation à l'art et à la culture

- Les expositions de peintures mises en « lumière » dans les salles du château de la mairie de Barjac, permettent aux élèves de découvrir des œuvres d'art variées, des artistes variés et des techniques de peinture variées. L'art est ainsi accessible à tous et chacun peut ainsi partager son émotion.

- Les élèves ont participé à un spectacle interactif présenté par « Planète mômes » :

Pour le Cycle 1 et les CP : « Kim et Nina, tout un voyage pour se comprendre. » En lien avec le thème de l'année, les élèves ont découvert différentes cultures dans le monde.

Pour le Cycle 3, ce fut une conférence avec pour thématique « Un seul être humain, des milliers de Cultures ».

- Atelier manga à l'école privée Saint-Laurent

Lundi 24 janvier 2022, dès 9 heures, dans la grande salle de sport de l'école privée Saint-Laurent, douze écoliers de CM1 et CM2, premier demi-groupe de la journée, participaient, avec enthousiasme, à une activité surprise avec Polly, professeure de dessin, et Samuel, professeur de musique et marionnettiste. Les deux professeurs de l'association Création et découverte, mandatés par la communauté de communes et la Drac (Direction régionale des affaires culturelles) du Gard, ont expliqué l'atelier avec Ti'loup, aux dents

COMMISSION ENFANCE- JEUNESSE et VIE SCOLAIRE

si blanches mais qui ne mord pas, manipulé par Samuel, car il paraît que les enfants prêtent plus volontiers leur attention à un loup, et Polly, spécialiste de l'origami, technique ancestrale japonaise du pliage de papier, qui ce matin-là, faisait sans y toucher un cours de base de géométrie et mathématiques, sans règle, ni équerre, ni compas. Et le résultat est stupéfiant : chaque élève a réalisé, à main levée, un visage, mi-homme, mi-animal, qu'il a décoré.

Deux enfants ont réussi cet atelier, sans l'aide et l'intervention des AVS qui les accompagnent d'ordinaire.

Laurent Delauzun, bibliothécaire, a initié cet atelier en liaison avec le thème des 19èmes Rencontres hivernales, «Ticket pour le Japon», qui se dérouleront du 28 au 30 janvier. Laurent Delauzun prévoit l'exposition de tous les dessins réalisés par les écoliers en fin d'année scolaire, dans la bibliothèque.



- Un cahier « **Parcours d'Education Artistique et Culturel** » est réalisé dans chaque classe afin de conserver nos découvertes au fil des années.

* **L'initiation aux premiers secours**

De la maternelle au CM, les élèves suivent les enseignements dispensés par les enseignantes sur « les gestes qui sauvent ». Ce projet fait référence au parcours citoyen mis en place au sein de notre école. Durant son parcours scolaire, l'enfant saura protéger, alerter et secourir. Un livret individuel est constitué afin de recueillir les différents apprentissages d'année en année. Ces apprentissages soutiennent le développement du sens civique de l'élève en favorisant la connaissance et la maîtrise des règles de prévention et de sécurité. Le dispositif « **Apprendre à porter secours** » (APS) favorise la prise d'initiatives et l'engagement de chacun. Il est essentiel pour nous d'enseigner aux élèves, dès la maternelle, les gestes et les comportements adaptés à une situation de la vie courante.

* **Une préparation vers le collège**

Dès le mois de janvier, une journée d'intégration est proposée par le collège St Joseph de Ruoms afin de permettre aux CM2 de vivre une journée selon l'emploi du temps d'un élève de 6ème. Les CM1 pendant ce temps, visitent, avec leur enseignante, le vieux Ruoms.

* **Vivre ensemble lors des « Voyages scolaires » :**



Décembre 2021, les élèves de CM1/CM2 sont partis **4 jours en classe découverte à la neige**, à Ancelle. Avec au programme : la construction d'un igloo, une journée ski de fond, un atelier créatif (réalisation



d'un objet en feutre), visite d'une bergerie et d'une chèvrerie, une balade à raquettes et une activité « chien de traîneau ». Un merveilleux séjour avec un temps magnifique et une neige exceptionnelle !

Les élèves de CE1/CE2 sont partis 2 jours en Camargue en fin d'année (juin) Le cycle 1 et les CP sont partis une journée à « la Ferme aux Crocodiles »

* **La fin du masque sur la cour de récréation :**

Les directives ministérielles annoncent la fin du port du masque pendant les récréations dès le mois de mars 2022.

* **Les temps festifs tout au long de l'année**

- **les préparatifs de Noël avec** : les bricolages réalisés par les enfants et les parents pour le stand du Marché de Noël, la venue du Père Noël, l'arbre de Noël et le goûter offert par l'APEL.



- **la fête du printemps**. Ce jour-là, les enfants se déguisent et défilent dans les rues du village pour annoncer l'arrivée du printemps. Le cortège est animé grâce à maracas réalisées par les enfants les jours précédents.



- **la Fête de l'école** : samedi 18 juin 2022, était la journée tant attendue pour les enfants, les parents, le personnel enseignant et tous les bénévoles de l'OGEC. L'école Saint-Laurent proposait le matin un office religieux, la kermesse, et un livre était offert aux élèves quittant l'établissement pour le collège ; Cette année 19 livres, une BD Miracle énergétique et dérive climatique de Christophe Blain et Jean-Marc Jancovici étaient offerts par la municipalité. Il fallait attendre 18 heures pour découvrir le show, coloré, joyeux et enchanteur avec ses musiques pour «s'ouvrir au monde» thème du spectacle. Les enfants du monde ont pris le large, pour le soleil levant, en Camargue, écrire pour partager le bonheur, s'ouvrir aux autres, ainsi qu'au monde du cinéma avec Harry Potter. Un enchantement que les nombreuses familles ont applaudi à tout rompre, ainsi que tout le personnel de l'école réuni, enseignants, services, AVS, prof d'anglais sous la direction de Bénédicte Lechartier. Une paella cuisinée par Simon Cointe, chef de la cuisine centrale Bio, et la soirée dansante clôturait cette journée parfaitement réussie. Pour cette année 2022/2023, la fête de l'école aura lieu le samedi 17 Juin 2023. Venez Nombreux !.



COMMISSION ENFANCE- JEUNESSE et VIE SCOLAIRE

CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL

Les activités, les visites et les sorties s'organisent chaque jour de :

De 9h à 17h durant les vacances scolaires

De 9h à 18h les mercredis

Un service de garderie accueille les enfants

de 7h30 à 9h et de 17h à 18h



Le Centre de Loisirs municipal est ouvert tous les mercredis à la journée et pendant les vacances de Toussaint, hiver, printemps et celles d'été. (L'accueil de loisirs est fermé pour les vacances de Noël).

LE CENTRE DE LOISIRS ACCUEILLE LES ENFANTS DE 3 A 12 ANS

Cette année notre Centre de Loisirs installé à l'école publique place Haute Fontaine a pu ouvrir normalement.

Des groupes sont organisés en fonction de l'âge des enfants, groupe des 3/5 ans, groupe des 6/12 ans, pour la majeure partie des activités et sorties extérieures.

Le Centre de Loisirs de Barjac a une capacité d'accueil de 32 enfants durant les petites vacances, ce chiffre est rehaussé à 60 durant la période estivale.



Cet été plus de 120 enfants se sont croisés au centre de loisirs.



Cette hausse significative de nos effectifs est le fruit de l'implication sans faille de notre équipe d'animation dans la préparation des programmes de plus en plus attractifs et surtout de son dévouement au bien-être des enfants.

L'ENCADREMENT DES ENFANTS EST ASSURE PAR DU PERSONNEL QUALIFIE



Durant toute l'année, l'équipe d'animation municipale assure l'encadrement, le Directeur du Centre, Fabrice REBOUL, les animatrices qualifiées Sylvie BRISSON, Delphine OZIL, Valérie FILLIOL et cet été ont complété l'équipe Anna SERON (directrice adjointe remplaçante), Manon GREGORIS, Amandine

JALAGUIER, Ilona COLIN, Marine VEDEL et Fanny GORRE, elles ont mis au service des enfants leurs compétences.

LE PROGRAMME D'ACTIVITES EST TRANSMIS AUX FAMILLES A CHAQUE PERIODE DE VACANCES

Depuis 3 ans, pour éviter les gaspillages papiers, les programmes et fiches d'inscriptions sont téléchargeables sur les sites internet : barjac.fr ou sur la page Facebook du centre de loisirs.

Il peut être modifié en fonction du nombre d'enfants inscrits et des conditions météorologiques.



COMMISSION ENFANCE- JEUNESSE et VIE SCOLAIRE

AU PROGRAMME, CHAQUE MERCREDI ET PERIODE DE VACANCES SCOLAIRES SONT ORGANISEES :



Des activités créatives et ludiques avec des ateliers manuels et des jeux divers ayant une thématique hebdomadaire.

Des sorties dans notre commune, des grands jeux découverte du village, une visite de la Fondation Kiefer qui a marqué les esprits, des séances au cinéma Trintignant de Barjac.

Un séjour à Orcières a été organisé durant lequel 19 enfants ont participé à une multitude d'activités de pleine nature.



Des grandes sorties et visites en bus : avec comme chaque année des spectacles au Théâtre lors du Festival d'Avignon, au Festival Barjac m'en Chante, au Pelouse Paradise, des activités pédagogiques avec la réalisation d'un petit film sur l'environnement avec l'association Clap ton Clap, des ateliers musicaux avec la Maison de l'eau aux Fumades, une sor-



tie costumée au Château de Vogüé, des visites en Camargue d'une manade et de la Faune et la Flore locale en péniche, des sorties rafraîchissantes à la Bouscarasse, les piscines à Méjannes le Clap et Orgnac et aussi des sorties plus sportives au parc Swingroller à Aiguèze, à Indy Parc et bien d'autres encore...

RENSEIGNEMENTS : MAIRIE DE BARJAC
04 66 24 50 09 / 06 10 31 49 92
mairie.barjac@wanadoo.fr - Site internet : barjac.fr



« Les P'tites Graines »

Tous les mardis matins à Barjac, le LAEP « Les P'tites Graines » propose un accueil pour les enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un parent.

Le LAEP est un espace de jeu et de parole qui permet aux jeunes enfants de découvrir progressivement la vie sociale, hors du cadre familial habituel, tout en restant sécurisés par la présence d'un parent au moins (ou grand parent ou assistant familial). Ils peuvent ainsi, au fil de leurs jeux libres, rencontrer d'autres jeunes enfants et des personnes différentes de leur entourage habituel. Pour les adultes c'est un espace convivial favorisant les rencontres et les échanges avec d'autres parents et des professionnels de l'accueil.

L'accueil se fait à la salle de l'Esplanade, au rez-de-chaussée du château, entre 9h et 12h. Il est libre, sans inscription préalable, gratuit.

C'est un dispositif financé par la CAF du Gard, le Conseil Départemental du Gard et la Communauté de Communes De Cèze Cévennes.

Pour plus de renseignements vous pouvez retrouver Les P'tites Graines sur sa page facebook : Laep LesP'tites Graines- CC De Cèze Cévennes, ou par téléphone à l'association Accès pour tous : 04-66-24-58-26 ou 06-18-53-68-79

CUISINE CENTRALE ET RESTAURATION SCOLAIRE

2022 : une étape supplémentaire dans notre démarche écologique municipale entamée en 2005 :

- Après l'achat en 2021 d'assiettes en céramique pour les repas livrés à domicile, nous avons progressivement remplacé les barquettes en polycarbonate pour les plats livrés le week-end en liaison froide par des barquettes en carton kraft,
- Au quotidien, nous utilisons presque intégralement de la vaisselle et des récipients réutilisables ou écologiques,
- Au niveau des achats, nous avons augmenté le nombre de producteurs bio et locaux avec les légumes de François CRESPO de Salavas et de Christophe TAULELLE des Fumades.

En 2023, notre grand projet est d'aménager un terrain dans la plaine, pour y effectuer du maraîchage afin que nos agents techniques puissent produire directement les légumes préparés au quotidien par nos cuisiniers municipaux. C'est Cédric NOUIS, un agriculteur bio de Saint Sauveur de Cruzières qui sera mandaté par la Communauté de Communes pour nous guider dans sa technique bio productive dans le cadre du PAT (Plan Alimentaire Territorial).

Notre logiciel NONA va bientôt être prêt à fonctionner après un énorme travail de paramétrage effectué par le chef de cuisine Simon COINTE. Il va nous permettre de passer les commandes chez nos divers fournisseurs, de connaître le prix de revient alimentaire de nos repas chaque jour, en fonction des menus et des effectifs et simplifie l'impression des menus distribués dans les établissements et les personnes livrées à domicile.

Cette année, les menus de la semaine du goût avaient pour thème « un voyage en Europe » et nous ont permis de découvrir de nouvelles recettes données par des mamans d'élèves selon leurs origines : cette année, vous trouverez en fin d'article la recette du délicieux BORSH ukrainien !

Au niveau du personnel de cuisine, Tom Reboul a terminé son apprentissage au mois d'août et nous avons accueilli plusieurs stagiaires de la Maison Familiale et Rurale de Villeneuve de Berg.

Tous les agents titulaires ont bénéficié cette année de formations aux premiers secours et de formation incendie

Au niveau du restaurant scolaire, depuis la rentrée de septembre, nous accueillons chaque jour de classe plus de 100 élèves répartis en 2 services (pour un effectif de 120 élèves à l'école publique).

Nous avons dû acquérir des chaises neuves, adaptées à la taille des enfants et des ballons en mousse très demandés pendant la récréation de la pause méridienne !

Pour le début de l'année 2023, il nous tarde d'inaugurer un grand préau et une belle cours de récréation qui seront enfin terminés après 2 ans de travaux.



La cuisine centrale municipale, c'est aussi le lieu de préparation des buffets des fêtes, inaugurations et vernissages d'exposition.

Ce sont les cuisiniers municipaux Simon, Johan et Fabrice, qui confectionnent aussi le « fameux » repas des Aînés ! qu'ils en soient ici félicités et remerciés

Voilà donc, une restauration scolaire municipale sociale et nourricière au quotidien, assurant aux petits et aux grands une alimentation saine et équilibrée pour un tarif maintenu à 2.50 euros pour les enfants de BARJAC, selon la décision du Conseil Municipal, malgré l'augmentation du prix des denrées et de l'énergie mais aussi celui des effectifs du personnel de surveillance, nécessaire adaptation !

RECETTE DU BORCHTCH

(recette du plat traditionnel ukrainien)

Ingrédients : pour 6 personnes

1 kg de bœuf à bouillir

1 os à moelle

3 l d'eau

6 carottes

4 navets

1 petit cœur de chou blanc

2 blancs de poireaux

1 branche de céleri

2 oignons piqués de clous de girofle

1 bouquet garni

6 Pommes de terre

1 betterave cuite (facultatif)

1 cs de vinaigre

20 cl de crème fraîche épaisse

1 yaourt + aneth + sel



Dans 3 l d'eau mettre la viande de bœuf, rajouter l'os à moelle, les carottes, les navets coupés en dés, le chou blanc découpé en lanières, les poireaux et le céleri taillés en petits tronçons, les oignons piqués de clou de girofle et le bouquet garni. Laisser cuire 1h30 et rajouter les pommes de terre coupées en cubes.

Laisser cuire encore 30 minutes. Après la cuisson, la viande et l'os à moelle seront séparés et consommés à part ou inclus dans une autre recette

Verser les légumes et le bouillon dans la soupière

Selon le goût, rajouter la betterave cuite coupée en cubes, rajouter le vinaigre

Mélanger la crème fraîche avec le yaourt et servir cette crème « aigre » à part avec de l'aneth ciselée dans chaque assiette de soupe.

Bon appétit !!!

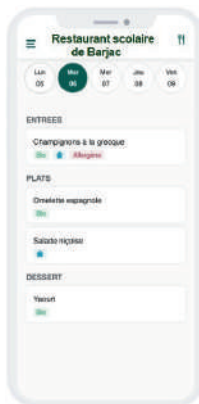
CUISINE CENTRALE ET RESTAURATION SCOLAIRE

Notre cantine scolaire s'engage pour une alimentation plus responsable avec Nona !

Pour régaler nos enfants tout en protégeant l'environnement et en soutenant nos producteurs locaux, la cantine scolaire vient de se doter d'un nouvel outil informatique, Nona. Ce dernier accompagne le personnel dans sa conception de menus sains et équilibrés, à base de bons produits de saison.

Pour cela, l'outil les aide à élaborer des menus plus durables, diversifiés et appétissants, mais aussi à gérer leurs approvisionnements et à lutter contre le gaspillage alimentaire.

La communication avec les convives et les parents est aussi facilitée grâce à l'application mobile Nona. Ainsi, vous pouvez facilement être au courant des belles initiatives prises à la cantine pour le bien manger de nos enfants ! Cela s'inscrit dans les objectifs de la loi EGalim, qui demande à la restauration collective d'évoluer vers des pratiques plus responsables : il s'agit notamment d'introduire 50% de produits durables - dont 20% de produits bios, et d'évaluer les volumes de déchets alimentaires de chaque établissement. Les cantines scolaires



se doivent aussi d'être des espaces privilégiés pour faire de l'alimentation un outil de santé publique, mais aussi un levier d'éducation au goût et aux enjeux environnementaux et sociétaux de notre temps. La loi EGalim demande un suivi important pour notre personnel de cuisine, mais le jeu en vaut la chandelle, et l'accompagnement de Nona n'est donc pas de trop. Par jour, cela leur permet de gagner jusqu'à une heure de temps sur leurs tâches administratives et donc de se recentrer sur leur cœur de métier : la préparation des repas.

Comme vous le voyez, avec Nona, votre Conseil Municipal s'engage aussi sur la voie de l'alimentation durable et responsable !

Une application pour téléphone portable sera bientôt proposée aux parents d'élèves et aux personnes livrées à domicile. Elle permettra de consulter les menus et les messages particuliers concernant nos repas (repas à thème, animations présentation des producteurs, conseils nutritionnels, etc.). Une réunion d'information sera programmée.

LE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Les repas peuvent être servis quotidiennement, temporairement, occasionnellement, par exemple : 1 fois par semaine, 1 semaine dans le mois... C'est vous qui choisissez. Les menus sont visés par une diététicienne. Leur prix est de 10 Euros.

Si vous avez atteint l'âge de 65 ans (ou 60 ans en cas d'invalidité au travail) ou si vous percevez une pension d'invalidité ou l'Allocation Adulte Handicapé, et si vos ressources sont inférieures aux plafonds ci-dessous, les repas peuvent vous être servis 2.85 € ou 2.70 € :

	Personne seule	Couple
Si les ressources annuelles sont inférieures à :	11441.49 €	11762.96 €
Le prix du repas est de :	2.70 €	
Si les ressources annuelles sont comprises entre :	11441.49 € et 11578.69 €	17762.96 € et 18037.37 €
Le prix du repas est de :	2.85 €	

CE REPAS PEUT ETRE COMMANDE A N'IMPORTE QUELLE PERIODE DE L'ANNEE !

IL SUFFIT DE RESERVER LA VEILLE EN TELEPHONANT A LA CUISINE CENTRALE AU 04.66.60.26.36.

Pour constituer le dossier prendre contact avec le secrétariat de Mairie au 04.66.24.50.09 qui vous aidera dans toutes vos démarches.

Les menus sont en ligne sur barjac.fr

Aline GUYONNAUD

AIDE SOCIALE

L'AIDE COMMUNALE POUR LES ACTIVITES ASSOCIATIVES

Comment faire pour qu'une famille non imposable accède plus facilement aux activités associatives ou culturelles de son choix ?

Le Conseil prend en charge une partie de la cotisation à l'activité associative sportive ou culturelle choisie par tout Barjacois (enfant ou adulte) non imposable (avant toutes déductions fiscales - ligne 14 = 0 €).

Cette aide forfaitaire annuelle portée à 50 % (une activité par an et par personne) est plafonnée à 150 Euros.

Les conditions d'obtentions sont les suivantes :

- Être non-imposable (avant toutes déductions fiscales, ligne 14 = 0 €).
- Être domicilié à BARJAC.
- S'inscrire à une activité dispensée par une Association barjacoise.

L'aide est déduite de la cotisation associative demandée aux familles. Son versement est effectué par la Mairie directement à l'Association.

■ **Nombre de bénéficiaires en 2022 : 16 (dont 2 adultes)**

■ **Montant total attribué : 1.800 €**

■ L'imprimé de demande est disponible en Mairie, auprès de votre association ou téléchargeable sur le site : barjac.fr.

Participation financière aux abonnements de Téléassistance

Un nouveau partenariat a été mis en place avec Présence 30 afin de faciliter l'accès à la téléassistance à domicile auprès des personnes âgées de la commune ayant des difficultés de santé ou de mobilité.

En effet, le CCAS a décidé de participer au financement de l'abonnement mensuel pour les abonnés barjacois non imposables sur les revenus et ne bénéficiant d'aucune prise en charge par une autre collectivité ou organisme divers (caisse de retraite, mutuelle, etc...). La participation du CCAS : 3 Euros pour l'abonnement à 19,90 €/mois (transmetteur IP) ou 7.10 € pour l'abonnement à 24 €/mois (transmetteur CPRS) est alors réglée auprès de Présence 30 et donc déduite du montant de l'abonnement. Renseignements et documentation en Mairie

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
C.C.A.S de BARJAC

Depuis septembre 2020, Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est composé de :

Edouard CHAULET, Maire,
Monique FERRAT, Adjointe déléguée à l'Aide Sociale,
Aline GUYONNAUD, 1ère Adjointe, Brigitte BRUGNON, Conseillère municipale déléguée, Émilie CLAVAGUERA, Saïd EL ATTAR, Laure ESNEE, Simon GEVAUDAN, Annie LE HE, Marie-Thérèse QUET, Conseillers Municipaux Et Nadège ALLOSIO, Christiane CASANADA, Lilian COTTIN, Michèle LISLE, Martine MARASA, Jeannette SARAZZIN

Fête du printemps.

C'est dans la joie et la bonne humeur que nous avons pu nous retrouver aux Cèdres le 31 mai, pour une après-midi récréative organisée par les membres du CCAS.

Un spectacle cabaret "Danse ta vie" a été offert suivi d'un goûter préparé par la cuisine centrale. Une journée très appréciée et à renouveler.

Atelier mémoire.

La Communauté de Communes a mis en place un atelier mémoire animé par Marie-Élise Dedet. Il a lieu le lundi de 10h à 12h, salle de l'Esplanade. Cet atelier est gratuit, vous pouvez, renseignements et inscriptions : 06 85 07 55 14.

Semaine Bleue.

Dans le cadre de la Semaine Bleue, le lundi 3 octobre à 15h, Mélodie Swing a donné un spectacle pendant le goûter servi par les membres du C.C.A.S toujours présents. Merci à eux pour leur implication et leur dévouement.



Repas des aînés.

Après deux années de restrictions, nous avons enfin pu nous retrouver, le 14 décembre pour le traditionnel repas des aînés. Une journée bien remplie avec le repas préparé par la cuisine centrale et l'animation Mélodie Swing qui a su faire passer de bons moments de détente à tous les convives.



Colis de Noël.

En cette période de Noël 100 colis ont été confectionnés et distribués aux personnes de plus de 80 ans n'ayant pas pu participer au repas des aînés. Comme l'année précédente nous avons privilégié les commerçants locaux pour les achats de qualité afin d'offrir ces colis toujours attendus et appréciés.

Christian REBOUL

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le départ de Christian Reboul, membre dévoué, toujours présent depuis des années au sein du CCAS.



Il va beaucoup nous manquer, nous n'oublierons pas son sourire, sa bonne humeur, sa joie de vivre.

COMMISSION SANTE REVUE 2022

Le rôle de la commission santé, issue du CCAS, est de réfléchir plus spécifiquement aux problèmes de santé que peuvent subir les habitants du village et de proposer des aides directes ou organiser des actions de prévention.

■ Le thème récurrent qui a été abordé cette année encore est celui de la recherche de médecins généralistes pour renforcer et ensuite remplacer l'équipe médicale en place sur notre secteur.

Des annonces ont été passées à destination des internes de Montpellier pour signaler notre recherche, nous projetons une rencontre avec l'ARS du Département pour exposer notre inquiétude.

■ En attendant le recrutement de nouveaux médecins et la création d'une maison médicale, une cabine de téléconsultation de médecins généralistes, équipée d'appareils d'examen adaptés, a été installée par la Pharmacie de BARJAC : une solution intermédiaire, parfois très utile et pratique, proposée aux heures d'ouverture, sans rendez-vous.

■ Notre commission municipale est en relation avec le CPTS (Communauté Professionnelle territoriale de Santé) « entre Cèze et Gardon » qui a pour but de réfléchir sur des problèmes de santé publique et notamment la lutte contre les addictions qui nous tient particulièrement à cœur, mais aussi de trouver des solutions pratiques aux problèmes médicaux du secteur.



■ Concernant la lutte contre l'épidémie de COVID 19, une séance de vaccination a été proposée dans les locaux de la mairie, avec l'aide de bénévoles, de 2 infirmiers libéraux du village et d'élués : un grand merci à tous les intervenants

.../...

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'installation de capteurs de CO2 dans plusieurs de nos locaux municipaux (salles de classe, restaurant scolaire, cinéma, salle des fêtes ou salles de réunion..) permet d'indiquer la nécessité d'aération de la pièce afin de limiter la propagation des virus.

■ Des ateliers SANTE VOUS BIEN ont été organisés avec l'association ACTIVITE d'Alès, créée par Mme Blandine FRANÇOIS qui a permis la mise en place de ce programme sur notre commune. C'est ainsi que 13 habitants de BARJAC et 1 de Saint Privat de Champclos ont pu participer à 10 ateliers différents, au rythme d'une fois par semaine dans les salles du château et à 2 entretiens individuels d'évaluation et de conseils adaptés à la pathologie chronique de chacun.



Les ateliers proposés dans ce programme avaient pour but d'encourager les participants à la pratique de la marche ainsi que des conseils en nutrition et des séances de sophrologie. Tous les paramètres pour rester autonome le plus longtemps possible !

Le C.C.A.S de BARJAC, outre la logistique, a pris en charge les cotisations et le montant des licences des Barjacois, tous satisfaits d'avoir bénéficié de ce programme réservé aux personnes de plus de 60 ans, présentant une pathologie chronique.

Pour en prolonger les bénéfices, nous projetons d'organiser des ateliers de « prévention des chutes » en 2023 avec des professionnels de ce domaine.

Aline GUYONNAUD, 1^{ère} Adjointe



Résidence Saint Laurent
Rue du 19 mars 1962 30430 BARJAC
Tél. 04 66 60 29 60

Établissement médicalisé appartenant au groupe associatif Coallia Solidaire, spécialisé dans l'accueil permanent de 38 personnes âgées dépendantes dans une ambiance conviviale et familiale.

Prise en charge individualisée dans le respect des besoins et des attentes de chaque personne. Vaste jardin permettant des sorties aux beaux jours.

Animations variées.

Espace France Services au sein du bureau de poste de Barjac

Depuis un an, le bureau de poste de Barjac héberge un espace France Services.

Ce lieu met à votre disposition gratuitement des équipements connectés en libre-service (ordinateur, scanner et imprimante) pour vous permettre d'effectuer toutes vos démarches administratives en ligne.

Il propose un socle de services publics de 8 opérateurs (CAF, Pôle Emploi, CNAM, CNAV, MSA, Ministère de l'Intérieur, Justice, DGFIP) en complément des activités postales habituelles.

De plus, deux chargés de clientèle, vous accueillent et sont à votre écoute pour vous accompagner dans vos démarches administratives.

Principales prestations de service :

- Information de 1^{er} niveau : accompagnement dans les démarches quotidiennes (y compris numériques), réponses aux questions, conseil et orientation.
- Mise à disposition et accompagnement dans l'utilisation d'outils informatiques (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs).
- Aide aux démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne).
- Aide rédactionnelle, explication de courrier ou document...



La Poste de Barjac : Place de la Liberté - 30430 Barjac

Horaires d'ouverture du bureau de poste (à partir du 6 décembre) :

- Lundi et Vendredi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 16h30
- Mardi et Mercredi matin de 9h à 12h
- Jeudi de 9h45 à 12h15 et de 13h30 à 16h30
- Samedi de 9h à 11h15

Pour plus d'informations :

Tel : 04.66.25.50.23

mail : barjac@france-services.gouv.fr



Barjac, de plus en plus, un centre d'Art et de Culture. Après une pause « obligée » due à la pandémie de Covid, l'année 2022 a vu une reprise, généralisée de toutes les activités culturelles, pendant la période estivale d'abord, puis aussi durant toute l'année. Manifestations souvent portées par des associations et largement soutenues par la municipalité. Toutes les facettes de la culture vivante ont été présentées à Barjac : cinéma, théâtre, danse, conférences, livres, concert de musique « live » (classique, jazz, variétés, latinos). Une volonté nous anime : offrir de la qualité à tous ! La culture, si elle veut rester vivante, doit s'adresser à tous les citoyens, toutes les classes sociales, tous les âges.

Festival du livre, les 2 et 3 avril

Barjac avec ses structures artistiques et fonctionnelles : salles d'exposition du château, cinéma, bibliothèque et ses nombreux lieux culturels a été un écran naturel pour ce salon.



Tous les aspects de la production littéraire actuelle étaient présents : jeunesse, BD, sciences humaines, poésie, terroir, roman sur les stands des libraires (le Libre Air du Coin, Sauramps, Legrand, BD Alès...) qui ont participé activement à cet événement et pour accompagner ces livres de nombreux écrivains, éditeurs, artistes.

Résultat : 1 500 visiteurs en 2 jours, un record !

Le passage de Serge JULY, le film d'un grand réalisateur arménien Serge Avédikian (Retourner à Soloz), l'exposition d'une œuvre d'Anselm Kiefer dans l'enceinte du Château.

Expositions à la bibliothèque.



Adèle Giclat « Passionnément aquarelle ».

Du 18 janvier au 19 février 2022, la médiathèque Jean Pierre Chabrol accueillait Adèle Giclat, première artiste invitée de l'année 2022. Le dessin a toujours tenu une grande place dans sa vie. En 1967, la jeune femme rentre dans l'entreprise: «Pulls Montant», fournisseur exclusif

de l'équipe de France de ski ; elle travaille au bureau d'études pour faire les prototypes, puis la création de vêtements et enfin l'élaboration de la fiche technique. Chaque pull était personnalisé. Adèle a côtoyé les sœurs Goitschel, Jean- Claude Killy... Adèle se marie avec un chef cuisinier qui va travailler pour Marc Veyrat. Elle participera aussi à cette collaboration. Naîtra alors un fils Laurent. En 1980, nouvelle vie avec Georges et naissance de Stéphanie. La famille s'installe en Cévennes en 1988. Création de bouteilles fantaisies, peintes avec de la céramique à froid ou habillées avec des animaux modelés dans l'argile sans cuisson collée et peinte. En 2015, elle décide d'apprendre à peindre avec la regrettée Jacqueline Dumas. Elle se



Guitare en Cévennes

Pour la 5^{ème} fois, le festival Guitare en Cévennes ouvre la saison culturelle estivale à Barjac avec un concert le samedi 18 juin au Château.

Une très nombreuse et enthousiaste assistance est venue pour applaudir le talent de Luis Soria et de la chanteuse Altieri. Un autre événement a été le spectacle de James Kline guitariste baroudeur américain qui est l'inventeur de la guitare à 19 cordes et conteur magnifique illustrant sa présentation musicale par un conte lyrique à la lune qu'il avait écrit. Le festival Guitare en Cévennes continue à offrir, ce qui est sa marque de fabrique, avec la volonté de son créateur Luis Soria et des interprètes de renommée internationale, des voyages et des partages culturels en entrée libre.



Barjazz

Quand le jazz anime les rues et places de Barjac. Les 19, 20 et 21 août, pour la 1^{ère} fois un festival de jazz a lieu en plein air, sur la scène de la place de la Lisette et devant l'Office de Tourisme.

Organisé par Xavier Allosio et l'association « le Cercle de la Guitare » avec le soutien de la Municipalité, ce fut un vrai succès populaire !

Sur 3 jours, 500 personnes sont venues pour les concerts ouverts à tous et gratuits.

On peut souligner la qualité de la programmation avec Gilles Pelegrini, le quartet de Michel Aster et celui de Franck Monbaylet ou pour apprécier un parcours du jazz de tradition avec New Orleans Band qui retrace la légende du jazz de Luis Armstrong, Charlie Parker, Thelonius Monk.

Des rues de la Nouvelle Orléans (où le côté de la rue à l'ombre est réservé aux blancs) à New-York et St Germain des Prés où Miles Davis rencontra Juliette Greco, le jazz a connu un voyage magique et Barjac continuera à offrir cette musique à tous !

Alain RAYBAUD, conseiller Municipal

lance dans l'aquarelle. Elle se passionne pour cette technique qui lui permet d'exprimer ses émotions, sa sensibilité. Une réussite ! Des œuvres aussi limpides, ne serait-ce pas l'influence des deux villes d'eau romantiques qui ont compté dans sa vie : Venise où elle est née et Annecy où elle a vécu.

Toujours à la bibliothèque

Exposition de Mangas



A l'occasion des 19^{ème} rencontres hivernales «Ticket pour le Japon», Poly, professeur de dessin et Samuel, professeur de musique et marionnettiste, tous deux mandatés par la Communauté de communes de Cèze-Cévennes et par la DRAC, ont animé et expliqué comment dessiner un manga. Les élèves des Cours Moyens 1 et 2 de l'Ecole Publique et de l'Ecole Privée Saint Laurent, ont appris à représenter les visages expressifs des mangas. Une exposition qui a rassemblé l'ensemble des réalisations des enfants. Une belle réussite ! Rappelons que l'inventeur de manga s'appelle Hokusai, il est né à Tokyo en 1760, il était peintre, dessinateur et graveur. Il avait un surnom : «vieux fou de dessin.»

CULTURE

Suite à la bibliothèque.



L'Ecole de peinture de Barjac avec Michelle Huet et Natalia Champetier.

Exposition du 10 mai au 11 juin 2022

Deux artistes animent l'Ecole de peinture : Michelle Huet pour les personnes attirées

par la peinture à l'huile tous les mardis de 14h à 17h30 et Natalia Champetier qui initie à l'aquarelle tous les jeudis de 14h à 17h30. Enfin, le lundi un atelier libre reçoit les peintres amateurs qui travaillent ensemble, échangent sur leurs réalisations : aquarelles, peintures à l'huile, à l'acrylique.

Michelle Huet est née à Paris, a fréquenté les beaux-arts et l'Ecole supérieure d'Arts Appliqués, l'école Duperré à Paris. Délaissant la peinture au profit de la terre, son tempérament l'a conduit à créer un atelier de céramique qui durera 35 ans. La terre, l'eau, le feu et l'air ont été ses compagnons de recherche. Elle a exercé en tant qu'Artisan d'Art et a participé à des salons en France et à l'étranger. Suite à ce très beau métier, elle a pu se consacrer à sa passion première: «la peinture» et plus spécifiquement à l'Afrique et ses peuples qui l'ont profondément marquée lors de ses voyages.

Natalia Champetier nous vient de Saint Pétersbourg. Elle est passionnée de culture, apprend l'anglais à 7 ans, suit des cours de dessins, entre à l'université d'architecture et pratique la danse. Pendant ses études, elle se marie et a deux filles. Gorbatchev est au pouvoir. Hélas, ses réformes trop incomplètes désorganisent l'économie et les conditions de vie. Natalia donne des cours de dessin aux enfants, expose ses œuvres, vend des cuisines tout en modifiant à sa manière. Plus tard, Natalia a pu voyager, cela l'a sauvée.

Actuellement, elle dispense ses cours d'aquarelle à Barjac et à Saint Jean de Maruéjols.

Et enfin



Claudette Cambassedès: « Le chemin de l'abstraction »

Claudette est née dans le Gard, à Uzès. Elle a enseigné quelques années en Algérie. Mariée en 1965, la voilà institutrice en

Bretagne, puis dans le sud-ouest. En 1973, elle rejoint le Gard en étant nommée à l'école primaire de Robiac, le Buis puis Auzon. La famille de son époux habitait Barjac, c'est là qu'ils se sont installés et qu'elle a enseigné en tant que directrice jusqu'à la retraite. Elle a beaucoup aimé son métier : « Construire les enfants, vouloir leur réussite, était le but de ma vie, mon bonheur » déclare-t-elle.

Lorsque l'heure de la retraite a sonné, son fils lui a offert tout le nécessaire dont a besoin l'artiste peintre. Elle a suivi les cours d'Anne Flandin dès 1995. Elle aime les impressionnistes, elle a même reproduit quelques œuvres de grands maîtres de ce mouvement. Elle a exprimé ses émotions grâce à la peinture. Ainsi, nous avons pu découvrir l'univers de Claudette. En 2009, elle s'installe près d'Uzès, attirée par la lumière, l'isolement, la nature. Les notions de temps et d'espace interpellent l'artiste. Son atelier n'est pas un espace clos, c'est un espace limité qui se prolonge dans l'espace. Cet espace elle le veut incommensurable. Elle veut créer une atmosphère où le temps semble s'arrêter.

Exposition «Failles» dans les salles du château de Barjac, du 23 juin au 23 juillet 2022.

Trois artistes : Eve Luquet, Roland Dautry et Marie-Christine Béguet cherchent ce qui, depuis un matériau, peut devenir figure, image, forme.

Eve Luquet est née à Paris, elle est dessinatrice et graveur. En 1981, elle sort diplômée de l'Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts. Elle découvre la gravure dans l'atelier d'Attali, à imprimer à l'Atelier de la main d'or chez Agnès Carton de Gramon.

Pendant 4 ans, elle est l'élève de Jean-Marie Granier qui est buriniste. Elle a un atelier à Paris, puis en 1994, dans le Piémont Cévenol. Elle apprend la gravure sur acier avec le dessinateur graveur de timbres Jacques Joubert. Elle a réalisé 40 timbres de collection et le timbre qui a été en service de 1997 à 2004 : «La Marianne du 14 juillet» appelé aussi : «de Luquet». Depuis 80 ans elle utilise la pointe sèche sur cuivre, imprimée en noir et blanc. À partir de 2000, ses dessins sont marouflés sur toile. La lumière est le centre du sujet. L'artiste veut développer la compréhension du monde en privilégiant l'essence plutôt que l'apparence.

Roland Dautry.

Dans les années 1970, Roland Dautry découvre la pratique de la céramique et crée de nombreux ateliers dans différentes institutions d'éducation spécialisée et de soin. Il a été responsable de cette activité dans le cadre du diplôme universitaire «Arts et créativité» du pôle Art du centre universitaire

de Nîmes et en centre de formation d'éducateurs.

Depuis 2005, dans son atelier de Mauguio, il consacre son temps à la recherche des glaçures et émaux noirs, il est très patient. Mais la céramique n'est pas une chimie de la terre. Le résultat provient de l'assemblage indissociable entre la matière première prélevée : l'argile et le geste qui la traverse avant la cuisson, acte irréversible. Le feu remplace tous les éléments que la pierre peut rencontrer dehors. L'objet que l'artiste va découvrir après cuisson, sera transformé, un nouvel agencement des couleurs et des matériaux qui relancera l'intérêt.



Marie-Christine Béguet.

Dessinatrice graveuse et peintre, elle a aussi travaillé comme designer textile. En 1972, Marie-Christine Béguet entre à l'école privée pour les métiers d'art. Après des années de pratique du dessin noir et blanc, elle devient sensible à la couleur. En 2010, à la Maison de la Gravure Méditerranée, elle explore l'eau forte, l'aquatinte et

la matière noire, puis se perfectionne au burin. C'est l'acrylique teinté de pigments naturels qui servira de matière aux premiers tableaux. Le burin va s'imposer à elle pour retranscrire la finesse de ses recherches. Point par point, lignes par lignes parfois superposées, entremêlées, naissent des surfaces, du profond à la transparente légèreté des lignes imparfaites, toutes en clairs obscurs. Tableaux et paysages brumeux où se promènent des ombres.

Marie-Thérèse Quet, Conseillère municipale déléguée

CINEMA Jean-Louis TRINTIGNANT

Après deux ans de pandémie, de confinement plus ou moins partiel, de restrictions sanitaires notre cinéma municipal a fonctionné à nouveau dans les conditions d'avant crise covid. A savoir :

- Six séances par semaine plus deux séances par mois le jeudi après-midi pour le club du 3^{ème} âge « La belle époque » auquel se joignent ceux des communes voisines.

- Les 19^{èmes} Rencontres hivernales : avec pour thème le Japon, 320 entrées sur le week-end. Ateliers de calligraphie animés par Noémie Juvet, Caroline dans son food-truck a assuré les repas (...encore les contraintes sanitaires). Des films sur le Japon pour découvrir sa beauté, sa richesse et sa complexité, ils nous ont fait voyager, découvrir d'autres horizons et une autre culture.

- Le Festival du film Vert « le cinéma pour un futur durable », auquel participent 80 villes de Suisse et de France. Des documentaires sur l'environnement qui questionnent et font réfléchir sur le futur.

- Le dispositif Ecole et Cinéma a concerné 3 écoles (Barjac, Saint Jean de Maruéjols et Bessèges). 12 classes ont bénéficié d'une éducation à l'image.

- Un week-end Hommage à Jean Louis Trintignant lors de son décès qui nous a permis de voir ou de revoir de grands films.

- En partenariat avec la revue Positif qui fêtait son 70^{ème} anniversaire, nous avons programmé un week-end sur le cinéma américain avec Fabien Baumann critique de cinéma à Positif.

- Des séances suivies d'un débat animé par des associations locales (Amnesty Alès, France Palestine Bagnols, les Théâtropees...) ou des intervenants. Si côté cinéma, tout était au rendez-vous pour 2022, le public lui a retrouvé timidement le chemin du cinéma. Il a fallu du temps pour ressortir en salle de cinéma. Certes on a noté une reprise de la fréquentation mais on est bien en deçà du nombre d'entrées de 2019 (année de référence).

Fréquentations par mois et année

	2019	2020	2021	2022
Janvier	1 145	1 213	0	810
Février	200	734	0	583
Mars	932	235	0	599
Avril	665	0	0	590
Mai	645	0	185	269
Juin	489	0	350	329
Juillet	634	313	434	453
Aout	445	285	385	518
Septembre	672	486	316	502
Octobre	860	743	542	645
Novembre	936	0	470	993
Décembre	805	0	578	475
	9 028	4 009	3 260	6 766

On a assisté à un changement dans les habitudes des cinéphiles et de certains cinéastes qui se sont tournés vers les plateformes spécialisées. C'est le cinéma français art & essai qui vous a fait vous retrouver en plus grand nombre dans votre cinéma Jean-Louis Trintignant. C'est sa diversité qui a fait son succès : De comédies populaires comme Maison de retraites à des œuvres ambitieuses comme Novembre, Simone-le voyage du siècle.. des films ayant reçu les honneurs du Festival de Cannes comme Sans Filtre, Revoir Paris, La nuit du 12 ou encore des films qui sont le miroir de la société et de ses préoccupations comme Un autre monde, Ouistrehan. Et quelle que soit la typologie des films le public reste en attente de spectacle et d'émotions comme peut en témoigner la fréquentation de En Corps. Tous mes remerciements à Loïc pour son travail et pour sa programmation, au secrétariat ainsi qu'à l'équipe de bénévoles qui l'entoure. Nous leur devons la vitalité de notre cinéma municipal et c'est un bien culturel très précieux qu'il faut choyer.

Olga BOFILL, Adjointe déléguée

MANIFESTATIONS 2022

EXPOSITIONS

26 avril – 17 mai :
« entre temps » de
Florence GRUNDELER

26-29 mai : art plaisir

23 juin-23 juillet : MC
BEGUET, E. LUQUET
et R. Dautry

4 au 25 septembre :
Exposition Danielle
Prijikorski

18 août – 4
septembre :
forum des arts

6 septembre
8 octobre :
expo Claudette
Cambassedes

11 et 11 septembre :
expo modélisme par le
loco club de Mons

11 sept. :
Hors des sentiers battus
au jardin des papotages,
assoc « Art en création et
partage »

MANIFESTATIONS 2022 - Suite SPECTACLES ET CONCERTS :

Les instants musicaux des mercredis :

30 avril :
« la mémoire en chantant » hommage à Anne Sylvestre et Jean Ferrat - Barjac m'en chante

Du 20 au 22 mai :
les Théâtrofes

6 juill. : Nans Vincent - 13 juill. Mex - 27 juill. : Coline Malice - 17 août : le club des PLATES - 24 août : Nicolas Bacchus

8 - 11 juillet :
festival de Tango

30 juill-4 août :
Barjac m'en chante

10 juin :
Bourouagna fête Brassens de Daniel Villanova en partenariat avec la maison de l'eau

18 juin :
Guitare en Cévennes

18 sept. :
concert « col canto », Offenbach, les brigands

21 sept. :
spectacle « le concert dont vous êtes l'auteur » en partenariat avec le Cratère

CONFÉRENCE

21 juin :
fête de la musique « le cercle de la guitare »

1^{er} juill. :
fiuminale - Chants Corses à l'église

22 juin :
conférence gesticulée de Stéphanie Rieu « la démarche qualité dans l'éducation spécialisée, j'en veux pas »

FESTIVAL

2 et 3 avril :
Festival du livre avec la ComCom

CINEMA : PROJECTIONS/DEBATS :

Du 28 au 30 janvier :
« un ticket pour le Japon »

4 mars :
« Uma water crisis in Bolivia » dans le cadre du festival pour les Droits Humains, suivi d'une rencontre avec Amnesty International

18 mars :
« Little Palestine journal d'un siège » - rencontre avec Odile Kadoura et France Palestine Solidarité

8 avril :
« comedia dell'artiste » Avec la Cie le Cœur allant vers et Sylvie Bousquet protagoniste du film

26 avril :
« Bigger than us » dans le cadre du festival du film vert - rencontre avec le SICTOBA

1^{er} avril :
« fahrenheit 451 » dans le cadre du festival du livre

2 avril :
« retour à soloz » dans le cadre du festival du livre

20 mai :
« théâtre des chibanis » en présence de l'équipe du film dans le cadre des théâtrofes

30 août : « la fabrique des pandémies » suivie d'une rencontre-débat avec Marie Monique ROBIN, réalisatrice, écrivaine et journaliste

23-24-25 sept. :
Hommage à Jean-Louis TRINTIGNANT (« passion et amour » « Z » « le grand silence » « le conformiste » « la terrasse »

7-8-9 oct. : « blood simple » « impitoyable » « Mulholland drive » « la nuit nous appartient » - 70^{ème} anniversaire du journal positif - séances animées par Fabien BAUMAN, critique cinéma



Les instants musicaux des mercredis de BARJAC

Pendant la période estivale, pour la 3^{ème} année des concerts gratuits à 19 heures ont eu lieu dans « le jardin des papotages » place Charles Guynet. Cette année aussi, ils ont connu une bonne fréquentation. Six concerts de qualité qui ont été très appréciés par des Barjacois et par les touristes. Je tiens à remercier mes collègues élus et le maire qui ont soutenu ce projet, les employés municipaux de la voirie, le secrétariat pour la réalisation de l'affiche et le côté administratif, le restaurant scolaire pour la confection des repas. Un grand merci à Aron Cohen qui m'a aidée à concrétiser ce projet : créer des moments de partage et de convivialité autour de la musique et du texte. C'est lui qui réalise la programmation, qui se charge du contact avec les artistes, se retrouve à la technique et à l'accueil des artistes avec Nathalie. Sans lui et sa compagne ces instants musicaux ne seraient pas ce qu'ils sont devenus un rendez-vous, un moment de convivialité et de découverte.

Olga Boffill, adjointe à la culture

Fondation Eschaton, première saison d'ouverture au public

La Fondation Eschaton, organisme à but non lucratif, a ouvert le site de la Ribaute au public en mai 2022 avec l'ambition de le faire découvrir à un plus large public. Épicerie de la création de l'artiste plasticien allemand Anselm Kiefer entre 1992 et 2007. Situé au nord de Barjac, La Ribaute est un environnement artistique immersif comprenant de nombreuses installations et œuvres d'art, implantées sur un domaine de 40 hectares, reliées entre elles par un réseau de chemins et de galeries souterraines.

Cette première saison d'ouverture au public a été l'occasion de proposer un format unique de visite, plusieurs fois par semaine -les mercredis, jeudis et vendredis- entre le mois de mai et le mois d'octobre 2022. Le parcours proposé, d'un format de 2h30 à 3h, permet de découvrir le site et les grandes thématiques de l'œuvre d'Anselm Kiefer à travers une sélection d'œuvres clés. La Fondation a collaboré avec cinq guides conférenciers de la région pour proposer des visites en français, anglais et allemand afin de répondre local et international.

Première saison positive tant par les retours enthousiastes de nos publics que par le nombre et la diversité des visiteurs accueillis. Souhaitant s'intégrer dans le tissu régional et national, la Fondation y trouve son premier public parmi les visiteurs individuels avec 50% de visiteurs français. Forte de ses liens avec toute l'Europe, elle se réjouit d'avoir accueilli 40% de visiteurs européens, sur des réservations individuelles et de groupe.

Ayant pour mission de préserver le domaine de la Ribaute pour les générations futures, la Fondation a fait le choix d'accueillir un nombre limité de personnes sur l'ensemble de la saison. Il s'agit de favoriser le principe de visites peu nombreuses afin d'offrir à ses visiteurs une expérience privilégiée avec le site et une véritable rencontre avec le travail de l'artiste.

Face à la demande, le nombre d'ouvertures au public a été révisé à la hausse durant la saison. L'objectif initial d'accueillir 1 000 personnes sur l'année a ainsi été dépassé pour atteindre 2 300 visiteurs. Afin de répondre à la demande, tant des particuliers que des groupes, tout en conservant trois jours d'ouverture par semaine, les horaires hebdomadaires seront

ajustés pour la saison 2023 avec un objectif de 4 500 visiteurs. Cette augmentation permettra à la fois de recevoir un plus grand nombre de groupes, de diversifier la nature des publics accueillis, et de donner plus de flexibilité pour répondre aux attentes des particuliers.

De par son activité saisonnière d'avril à octobre, la Fondation fait essentiellement appel à des collaborateurs externes : deux nouvelles guides conférencières vont rejoindre l'équipe pour la saison 2023. Eschaton continuera d'adapter progressivement le site à la venue du public en poursuivant, dans les prochaines années, les travaux d'amélioration des infrastructures du site ainsi que l'ouverture et l'intégration de nouvelles œuvres dans ses parcours de visites. Dès la saison 2023, de nouveaux formats de visites plus courtes seront proposés et permettront de découvrir d'autres œuvres. La Fondation souhaite pouvoir développer ces visites thématiques dans les années à venir.

Certaines attentes des publics, auxquelles la Fondation n'est pas en mesure de répondre directement, ont pu être identifiées, notamment en termes d'accueil et de restauration des visiteurs. Encore dans sa phase de développement, la Fondation espère pouvoir créer des liens avec des acteurs locaux qui seraient intéressés afin de pouvoir mieux orienter les visiteurs en ce qui concerne les demandes de restauration ou d'hébergement.

Ce début prometteur repose sur l'engagement, la motivation sans faille et un travail sans relâche de nos équipes sur place, avec l'aide bienveillante de la municipalité de Barjac. Que tous les guides et personnels de la Fondation et de la municipalité, soient chaleureusement remerciés. Nous continuerons de préparer, recevoir, encadrer, guider les visiteurs afin de partager une passion commune pour l'art et pour la Ribaute, témoignage unique de la création humaine.

La Fondation Eschaton Anselm Kiefer est heureuse d'annoncer sa réouverture pour la saison 2023 à partir du 19 avril prochain. Les réservations se feront exclusivement depuis le site internet de la fondation (www.eschaton-foundation.com) à partir de la mi-mars.



FOIRE BIO

Le 31 juillet 2022, en parallèle du festival BARJAC M'EN CHANTE, la municipalité de BARJAC a organisé la 18^{ème} foire bio annuelle, malgré la fin d'activité du CIVAM BIO du GARD qui était organisateur principal des 17 premières éditions.

C'est grâce à Eudrick CREGUT, agent technique municipal et aux élus impliqués, que cette édition a pu accueillir une cinquantaine d'exposants, producteurs ou transformateurs de produits alimentaires issus de l'agriculture biologique.



Les animateurs de radio INTERVAL ont en parallèle, diffusé des interviews d'exposants et d'organisateur en direct sur ses ondes. Des jeux en bois ont divertis les enfants à l'ombre des platanes.

M. GARREL a exposé des notions de biodiversité lors d'une conférence.

La buvette, tenue par les sympathiques membres du club de foot ESB, a permis un rafraîchissement très apprécié par les nombreux visiteurs.

Ce fut une journée réussie qui, malgré la forte

chaleur, a satisfait les exposants prêts à revenir pour le prochain rendez-vous du 30 juillet 2023.

La foire bio de BARJAC : Un rendez-vous incontournable pour les touristes, les festivaliers et les habitants de Barjac et de la région, en recherche d'authenticité et de produits alimentaires de qualité, en circuits courts, respectueux de l'environnement et garants d'une santé optimale.

Aline GUYONNAUD, 1^{ère} Adjointe

Nous avons bénéficié de l'aide de l'EPIC et d'une subvention de 4 000 euros de la part du Conseil Départemental du GARD, qui nous ont permis de financer en partie la communication de l'événement et de proposer plusieurs animations :

■ En particulier, La joyeuse troupe musicale des FANFARONS de LASALLE, incontournable de cette manifestation,

■ L'après-midi, un spectacle très amusant et éducatif pour les enfants : « Dans mon jardin » avec la compagnie « le Tympan dans l'œil ».

CHANT LIBRE - FESTIVAL BARJAC M'EN CHANTE

L'année 2022 a donc célébré la vingt-septième édition du Festival « Barjac m'en Chante ». Après une édition 2021 quelque peu difficile, le passe sanitaire, les pluies, le festival a repris une allure de croisière.

D'un point de vue affluence, comme chaque année, les spectateurs étaient au rendez-vous.

Et quels spectateurs !

Dès 11h certains se pressent avec leurs enfants à la cour de l'école pour les spectacles jeune public tandis que d'autres se retrouvent au jardin des papotages pour découvrir des concerts plus intimes à l'ombre du grand chêne.

Le marathon continue à 15h avec les concerts de la salle Jean-Louis Trintignant pleine à craquer. Puis voilà la file qui enfle pour rentrer dans le chapiteau pour le premier concert de 16h30 et enchainera avec celui de 18h. A peine le temps de se restaurer les voilà dès 20h à attendre devant les grilles du château. Le spectacle du soir n'a lieu qu'à 21 h 30, mais il faut avoir les meilleures places, le plus près possible de l'artiste ! Après une soirée de près de 2h30 de concert, une bonne partie de ces fidèles sont à nouveau sous le chapiteau pour écouter les futures éventuelles vedettes qui se produisent sur la scène ouverte menée de main de maître par la Manufacture de la Chanson. C'est aussi un moment nocturne d'échange où les plus anciens refont le monde de la chanson avec les plus jeunes !



Il faut dire que la programmation est riche, comme chaque fois.

Des artistes dits en « découverte » aux plus « chevronnés », le plaisir est toujours le même.

Bref, si je puis dire, ce furent six jours denses et riches.

Voilà pour la partie artistique. Mais le festival, c'est aussi une équipe importante, faite à la fois de techniciens professionnels, les régisseurs, et de « bénévoles », comme le dit si justement Bernard Joyet. Il faut souligner leur rôle à la fois si ingrat et si important dans le bon fonctionnement d'un si grand festival parmi les petits, comme l'a dit, en son temps, Télérama.

Mais l'édition 2022 a souligné une étape. En effet, la programmation a été réalisée par Jean-Claude Barens avec la complicité de Julie Berthon qui devient la programmatrice officielle et unique pour le festival 2023. Ce passage de témoin marque évidemment un événement important.

D'ailleurs, lors de la dernière séance, au château, hommage a été rendu à Jean-Claude qui navigue désormais vers d'autres projets.

L'impact de cette manifestation est unique dans notre région car si la partie artistique joue son rôle de défense de la chanson de qualité, les retombées culturelles et économiques sont immenses.

Le festival « Barjac m'en Chante 2022 » a vécu et bien vécu ! Vive le festival « Barjac m'enchante » 2023 et ses « Chansons de Caractères ».

Julie Berthon et Jean-Michel Boy

ACTIVITES ASSOCIATIVES BARJACOISES

Forum des associations



Le samedi 3 septembre, le forum des associations a été organisé dans la salle des fêtes, sur la demande de plusieurs intervenants.

Pour cette année de reprise, seulement une dizaine de stands se sont installés.

Les associations présentes ont pu prendre les inscriptions de leurs adhérents dès le début de l'année scolaire et les visiteurs ont bénéficié des présentations de toutes les activités représentées.

Nous espérons que le samedi 9 septembre 2023, toutes les associations seront présentes et que nous pourrons rendre cette journée encore plus attractive et festive !

Aline GUYONNAUD

Comité de Fêtes de Barjac



Un nouveau cru en 2022 pour le Comité de Fêtes de Barjac !

La nouvelle équipe du Comité des Fêtes a repris au pied levé en mars 2022 le programme des festivités de l'année. Ainsi nous avons proposé :

- les services de boissons et petites restaurations pendant les 5 jours de la brocante de Pâques puis de celle du 15 août,
- une animation des soirées de la fête votive des 22, 23 et 24 juillet 2022 avec notamment DJ Rancounaire, l'orchestre Krystal Noir et l'orchestre Abraxas.

- Enfin nous avons proposé pour la première fois à Barjac le marché de Noël sur deux jours avec plus de 80 exposants chaque jour, de nombreuses animations gratuites pour les enfants et un concert nocturne gratuit des Comrades Irish Band.

Le bureau ne serait rien sans les précieuses aides que sont les membres actifs.

Les personnes intéressées pour aider et participer aux activités du comité des fêtes sont priées de bien vouloir contacter le président ou un membre du bureau.

C'est avec plaisir que l'équipe du comité les accueillera !

Contact : cdf.barjac@gmail.com

Association Solidarité

Depuis le mois de septembre, Svetlana, Tatiana, Nadia et leurs enfants Timour, Maxim, Victoria et Dimitri habitent parmi nous à Barjac. Chassés d'Ukraine par la guerre, ils sont d'abord passés par Marseille, puis Tavel avant d'arriver à Barjac, à l'initiative de l'association Solidarité.

Comme Saïf, Asma, Obeida et Rahma qui eux venaient d'Irak, il y a cinq ans, fuyant aussi la guerre, ils ont reçu à Barjac un accueil chaleureux et fraternel.

Remercions tout particulièrement Valérie, qui met généreusement une grande maison à leur disposition, et Natasha, barjacoise d'origine ukrainienne qui travaille presque à temps plein à leur accueil. Mais aussi la mairie, pour son soutien, aux enseignants de l'école, qui les ont accueillis sans se poser de questions, et tous ceux qui visitent, soutiennent, apportent leur aide dans des démarches souvent compliquées, tous ceux qui financent, qui contribuent de toutes les manières possibles à cet accueil.

Grace à eux, au bout de quelques semaines de présence à Barjac, cette famille a retrouvé un chez soi et surtout la paix, une paix qui nous l'espérons reviendra bientôt dans leur pays.

Si vous souhaitez nous aider à votre tour, vous pouvez contacter Sophie au 06 09 38 56 46

CYCLO NATURE GARDECHOIS



Des massifs des Hautes-Alpes aux sommets de l'Ariège en passant par les montagnes d'Ardèche, des monts du Jura aux bosses de Provence via le Mont Chauve, du Verdon aux cimes du Mercantour voici quelques parcours effectués par nos représentants lors de cyclosportives : l'Etape du Tour (Galibier, Croix de Fer, l'Alpe d'Huez), l'Ariégeoise (plateau de Beille), sans oublier la Granfondo Occitane à Cornillon (le Bouquet, gorges de l'Ardèche), la Granfondo Ventoux, les Boucles du verdon... vous ajoutez au menu des randonnées cyclotouristes, Bosses du Comtat, Serre Carpentras, Joyeuse, Die... des randonnées vtt, Chusclan... les performances de nos coureurs à pied au trail des Hospitaliers (75km), à Uzès Nîmes par les vestiges romains... et vous avez un aperçu des activités sportives du club.

Il faut aussi parler des sorties en semaine et de la sortie du samedi, des escapades sur le Ventoux, montée de nuit par exemple, dans la journée escalade par les trois côtés, des sorties à la journée de 200-250km et plus autour du Mont Lozère, au Gerbier de Jonc, en Camargue...et du séjour sportif et familial au Vigan, Cirque de Navacelles, Mont Aigoual...

Du cyclisme pour toutes et tous, de la course à pied, la solidarité et la convivialité mises en avant, ainsi va la vie du Cyclo Nature Gardéchois.

Bernard Ferrat président du CNG Barjac

Club la Belle Epoque

Le club des Aînés de Barjac se trouve face à la place du 8 Mai. Depuis quelques temps cette salle porte le nom « Ambroise Croizat », célèbre syndicaliste devenu ministre après-guerre et qui a posé les premières pierres de la Sécurité Sociale.

Nos activités sont de début septembre à fin juin:

Les mercredis après-midi : jeux de société, belotte et pétanque suivi d'un goûter.

■ Les jeudis : Loto ou cinéma (à prix modique)

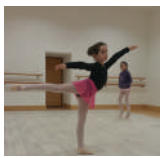
■ Les vendredis tous les 15 jours : Concours de Belotte coincée.

Pendant juillet et août :

■ Chaque mercredi après-midi à 16h : jeux de cartes ou pétanque suivi d'un repas.

Tout est fait pour que l'on ignore la solitude !.

Ecole de danse Temps'Danse



L'école de danse Temps'Danse fête ses 8 ans d'existence dans la belle salle sous les toits du Château en cette nouvelle année 2023.



Durant toutes ces années, des petites et moyennes danseuses ont été formées à la grâce et à l'intransigeance de ces mouvements qui paraissent si aisés à exécuter mais qui demandent tant de travail pour exceller dans cet Art ! Alors, pour les remercier de leurs efforts et leurs permettre d'offrir cette passion à un public, nous préparons pour fin juin le spectacle de Blanche-Neige ! J'ai adapté ce conte de Grimm en ballet avec diverses

musiques : Beethoven, Grieg, Bizet et de beaux costumes car toute petite fille rêve de porter un tutu ! Ce spectacle est ouvert aux petits comme aux grands, bref, à tous ceux qui ont gardé caché une âme d'enfant....

Renseignements : Sylvie Fink Dubuis 06 35 94 49 28

danse-classique-temps-danse.jimdo.com

Harmonie «Les Enfants de Barjac»

Bravo aux musiciens !

L'ensemble des musiciens de l'Harmonie ont assuré une très belle prestation lors de la cérémonie de la Sainte Cécile et l'ambiance était au rendez-vous comme à chacun fois !



Et cela fait maintenant 30 ans que je suis honorée d'être la présidente.

Marie-France SARRAZIN, Présidente

Amical Club Bouliste Barjac Pétanque

L'année 2022 a été propice à de très bons résultats sportifs pour notre club avec 2 titres de champion du Gard.

Tout d'abord en doublette mixte avec le succès de Magaly VIERNE et Nicolas ROURE à MOLIERES CAVAILLAC et triplette avec le succès de de Denis CHAPPELLIER-Nicolas ROURE et Joakim SCHOLL à LE CAILAR.

Les 2 championnats de France se sont déroulés à BRIVE et à BERGERAC où nos 12 équipes ont fait un parcours honorable. Notre club a organisé



3 concours officiels en 2022 et un challenge souvenir pour des licenciés disparus.

Lors de notre dernière assemblée générale un nouveau bureau a été élu dont voici la composition :

■ Cyril GILLES, Président,

■ Christian GAGNE, Vice-Président,

■ Jessica SONZOGNI, Trésorière,

■ Olivier ICHTERZ, Trésorier Adjoint,

■ Monique FERRAT, Secrétaire,

■ Santo MARASA, Secrétaire Adjoint ;

Pour sa nouvelle saison, en plus des concours officiels, le club envisage l'organisation d'une journée « sociétaires. »

Le Club remercie la municipalité de Barjac et le Conseil départemental du Gard pour leur aide financière.

Cyril GILLES

Racines Patrimoine Occitans

Racines Patrimoine Occitans, l'association dont le maître-mot est partage. L'axe de nos activités est l'Occitanie et notre langue d'Oc que nous ferons vivre encore longtemps. C'est de l'ancienne province occitane dont nous parlons ici, ce vaste territoire qui englobe le sud de notre France.

Nous y organisons des sorties et des visites trois ou quatre fois dans l'année. Nous la retrouvons au travers de conférences sur des sujets divers - les hommes, leurs métiers et leurs coutumes d'hier ou d'aujourd'hui.

Nous proposons des spectacles vivants, des documentaires présentés par des acteurs locaux. Nous nous regroupons deux fois par mois pour lire, comprendre et échanger dans notre langue d'Oc. Nous marchons aussi sur les sentiers à la découverte des paysages et des curiosités de notre territoire.

Cette passion qui nous anime nous vous proposons de la partager, de venir goûter la chaleur de l'accueil qui s'inscrit dans nos gènes de génération en génération. Racines Patrimoine Occitans compte plus de cent adhérents, venez nous rencontrer ; nous sommes joignables au : 06 79 80 13 66 ou par courriel sur l'adresse rpo.barjac@orange.fr



Association Prana

L'association Prana vous organise tout au long de l'année des cours de Yoga tous niveaux notamment les yoga Hatha, Iyengar et Prana. Ces cours d'une durée de 1h30 se déroulent à la Salle de danse du



Château de Barjac. Elle propose également des cours de Yoga en plein air durant les mois de juillet et août.

Ces cours sont dispensés par des professeurs qualifiés

De plus amples renseignements peuvent vous être communiqués par téléphone au 06 42 15 46 75 ou 06 31 93 06 81

Ou par mail secretariat.prana@gmail.com



Compagnie « Le Coeur allant vers... »

COMPAGNIE « LE COEUR ALLANT VERS... »

Présentation de la Compagnie « Le Coeur allant vers... »

La Compagnie « Le Coeur allant vers... » est une compagnie professionnelle qui crée et diffuse des spectacles de théâtre, souvent teintés de poésie et de musique. Son spectacle Poètes! Ferrat et Aragon, créé à Barjac en 2020 à l'occasion de l'anniversaire des 10 ans de la mort de Jean Ferrat, continue sa route : vous pourrez notamment le (re)voir le 16 février 2023 à Monoblet (30). En 2021, la compagnie a écrit un nouveau spectacle de théâtre chanté, Felicita, un fantôme italien. L'équipe artistique a déjà été accueillie une semaine en avril 2022 à la salle des fêtes de Barjac pour répéter, et présentera son spectacle à la salle des fêtes le 13 mai 2023. La compagnie mène aussi un groupe de théâtre amateur (photo), qui se produira à Barjac en avril 2023, à l'occasion du Festival Les Théâtrope – Barjac en scène. Si vous souhaitez en

savoir plus sur la compagnie et ses activités, n'hésitez pas à nous contacter au tél. 06 04 04 74 31 ou à cielecoeurallantvers@gmail.com, ou à vous inscrire à notre newsletter sur notre Site internet :

<http://www.lecoeurallantvers.wixsite.com/compagnie-theatre> ; Page Facebook : <https://www.facebook.com/lecoeur.allantvers>

Chœur de Barjac



2022... à deux c'est mieux !

Deux chœurs et une belle œuvre de Charles Gounod...

Ce fut une bien belle année pour les choristes de l'association LASCIA FARE Mi de Barjac.

Le chœur de Joannas et celui de Barjac se sont en effet réunis en 2022 pour la préparation de quatre concerts qui se sont tenus en novembre à Barjac, Bagnols sur Cèze, Aubenas et Largentière.

La très belle et originale Messe solennelle de Sainte Cécile de Charles Gounod (1855) nécessitait de rassembler suffisamment de voix des quatre pupitres pour pouvoir être chantée. L'œuvre a aussi requis trois solistes, Claire Nicolas, soprano, Alexandre Swann, ténor, Raphaël Marbaud, basse, et un organiste, Michel Chanard.

Il s'agissait pour le Chœur de Barjac de rendre hommage avec cette œuvre à son chef historique François-Xavier Nonnenmacher.

La fin de l'année 2022 a vu une page de l'histoire de l'association LASCIA FARE Mi se tourner. Le président depuis sept ans, René Guélin, a souhaité transmettre le flambeau. Le nouveau bureau de l'association a choisi une direction collégiale composée de 5 femmes: Patricia Bernard, Sylvie Delrieu, Muriel Guélin, Fabienne Perret, Betty Van Assche.

L'année 2023 devrait voir éclore de nouvelles rencontres et de riches projets : Fiona Gibson, reconnue pour ses qualités humaines et artistiques, dirigera ensemble le chœur de Cèze et le Chœur de Barjac pour plusieurs œuvres dont le Gloria et le Beatus Vir d'Antonio Vivaldi. Seront réunis plus de 60 choristes, 15 musiciens et 3 solistes pour 2 concerts qui se dérouleront les 7 et 9 Juillet 2023, dans les églises de Bagnols sur Cèze et de Barjac.

Nous recrutons des choristes, surtout des hommes. Vous êtes les bienvenus un samedi sur 3 de 15h à 19h au château de Barjac.

Vous pouvez contacter : Fabienne 06 32 44 10 12

Pour le bureau, Fabienne et Sylvie

Sport Plaisir

Sur la photo les filles de la sévillane radieuses saluent après leur prestation à la fête de la musique en hommage à Carmen. Le groupe étoffé est mené par Christine. Leur enthousiasme, leur grâce amènent un peu de chaleur dans les maisons de retraite, elles participent aussi à la Féria d'Alès.



Quant au groupe de remise en forme c'est avec un bel engouement que les adhérentes se retrouvent chaque semaine dans la salle de danse du château. Ces deux activités féminines remportent un bien beau succès.»

Simone MATHIS

Art Plaisir

L'association ART PLAISIR vous accueille dans une ambiance chaleureuse et conviviale pour des ateliers d'arts plastiques au 3ème étage du château tous les lundis, mardis et jeudis. Comme l'année dernière, nous vous proposons des cours avec deux formatrices :

■ Madame Michelle HUET pour des cours de peinture à l'huile, acrylique, pastel : le mardi après-midi

■ Madame Natacha CHAMPETIER pour des cours d'art d'aquarelle : le jeudi.

Nous aurons le plaisir de vous recevoir pendant le week-end de l'Ascension du jeudi 18 au dimanche 21 Mai 2023, pour l'exposition de nos œuvres dans la salle des Tentures. Contacts : Christine Peyrannes : 06 83 27 35 93 ou Myriam NOUVEL : 06 22 75 15 05



Etoile Sportive Barjacoise (E.S.B.)



Une Saison Fantastique, Historique, Héroïque pour l'équipe 1^{ère} Sénior de l'ESB gravée à jamais dans l'histoire du club !!!

Au niveau des résultats :

L'ESB est un club de Football à Barjac chargé d'histoires puisqu'il a été créé en 1947 soit il y a 75 ans.

Cette Saison 2021-2022 restera gravée à jamais dans sa mémoire.

En effet l'équipe 1^{ère} Sénior entraînée par Stéphan Rastoll et son adjoint Laurent Coste termine 1^{ère} de son championnat de Départementale 2 (devant Aigues-Vives et Langlade) et accède à la Départementale 1, c'est à dire le championnat le plus élevé du District Gard-Lozère. Jamais dans l'histoire du club, une équipe Sénior n'avait atteint ce niveau : un véritable Exploit.

Quel bilan !! 15 victoires, 4 nuls et 1 seule défaite, 65 buts « Pour » et 17 « Contre ». Un grand MERCI, BRAVO à tous, joueurs, éducateurs, bénévoles, sur et autour des terrains et bénévoles de l'ombre, pour leur investissement et leur engagement à faire évoluer leur club l'ESB, tout en prenant du plaisir à vivre leur passion. Pour mémoriser l'évènement, le club en collaboration avec la mairie de Barjac ont organisé une fête au stade le 1er juillet 2022 (musique, apéritif, grillades,) et la mairie de Barjac a offert un grand et magnifique Tableau-Poster de cette équipe pour mémoriser l'exploit.

En plus de la montée, cette équipe a atteint aussi la Finale de la Coupe Gard-Lozère et perdu seulement 1 à 0 contre Uzès (équipe évoluant 4 divisions en dessus) : elle a passé 5 tours dont la demi-finale gagnée aux tirs aux buts contre Aimargues évoluant pourtant 3 divisions au-dessus devant plus de 400 personnes au stade de Barjac (un Exploit !!). Une Année 2021-2022 Légendaire, Mémorable !!! Pour sa 11^{ème} année de présidence à la tête de l'ESB, Laurent GILLES le président ne pouvait rêver mieux.

En ce qui concerne l'équipe Sénior Réserve entraînée par Franck Bertin et son adjoint Enzo Néroni, elle termine à une honorable 5^{ème} place de son championnat de Départementale 4. Pour la saison 2022-2023, elle visera la montée en D3. Au total pas moins de 40 joueurs Séniors ont signé dans le club.

Au niveau de l'école de Foot :

60 licenciés (comme l'an dernier) répartis en 4 équipes : les « U6-U7 », les « U8-U9 », les « U10-U11 » et les « U12-U13 » avec Cédric Sonzogni comme Educateur Principal secondé par Anael Acclassato. Ils sont aidés les samedis par Renaud, Arnaud et Laurent.

L'objectif du club est de créer une nouvelle Equipe « U14-U15 » à 11 pour l'année prochaine. Voir tous ces jeunes qui arpentent les mercredis et les samedis le stade municipal, c'est porteur d'Espoir pour pérenniser le club.

Un grand merci aussi à tous les parents qui accompagnent les enfants.

Merci aussi à tous les éducateurs bénévoles de « l'ombre » pour leur investissement et leur engagement au sein du club tout au long de l'année qui

œuvrent pour le bien et l'épanouissement de tous. A tous les joueurs il faut rajouter 10 dirigeants soit au total 110 licenciés à l'ESB.

Création d'une section « Féminine » cette année (environ une quinzaine de femmes ont répondu présentes).

Elles sont entraînées par Théo Baudrin et Enzo Néroni tous les jeudis soir.

Au niveau des Manifestations extra-sportives :

Lotos, Buvette Marché Bio, Vide Greniers, Buvettes au stade...

Un grand merci aussi aux différents sponsors, partenaires qui nous aident tout au long de l'année (maillots, Tee-shirts, publicité, dons etc..).

L'ESB a enfin organisé une Fête au stade pour fêter la montée des Séniors : musique, apéritif, grillades : tous les joueurs, parents, dirigeants, sponsors, supporters de l'ESB étaient invités et ils garderont un excellent souvenir de la soirée.

Un grand merci aussi à la municipalité de Barjac qui sans elle, rien ne serait possible : elle abonde de 30% le budget global.

Au niveau des Ambitions du club pour la nouvelle saison :

L'ambition de former des jeunes avec un encadrement technique de qualité qui permettra à chaque joueur de progresser et de s'épanouir.

L'ambition de poursuivre son Rôle social et accompagner les jeunes vers plus de citoyenneté.

L'ambition de mettre en avant les valeurs de solidarité, de respect, d'humilité, sans oublier l'esprit d'équipe. Le plus important demeure le collectif et l'équipe avant les talents individuels.

L'ambition de développer des moments de convivialité et de fédérer tous les joueurs et joueuses autour d'un projet commun ambitieux.

Hélas, vu le nombre croissant de licenciés au club, l'état du terrain s'est beaucoup dégradé ces dernières années (sécheresse, inondation, gel, vent,..).

L'ESB aimerait que la mairie de Barjac finance l'achat et la mise en place d'un terrain synthétique qui pourrait alors « absorber » tous les matchs et

les entraînements. Il n'y aurait alors plus besoin d'arrosage, de tonte, de traçage (pas mal d'économie.), il y aurait la possibilité d'utiliser ce terrain « synthétique » pour les enfants des 2 Ecoles pour faire du sport..., bref que des Avantages !!!

De plus, l'ESB accueille de plus en plus de supporters les jours de match (entre 100 et 150 en moyenne) : pour les accueillir dans de bonnes conditions, l'ESB aimerait aussi que la mairie de Barjac finance la mise en place d'une Tribune. Et alors, avec tout cela, l'ESB pourrait grandir, devenir un des meilleurs clubs de la région du District Gard-Lozère tout en restant un club solidaire, populaire et proche des gens et faire rayonner Barjac !

Les joueurs, les dirigeants, les supporters forment et formeront toujours l'âme de ce club.

Nous terminerons par nos 4 leitmotivs à l'ESB : Engagement, Convivialité, Partage et Responsabilité.

Le Président Laurent GILLES



Equipe U6-U7



Equipe U8-U9



Equipe U12-U13



Equipe U810-U11



Tennis Padel Club de Barjac



L'année sportive de notre Club de Tennis Padel de Barjac se termine. Malgré encore quelques restrictions dues au Covid, nos joueurs ont pu s'adonner pleinement à leur sport préféré avec le retour des compétitions de tennis adultes et enfants.

Les cours de tennis ont redémarré et notre traditionnelle journée «Ecole de tennis» a été organisée au mois de juin pour nos plus jeunes joueurs. Ils ont pu s'affronter amicalement lors d'un petit tournoi, qui a récompensé leur travail et assiduité, le tout se terminant avec une belle remise des prix à tous les enfants et un bel apéritif venant clôturer cette saison.

Depuis l'inauguration de notre magnifique terrain de padel municipal, il y a maintenant deux ans, nous constatons un intérêt de plus en plus croissant de nos adhérents, mais aussi des Barjacois, ainsi que des nombreux touristes de passage dans notre village, pour la pratique de ce nouveau sport de raquettes très ludique et surtout accessible à tous les niveaux. (Réservation possible de créneaux via l'application TENUP).



L'organisation récente de tournois homologués P100 et P250 a souligné de manière prononcée cet engouement avec la participation d'équipes locales mais aussi d'autres villes à ces événements sportifs.



Notre club enregistre pour la saison qui a débuté en septembre, une nouvelle hausse de nos effectifs, atteignant en cette fin d'année 2022, 124 adhérents. L'école de tennis passe de 50 à 56 enfants, cette augmentation est très importante pour notre club. Depuis un an nous avons un nouvel éducateur Yohan Delattre (dit Yo !) bien connu dans le village, il vient épauler notre BE actuel Gilles Rey, c'est incontestablement un plus pour la qualité des cours. Cette année des sweats club ont été réalisés pour tous les joueurs.



Nos effectifs adultes atteignent 68 adhérents, là aussi c'est une belle progression due aux licenciés de l'activité Padel, qui prend de plus en plus d'importance. Ce sport très ludique attire de plus en plus de joueurs. Côté tennis, 2 groupes d'entraînement en loisirs et de 3 groupes adultes compétitions.

Au niveau des résultats sportifs, notre équipe des plus de 45 ans est devenue championne du Gard de sa division.

Notre équipe seniors hommes (plus de 55 ans) a terminé première de sa poule en « coupe de la convivialité Régionale » avant de s'incliner lors des phases finales régionales.



Notre traditionnel tournoi « Open » a pu être à nouveau organisé et ce fut une magnifique manifestation qui a montré une fois de plus la belle cohésion qu'il y a au sein de notre association, un grand merci à tous nos sponsors ! Une belle saison pour le Tennis Padel Club de Barjac, qui je l'espère en appellera une encore plus belle l'année prochaine.

Le Président, Fabrice REBOUL

FORUM DES ARTS

L'association du Forum des Arts a permis d'accueillir dans les salles du château, que M. le Maire et les élus municipaux, mettent gracieusement à notre disposition, 13 artistes. Nous les avons sélectionnés à partir de leur dossier contenant : leur démarche artistique, un CV, leur site de référence et les photos des œuvres qu'ils se proposent d'exposer ainsi que l'acceptation de notre convention.

Cette année, pas de grands formats, pas d'huile, mais des crayons, des feutres, des gouges, des ciseaux, de la colle, des zooms qui plongeaient dans l'intimité créatrice de nos exposants, chercheurs d'émotions à partager.

Nous avons 3 sculpteurs dont la notoriété dépasse nos frontières, Marcel Chauvet (pierre), Roland Pinaud (bois) et Bruno Do Canto (céramique et tableaux dans une œuvre humainement très engagée). S'ajoutaient, 4 photographes, 4 dessinateurs et 2 artistes s'exprimant par le collage. Il y eut de très riches échanges intergénérationnels, notre benjamine ayant 19 ans et notre aînée 83 ans.

Et Bien sûr, le public, toujours aussi nombreux, était au rendez-vous.

Dany Dang: déléguée à l'administration de l'association du Forum des Arts de Barjac

CLUB TAURIN EL TORINO



C'est une quarantaine d'adhérents qui se donnent corps et âme pour que vive la fê di bioù dans notre village.

Il y a notre repas annuel aux Cèdres pour Pentecôte qui rassemble les amis du club taurin et nombreux barjacois autour d'une paella et d'une arène montée par les plus jeunes pour se confronter aux vachettes.

Puis, la fête taurine le 1er week-end d'août. Cette année c'était les 30 ans de la résurrection du club puisque c'est en 1992 qu'une poignée d'aficionados a «remonté» la fê di bioù déjà présente dans le village en 1911 !

Menée de main de maître par notre Président Sylvain Cavalier et tous les membres du club, ce fut un très grande fête où se sont croisés des centaines de passionnés mais aussi de nombreux vacanciers autour des bious de la manade Pere Descorde, le poumon du club taurin l'harmonie municipale « Les enfants de Barjac », los Picos tachos, Ricoune, les fifres et tambourins, la chanteuse Régine Pascal, le DJ Mabrouk, la messe en provençal du curé Jean-Luc Gibelin, et sans oublier les repas concoctés par Simon avec l'aide de la cantine municipale.

Pour le marché de Noël remis au goût du jour par le comité des fêtes, le club a organisé une soirée bodega, où les jeunes d'El Torino ont su animer la soirée.

Les noirs taureaux, les blancs chevaux, l'or des trompettes, c'est l'aficion, qui anime nos rangs et porte haut les valeurs des traditions méridionales.

Jean-Luc DUMAS

ASSOCIATION DE CHASSE BARJAC - ST PRIVAT DE CHAMPCLOS



L'association de chasse Barjac / Saint Privat de Champclos compte 120 chasseurs. Soit 2 groupements chasseurs sangliers un pour chaque commune et 4 carnets de battue. Il a été prélevé plus de 300 sangliers dans nos bois.

Les battues sont organisées avec méthode. Chaque battue est sous la direction d'un chef de battue qui est spécialement formé par la Fédération des Chasseurs du Gard afin de réduire au maximum les accidents de chasse.

Pour ce qui est du petit gibier, il serait souhaitable que les chasseurs soient plus respectueux de leur prélèvement cela permettrait de conserver suffisamment de reproducteurs pour les années futures.

Il y a les randonneurs, les exploitants agricoles, les naturalistes et les chasseurs qui se côtoient, un ballet incessant qui fait vivre et perdurer la vie rurale et qui contribue à son charme.

Jean-Luc DUMAS



RANDO-CÈZE

L'année se termine et la nouvelle saison a commencé avec cette année encore 70 adhésions pour l'année 2022/2023.

Notre association est en pleine mutation

avec plus de 20% de nouveaux adhérents, gage de pérennité de celle-ci.

Rando-Cèze propose cette année un nouveau module de marche nordique le mardi après-midi qui viendra compléter les randos des Lundi, Mercredi, et Samedi...



L'intégration et l'implication des nouveaux adhérents dans une convivialité voulue et entretenue par tous nous permettent de proposer de nouveaux et beaux chemins.

La volonté du bureau et de son comité directeur est de poursuivre dans cette dynamique d'amitié afin que tous nos marcheurs trouvent leur plaisir. Vous ne connaissez pas la région, vous voulez créer un réseau social et de partage, rejoignez notre association.

Rando-cèze, son président le bureau le comité exécutif ainsi que tous les membres souhaitent à tous une très belle année 2023

Paul VEDOVATI, Président Rando Cèze

« Voyages Intérieurs »



L'association barjacoise "Voyages Intérieurs" organise des temps de rencontres entre des praticiens du Bien-être et le public sensible à cet univers, des séjours Bien-être et des activités régulières (rencontres, conférences, stages, cours, soirées, etc ...).

Elle a pour mission de rassembler les praticiens, les thérapeutes, les pratiques énergétiques et les artisans locaux situés entre le nord du Gard et le sud de l'Ardèche, pour leur faciliter des rdv avec le public.

Notre événement phare est le Salon du Bien-être, au Château de Barjac, qui réunit un public de plus en plus nombreux. La 2ème édition du salon en septembre 2022 a été un franc succès pour tous, pour les organisateurs, les exposants et les visiteurs de plus en plus enchantés.

Nous souhaitons remercier chaleureusement la mairie et l'équipe municipale pour leur soutien et leur aide dans la réalisation de cet événement.

Rendez-vous au prochain salon à Barjac, les 30 sept et 1er octobre 2023 !

Pour nous contacter : voyages-interieurs@outlook.fr

<https://www.facebook.com/voyagesinterieursgardeche>

Thierry BRUNET

ASSOCIATION LYRIQUE COL CANTO DE BARJAC

Le chœur mixte COL CANTO réunit des choristes de tous niveaux, débutants ou un peu expérimentés, qui deviennent amoureux du chant pratiqué en chorale. Il pratique un répertoire très varié d'extraits d'opéras, de mélodies et d'opérettes.

Pour la saison estivale 2023, nous aurons la joie de présenter une suite très revisitée de l'histoire des « Brigands » de Jacques Offenbach, sur des airs de Rameau, Nicolai, Verdi, ... et bien sûr d'Offenbach.

C'est un spectacle en costumes où choristes, solistes, instrumentistes, acteurs et récitants vont entraîner le public dans une histoire très rocambolesque des brigands.

Joie et fou-rires sont au rendez-vous !

Alors ... venez chanter avec nous ! Tous les jeudis au château à 18 H.

Contact : Philippe Weil

Président association chorale Col Canto

Tel : 06 75 90 81 49 - weil.philippe@gmail.com



Arts Martiaux Barjac

L'association «Arts Martiaux Barjac» accueille ses adhérents pour la pratique du karaté Shotokan au dojo de Barjac,

■ les mardis de 9h30 à 11h adultes,
■ les samedis de 9h15 à 10h15 pour les ados collège et de 10h30 à 12h pour adultes et ados lycée.

■ les mercredis 10h30 à 11h30 pour les enfants (à partir de 5 ans).

Pour de plus amples renseignements ou même pour venir faire un essai, contactez : Félix Ndongo Diye, professeur de ce nouveau club à Barjac au 06.78.16.71.19.

Les inscriptions sont possibles toute l'année et de nouveaux horaires pourraient même être envisageables en fonction de la demande.

Tout le monde est le bienvenu, débutant comme confirmé.

A bientôt de se voir sur les tatamis.

Félix Ndongo Diye

Loco Club



L'exposition biannuelle organisée par le Lococlub de Mons avec le concours de la municipalité de Barjac s'est déroulée les 10 et 11 septembre 2022 au château de Barjac. C'était sa cinquième édition ! Grâce à la participation des clubs de modélisme de la région, de la Fédération Française de Modélisme et de boursistes toutes les salles du château au 1^{er} étage étaient bien occupées. Les visiteurs ont pu se promener parmi les maquettes, les dioramas, les marchands de matériels de modélisme et des ateliers destinés principalement aux jeunes ados qui ont pu s'initier à la confection de personnages à l'échelle 1/87^e, à la conduite des trains grâce à des circuits ludiques de trains miniatures, participer à un atelier de patine et répondre à un quiz autour du vocabulaire ferroviaire. Les élèves de l'école de Barjac accompagnés de leurs professeurs ont pu profiter le vendredi 9 septembre, en avant-première, de cette exposition. Les visiteurs ont pu échanger à propos des « savoir-faire » associés au modélisme, se procurer des éléments de maquettes mais aussi se renseigner sur les principes de conduite des trains en vraie grandeur. Les organisateurs espèrent modestement avoir participé à la valorisation de ce mode de transport qu'est le train.



Association des parents de l'école Saint Laurent

« Pour cette année 2022, l'association des parents d'élèves de l'école Saint Laurent à Barjac a varié autant que possible ces actions. De nouvelles manifestations comme la chasse aux trésors d'halloween dans le village, ainsi que la soirée dansante ont eu un franc succès.



Nous avons pu aussi exposer notre stand de déco et de crêpes pendant les 2 jours au magnifique marché de Noël de Barjac dans une ambiance festive et conviviale...

Un nouveau projet en 2023 vous attend au sein de notre établissement pour un loto en plein air, et bien sûr toujours notre concours de pétanque nocturne qui reste une réussite.

Le corps enseignant se joint à nous pour tous vous remercier de votre soutien et implications dans nos différentes manifestations. Au plaisir de se retrouver prochainement !»

Le bureau de l'APEL.

TOUTES LES ASSOCIATIONS ONT ETE SOLLICITEES POUR S'EXPRIMER DANS CETTE PARUTION, BIEN ENTENDU NOUS NE POUVONS PUBLIER QUE LES ARTICLES RECUS.

Ces associations rendent un service public culturel, sportif et d'Éducation Populaire ; elles sont intercommunales même interrégionales.

Nous souhaitons qu'au prorata de leurs adhérents, les communes nous aident à les FINANCER, nous qui les accueillons, les chauffons et entretenons les locaux.

Aussi, une participation financière supplémentaire de 15€/an pour les non-résidents est sollicitée auprès des associations, en insistant sur le fait que le contribuable barjacois assume déjà les charges de fonctionnement des structures...

Cela semble avoir été compris : 4 associations ont versé cette cotisation pour leurs 32 adhérents non-barjacois soit 480,00 €uros, nous les remercions et le rappelons aux autres.

A NOTER pour les plus RETICENTS : l'effort demandé par la Municipalité pour avoir accès à des équipements propres, neufs, chauffés, entretenus et fréquentés, ne représente que 0,28 € par semaine !

Simplification pour l'accès gratuit au site du PONT DU GARD

Depuis ce début d'année 2017, chaque foyer de la Commune peut bénéficier de l'accès gratuit au site du PONT DU GARD, sans devoir accomplir de démarches préalables en Mairie pour l'obtention d'une carte.

En effet, le Maire vient de signer une nouvelle convention qui unit BARJAC et l'Établissement Public de Coopération Culturelle du PONT DU GARD, Présidé par Patrick MALAVIEILLE, facilitant l'accès gratuit à ce site aux familles gardoises. Il suffit désormais de s'y rendre muni :

- d'une pièce d'identité en cours de validité
- et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois à l'adresse de BARJAC.

Ces documents seront à présenter à l'accueil du site. L'accès concerne le site du PONT DU GARD, les espaces muséographiques et le stationnement. Fervent ambassadeur de sa Commune, Édouard CHAULET souligna avec humour lors de la signature de la convention que même si BARJAC, Village de Caractère, ne manquait pas d'attraits de par son patrimoine, son cinéma municipal, ses manifestations associatives et animations culturelles tout au long de l'année, il encourageait les Barjacois à profiter de cet accès gratuit à ce monument antique exceptionnel, inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO et labellisé Grand Site de France !

En 2022, il a été enregistré à l'État-Civil de la Commune :

NAISSANCES dont :

(selon accord de parution donné par les parents)

- AYMARD Amélia Alyssia née le 1er septembre 2022 à ALES
- BOUVIER Anaëlle Marie-Julie Paule née le 06 octobre 2022 à ALES
- FACON Elyana Marie Sylvie née le 27 février 2022 à ALES
- MARTORELL Maria née le 04 décembre 2022 à ALES
- MONCÉ Eliott Maxime né le 05 janvier 2022 à AUBENAS
- PINARD Lyna Mya née le 25 mai 2022 à BAGNOLS SUR CEZE
- THILLARD GREGOIRE Timon Lucien François né le 16 novembre 2022 à ALES
- TRIVEZ Mélia Hime née le 23 octobre 2022 à ALES
- VINHAS Giulia née le 19 novembre 2022 à ALES

MARIAGES :

- BOUCHACOURT Bruno Jean Félix & KUBIS Tamara le 28 décembre 2022
- BRIOUDE Benoît & ESTERMANN Manon Laurence le 21 mai 2022
- EL MARRAHI Miloud & ELHASNI Lhemia le 30 juillet 2022
- GARCIA Lionel André & JEAN Stéphanie Maryse Andrée le 1^{er} octobre 2022
- HALLAL Taïeb & LEFEBVRE Juliette Arlette Renée Geneviève le 27 août 2022
- MAES Danny Denis & DE SMET Carine Ivonne Marceline le 21 juin 2022
- POIROT Olivier André Michel & RIVIERE Danielle Renée le 30 juillet 2022
- ROBERT Christophe Roger & ESNÉE Laure Claudie le 19 novembre 2022
- TAULELLE Jean-Jacques & GUILLERMONT Françoise le 09 mars 2022

DÉCÈS

- ANDRÉ Raymond Paul Eugène décédé le 10 décembre 2022 - Résidence St Laurent à BARJAC
- BALU Michel décédé le 15 mai 2022 - Rue Saint Michel à BARJAC
- BARBUSCIA Mariano décédé le 5 septembre 2022 - Chemin du Cornier à BARJAC
- BIÉCHER veuve RIGAL Jeannine Fernande décédée le 4 novembre 2022 - Résidence St Laurent à BARJAC
- BOST Geneviève Angèle décédée le 27 décembre 2022 à EPAGNY METZ-TESSY
- BOUDET Micheline Pierrette Veuve ALVAREDO RUIZ décédée le 4 janvier 2022 - Rue du Général de Gaulle à BARJAC
- BOULOIS Jean Bernard Michel décédé le 3 janvier 2022 à ALES
- BOYER Aimé Joannès décédé le 17 novembre 2022 - Résidence St Laurent à BARJAC
- BRUN Jean-Marc César décédé le 18 novembre 2022 - Résidence Les Mûriers à BARJAC
- CASANADA Marguerite Jeanne Veuve DIVOL décédée le 10 mai 2022 - Rue du Dr Chevalier Lavaure à BARJAC
- CHALAVON Nadia Veuve RAOUX décédée le 31 août 2022 à ALES
- CORTESI Joseph décédé le 31 octobre 2022 à ALES
- COULOMB Thérèse Paulette Louise Veuve BORIE décédée le 8 juillet 2022 à ALES
- De VILLIERS de l'ISLE ADAM Jean-Pierre Henri Charles décédé le 28 décembre 2022 à ALES
- DIVOL Raymond Henri décédé le 10 mars 2022 à ALES
- GRENOUILLER Frédéric Joseph Etienne Adrien Georges décédé le 14 octobre 2022 à VALLON PONT D'ARC
- HERRERO Elena Épouse TYLMAN décédée le 9 décembre 2022 à VALLON PONT D'ARC
- KOOSE Petrus Cornelis décédé le 9 février 2022 - Chemin du Cornier Haut à BARJAC
- LAUZEL Simone Marcelle Veuve BALEZ décédée le 27 novembre 2022 - Résidence St Laurent à BARJAC
- LEANDRE Paco Sacha Lévon décédé le 19 juin

2022 à VAGNAS

- MARRON René Michel Marcel décédé le 25 mai 2022 à JOYEUSE
- MARSAULT Monique Madeleine Lucienne Veuve GUYONNAUD décédée le 05 février 2022 - Place JP Chabrol à BARJAC
- MOURGUES Claudette Marthe Victoire Épouse BRUNET décédée le 11 avril 2022 à MONTPELLIER
- MÜLLER Karl Heinrich décédé le 15 mai 2022 - Rue du 19 mars 1962 à BARJAC
- PELATANT Yvon Richard décédé le 5 octobre 2022 à ALES
- PERRIN Josette Marie Louise Veuve BERNARD décédée le 19 décembre 2022 - Chemin Granjasse à BARJAC
- POËT Marie-France Hélène veuve FABRÈGUE décédée le 28 juillet 2022 à ALES
- QUIÉ Josette Louise Marie Veuve BOST décédée le 17 décembre 2022 - Chemin des Chèvrefeuilles à BARJAC
- REBOUL Christian Louis Albert Ferdinand décédé le 9 décembre 2022 à ALES
- SEGUIN Florence Yvette Sabine décédée le 18 août 2022 - Résidence Les Mûriers à BARJAC

DÉCÈS DE PERSONNES NÉES OU ORIGINAIRES DE BARJAC

- BENEDITO Anita Remedio décédée le 04 novembre 2022 à AIX EN PROVENCE
- BORIE Yolène Marie décédée le 20 juillet 2022 à NIMES
- BOYER DUCIEL Marguerite Fernande décédée le 4 août 2022 à CERBERE
- DUMAS Monique Louise Eulalie décédée le 20 août 2022 à BESSAS
- FOUR Denise Jeanne Veuve POUDEVIGNE décédée le 06 mars 2022 à MONTÉLIMAR
- PEYRE Hélène Paulette décédée le 22 février 2022 à TOULOUSE
- VEYSSIERE Raoul Paul Robert décédé le 25 février 2022 à BAGNOLS SUR CÈZE
- VÉZOLLE Yvette Mireille décédée le 1er décembre 2022 à ALES

INFO SERVICES



L'actualité de la Commune de BARJAC en temps réel avec l'application Illiwap

Évènements, réunions, incidents, coupure d'eau ou d'électricité, alerte météo, consignes sanitaires, etc.

Recevez toutes les infos de la Commune directement sur votre téléphone en seulement 3 étapes !

Soit en téléchargeant l'application Illiwap sur Google Play (Android) ou Appel Store (iOS) soit en scannant le QRcode

PERMANENCES EN MAIRIE

- Secrétariat ouvert au public du lundi au vendredi :
le matin : de 08h à 12h
l'après-midi : de 14h à 16h

- Le Maire reçoit le mardi matin, sur rendez-vous
Tél. : 04.66.24.50.09 Fax : 04.66.24.54.36
Mail : mairie.barjac@wanadoo.fr
Site Internet : barjac.fr

Centre Communal d'Actions Sociales

- Rendez-vous au 04.66.24.50.09
- Permanence pour les victimes de violences conjugales, les 2^{ème} et 4^{ème}
mardi de 10h à 12h, sans rendez-vous.

Assistante sociale : 1^{er} et 3^{ème} jeudi matin de chaque mois de 9h à 11h30
(Prendre rendez-vous au préalable au Centre Médico-social :
04.66.24.01.07)

Lieux d'Accueil Enfants Parents - La Boîte qui Roule/Relais Assistantes
Maternelles :
Le mardi matin de 9h30 à 12 heures,

Bus Informatique : 07.88.04.97.07
2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois de 14h à 16h devant l'Office de Tourisme

Mission Locale Jeunes (16 à 25 ans) : information, orientation, accompagnement vers la formation et l'emploi : 04.66.25.40.01
2^{ème} et 4^{ème} lundi du mois de 9h30 à 12h

Atelier mémoire de Cèze Cévennes :
Le lundi de 10h à 12h en rez-de-chaussée du Château - gratuit- à partir
de 60 ans-06.85.07.55.14

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

- mardi : de 16h à 18h
- mercredi : de 9h à 12h
Et : de 14h à 18h
- vendredi : de 09h à 12h
- samedi : de 10h à 12h

CINEMA MUNICIPAL « TRINTIGNANT »

Séances :

- Mardi à 20h30
- Jeudi à 20h30 /14h30 (2 fois par mois)
- Vendredi à 18h30 et 21h
- Dimanche après-midi à 15h, 17h30

(en période estivale : 18h30 et 21h15)

Pour obtenir le programme du mois barjac.fr ou cinema-barjac@orange.fr

CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL

Tous les mercredis après-midi et vacances scolaires : de 7h30 à 18h
(accueil de 7h à 9h et départ de 17h à 18h – possibilité de prendre le
repas de midi)

GARDERIE PERISCOLAIRE

Tous les jours scolaires de 7h30 à 8h50 le matin et de 16h30 à 18h15 le
soir (accueil le matin jusqu'à 8h30).

BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE

Les lundis mardis mercredis vendredis de :
9h30 à 12h30 et de 14h à 16h30.

Tel. : 04.66.24.53.44

Mail : ot.barjac@orange.fr

DECHETTERIE :

- Du lundi au samedi : de 8 h 30 à 12 h 30
- le vendredi de 13h30 à 17 h

TRANSPORTS :

Il faut limiter l'empreinte carbone et le carburant augmente ! Pensez au
covoiturage via les applications dédiées et aux transports en communs :

- pour 1,50€, à Alès, horaires sur : [https://mestrajets.liolaregion.fr/doc-
ments/](https://mestrajets.liolaregion.fr/documents/) choisir la ligne 113

- pour 3 €, à Avignon, gare TGV et gare routière, horaires sur :
<https://www.auvergnerhonealpes.fr/286-ardeche.htm>

choisir ligne E15

Revue municipale 2022 de BARJAC

Parution annuelle

Direction de la publication : Édouard CHAULET

Comité de rédaction : les élus du Conseil Municipal

Crédits photographiques : Jean-Michel ANDRE, Photographe - Édouard CHAULET

Conception et réalisation : Public imprim

Barjac Au Château

Parrainé par Serge July

*Festival du livre, les 2 et 3 avril
Pour la première fois le salon du livre
de la Communauté de Communes
de Cèze Cévennes s'est tenu à Barjac.
Il a pu grâce à cette collaboration
prendre un essor considérable
devenant un véritable festival.*



FESTIVAL DU LIVRE DE CÈZE CÉVENNES

© SP Compagnie





*Œuvre de M. Bruno De Canto
«Petits personnages expressifs»
exposition du Forumdes Arts au Château.*